

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
22/08/2017

Dossier complet le :
29/08/2017

N° d'enregistrement :
2017-0220

1. Intitulé du projet

Construction d'une surface de vente à dominante alimentaire sous enseigne LIDL avec 130 stationnements après démolition du bâtiment existant (Entreprise STCN) - Rue Léon Blum - commune de Noeux les Mines

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MATHEY Cédric - Responsable Immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 | 2 6 2 | 6 2 2 | 0 4 9 0 1

Forme juridique

521D

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 - Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Réalisation d'une aire de stationnement de 130 emplacements servant de parking à un magasin alimentaire LIDL.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une surface de vente sous enseigne LIDL (1 286 m² de surface de vente et 1 958,1 m² de surface plancher) et démolition du bâtiment existant :

- Entreprise STCN (Chaudronnerie)

Réalisation d'une aire de stationnement de 130 places (dont 3 PMR, 3 famille, 2 pour la recharge des véhicules électriques, 17 pour le covoiturage/autopartage). A noter que 105 places seront perméables (pavés joints drainants et evergreen).

Réfection totale des extérieurs avec réalisation d'un parking et intégration d'une large surface d'espaces verts : plantation d'un minimum de 19 arbres sur 5 729,59 m² d'espaces verts soit 43,76% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

- Création d'un magasin LIDL pour mailler plus efficacement le territoire, se rapprocher d'un bassin de consommateurs pour proposer une surface alimentaire de proximité et offrir une modernisation du secteur en construisant un bâtiment moderne en phase avec les attentes des consommateurs.
- Ce projet participera à la dynamisation du secteur et à sa valorisation.
- Construction d'un bâtiment conforme aux normes environnementales. Ex : RT 2012
 - Optimisation de l'occupation des sols grâce au réaménagement total d'un espace occupé par la société STCN, dédié à l'activité et déjà largement imperméabilisé.
 - Création de 130 places nécessaires au bon fonctionnement du magasin (3 places PMR et 3 places famille, 2 places dédiées aux véhicules électriques, 17 places covoiturage/auto-partage). Au total, 105 places seront perméables grâce à un revêtement pavés drainants/evergreen.
 - Plantation d'un minimum de 19 arbres sur 5 729,59 m² d'espaces verts soit 43,76% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts.
 - Engagement de l'enseigne en matière d'environnement et d'écoresponsabilité grâce aux innovations techniques déployées sur le bâtiment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

1 - Démolition de la construction existante avec tri sélectif des déchets sur site et évacuation par voie routière. Le béton des fondations sera également concassé sur place avant d'être évacué.

2 - Construction du magasin de vente à dominante alimentaire sur dallage terre-plein.

3 - Construction de l'aire de stationnement par décapage puis terrassement enlèvement des déchets, couche de forme, compactage, pose couche d'accrochage et couche de roulement.

Le niveau fini sera proche du niveau existant.

Les accès rue Léon Blum seront aménagés pour l'entrée et la sortie des véhicules légers, des véhicules de livraison ainsi qu'une entrée pour la sortie des convoyeurs.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ouverture d'un supermarché à dominante alimentaire sous enseigne LIDL d'une surface de plancher de 1 958,10 m².

Situé le long de la rue Léon Blum, voie de desserte de la zone d'activités et de loisirs "Loisinord", le magasin sera très facilement accessible via les aménagements existants à proximité (liaisons avec les axes principaux de la commune, giratoires...).

Les véhicules légers pourront rejoindre l'aire de stationnement depuis la rue Léon Blum.

Les poids lourds pourront rejoindre l'aire de livraison depuis cette même rue, mais pas de cisaillement possible, les livraisons s'effectuant en dehors des heures d'ouverture.

Le site sera relié aux transports collectifs via des trottoirs permettant l'accès à un arrêt de la ligne 24 du réseau de transport TADAO situé à environ 150 mètres du projet.

Les aménagements "modes doux existants" permettent aussi la venue des consommateurs situés dans les habitations de la zone proche de manière sécurisée (trottoirs maillant les différentes rues et voie cyclable à l'Est).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire un E.R.P valant A.E.C.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
SURFACE TERRAIN	13 091 m ²
EMPRISE AU SOL BATIMENT	2 125,37 m ²
SURFACE VRD	5 236,04 m ²
SURFACE ESPACES VERTS	5 729,59 m ²
NOMBRE DE PLACES	130 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Léon Blum
62 290 Noeux les Mines

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 28' 38" N Lat. 02° 40' 49" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet situé dans la zone tampon d'un site inscrit : Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN de PPR Inondation par remontée de la nappe phréatique de Noeux Les Mines - PRESCRIT LE 30/10/2001 PPRN de la Vallée de la LAWE - Applicable par anticipation LE 07/08/2015 (inondation par crue, par ruissellement et coulée de boue, par remontées de nappes naturelles) PPRM du BETHUNOIS - PRESCRIT le 10/06/2015 (Mouvement de terrain, Echauffement, Emanation de Gaz)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pollution suspectée du fait des activités antérieures. Des études seront réalisées par la Société LIDL et des mesures seront prises en cas de pollution avérée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Démolition d'un bâtiment existant. LIDL traitera l'ensemble des déchets liés à cette démolition.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étude trafic du cabinet EGIS : les impacts circulatoires du projet apparaissent compatibles avec le maintien d'un fonctionnement satisfaisant du réseau viaire général.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Circulation routière clientèle et flux de livraison. Au regard de la circulation actuelle, la majorité des clients futurs fréquentent déjà les axes limitrophes. La fréquence des livraisons est d'une livraison par jour avec des camions certifiés PIEK. Au regard de ces éléments, les sources de bruit engendrées ne sont pas de nature à modifier l'état existant.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence. L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Superficie de l'aire de stationnement comprenant les places de stationnement (perméabilisées et non perméabilisées) : 1 775,07 m² ;
- Superficie des voiries d'accès : 3 320,82 m² ;
- Superficie des cheminements piétons internes à l'aire de stationnement : 140,15 m² ;
- Superficie des aménagements paysagers en pleine terre : 5 729,59 m².

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet s'inscrit dans une zone urbanisée, sur un espace dédié aux activités industrielles et commerciales et participe à la restructuration d'un site qui est occupé par la société STCN et un bâtiment vieillissant peu valorisant.

Le terrain d'assiette actuel est en grande partie imperméabilisé avec la construction, les aires de circulation et de stationnement existantes. Seuls environ 1/3 du fond du foncier permet une perméabilité sur le site.

Le projet s'intégrera parfaitement à son environnement proche et contribuera à revaloriser le site actuel grâce à une architecture adaptée et la plantation d'arbres d'essences locales (minimum 19) sur 5 729,59 m² d'espaces verts soit 43,76% de la surface totale du projet affectée aux espaces verts mais également par l'implantation de 105 places en pavés joints vert EVERGREEN (1 312 m²) portant à plus de la moitié la surface non-imperméabilisée du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lillers

le, 22/08/2017

Signature

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex
Insérez votre signature ci-dessus

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



Échelle 1 : 25 000

BD 916 - ZI du PLANTIN

62193 LILLERS Cedex

PLAN DE SITUATION



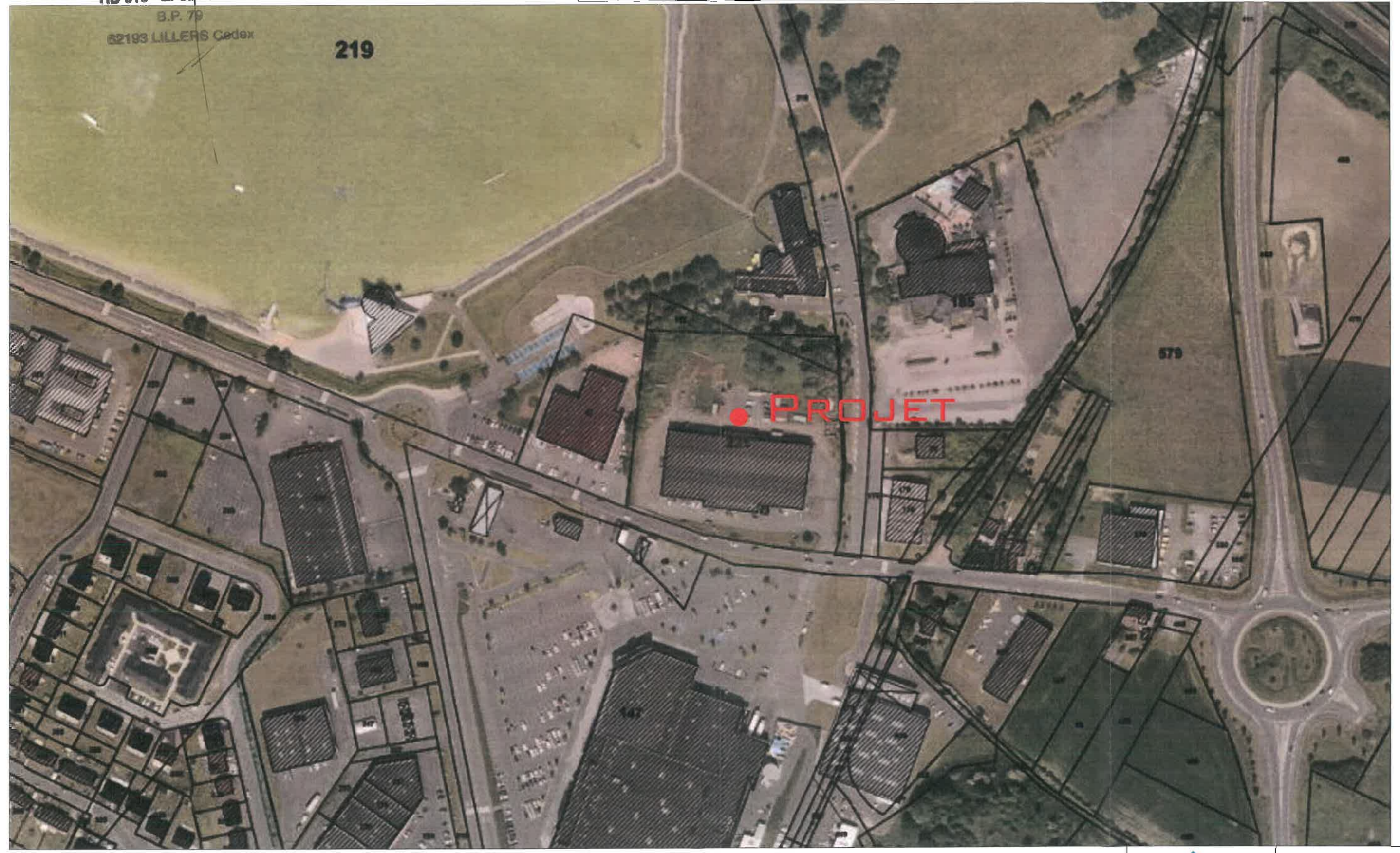
Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcaconstruction@yahoo.fr

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN

B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

219

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



579

PROJET

PLAN DE SITUATION - ECH 1/10000ÈME



Jérôme DELOBEL
Maitre d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
aicaconstruction@yahoo.fr

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



PHOTO 1

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex

PHOTO 2



PHOTOS DE PRÈS



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



PHOTO 3

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex



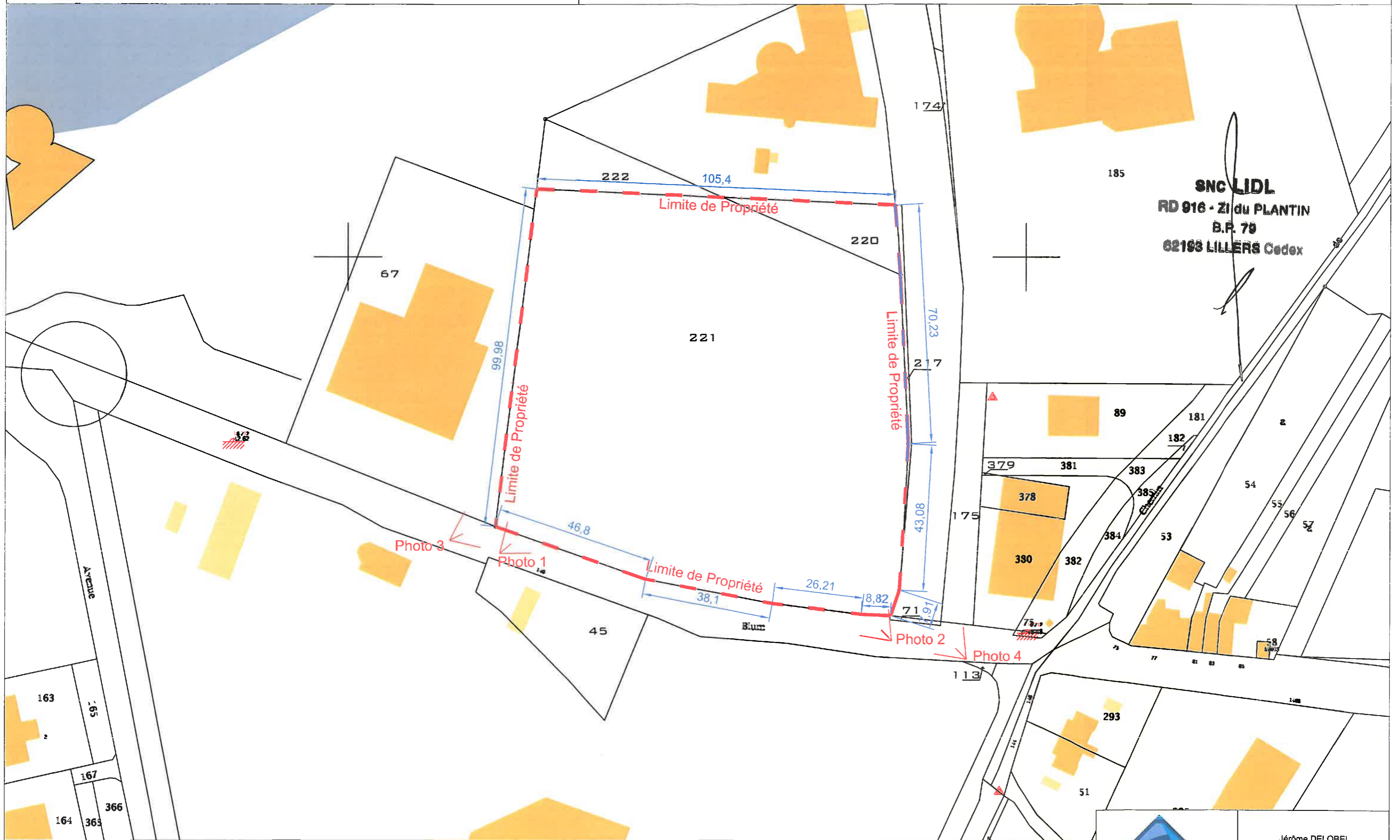
PHOTO 4

PHOTOS DE LOIN



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



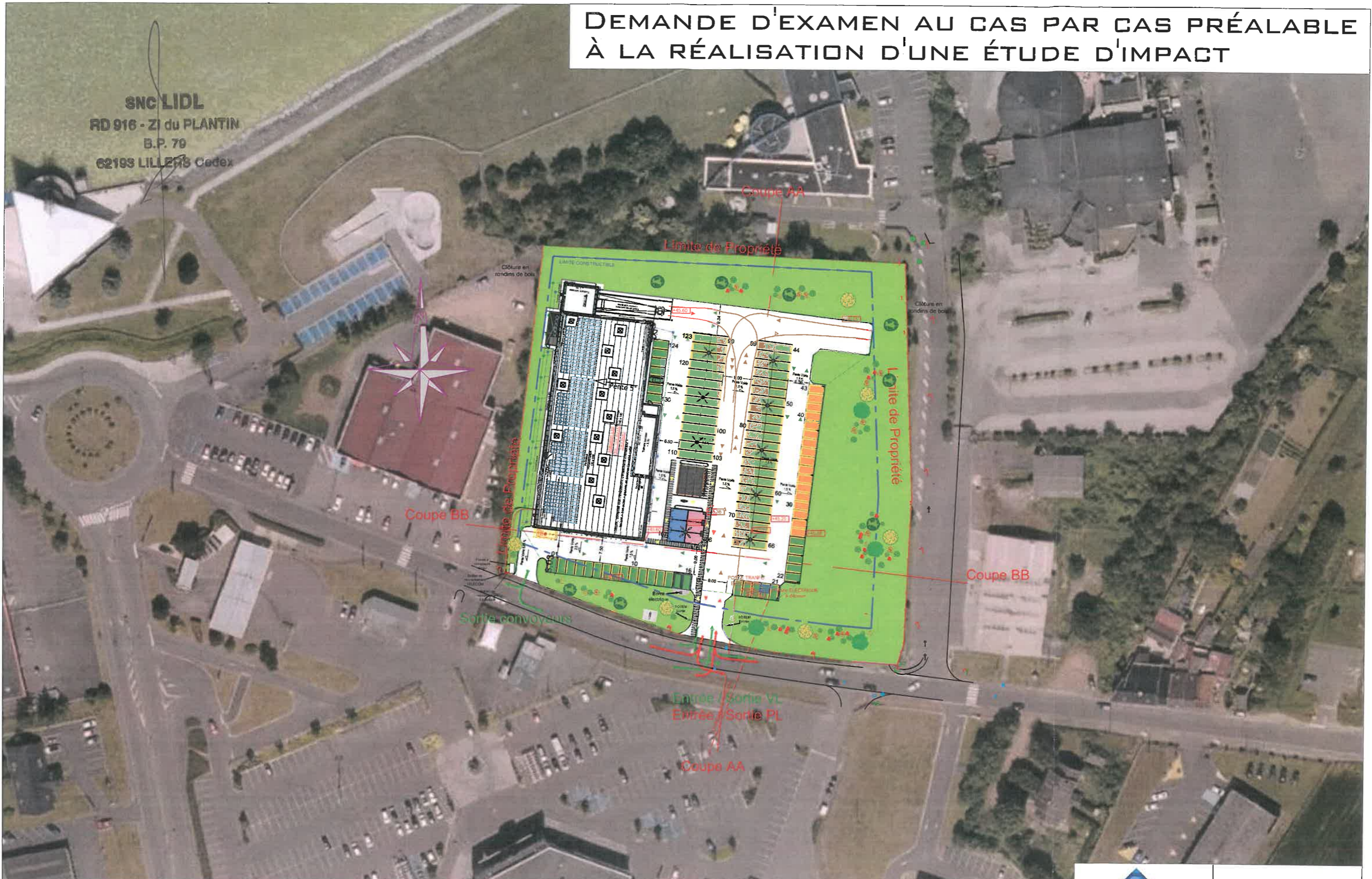
PLAN DE SITUATION AVEC REPÉRAGE PHOTOS



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcaconstruction@yahoo.fr

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLEZS Cedex

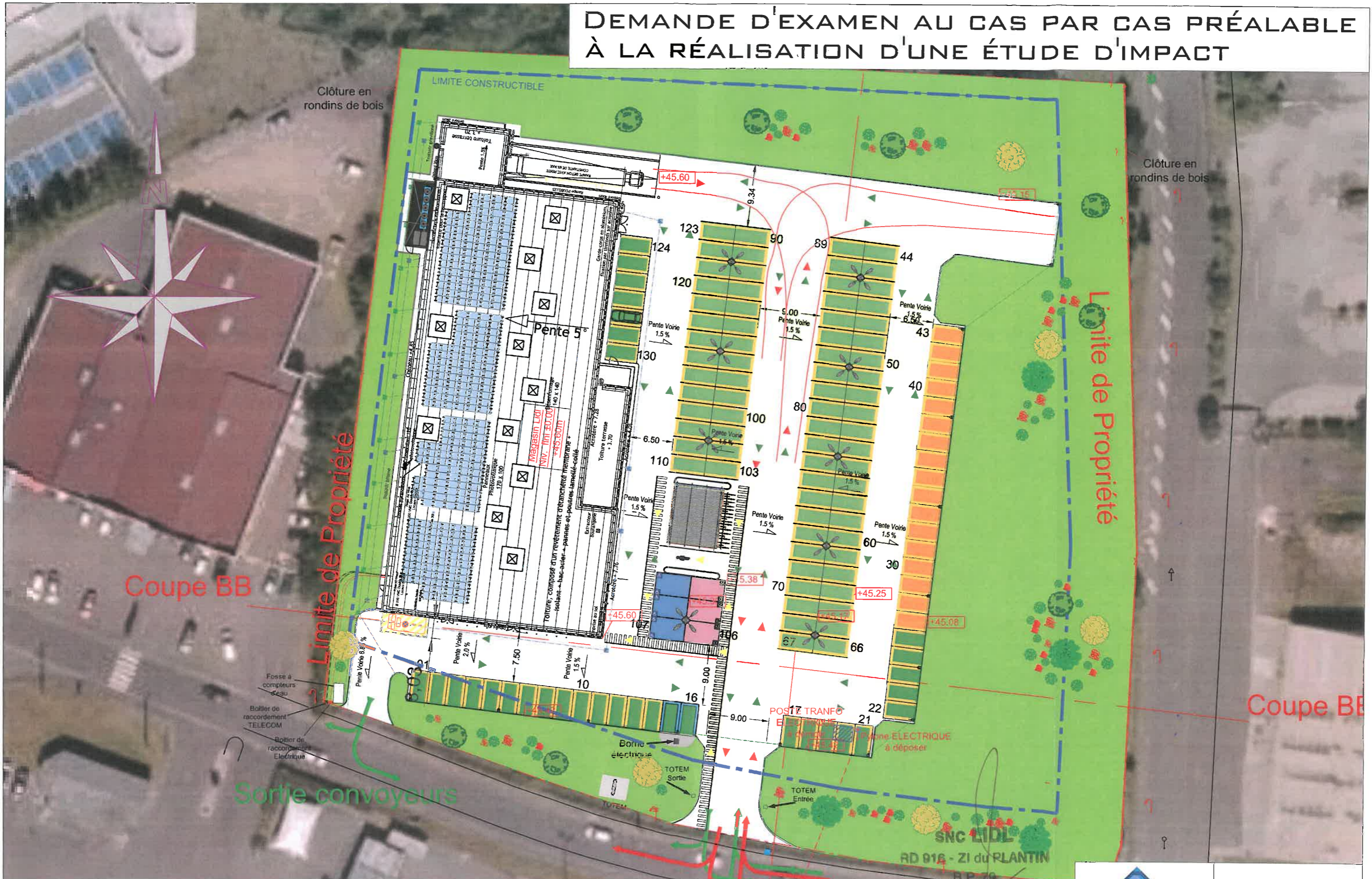


PLAN MASSE - 1/1000ÈME
AVEC PROJET ET VUE SATELLITE



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT



PLAN MASSE - 1/500ÈME
AVEC PROJET ET VUE SATELLITE

62193 LILLERS Cedex



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr

Demande de dispense d'Etude d'Impact pour la création d'un magasin à l'enseigne LIDL, sur la commune de Noeux Les Mines (62)



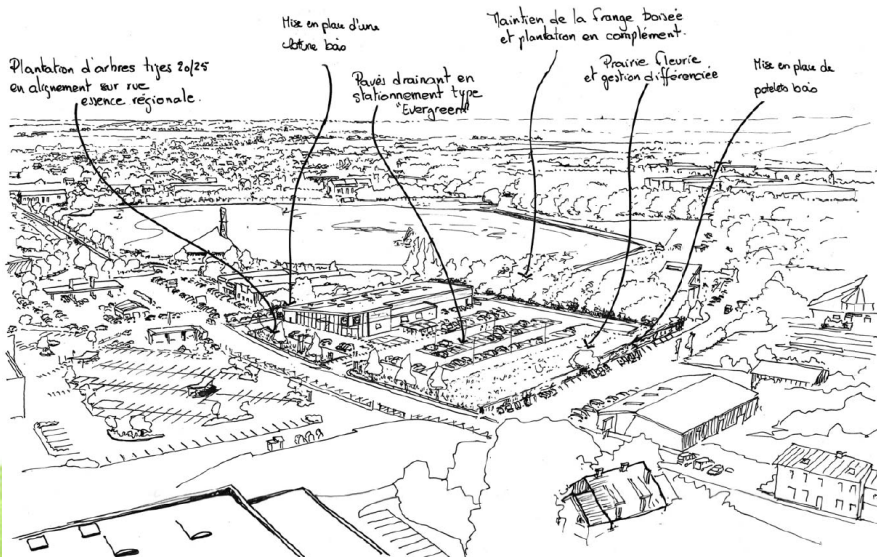
Rue Léon Blum

Préambule

Le projet porté à votre attention consiste à la création d'un magasin LIDL Rue Léon Blum dans la zone d'Activités Loisinord, sur un foncier actuellement exploité par la société « STCN » situé sur la commune de Noeux Les Mines.

LIDL n'est pas présent dans la commune. Les magasins les plus proches sont situés à plus de 5 kilomètres du lieu d'implantation. Or, le concept LIDL basé sur le meilleur rapport qualité/prix est aujourd'hui plébiscité par les consommateurs et l'enseigne souhaite implanter ses magasins au plus près de la clientèle en accord avec sa destination de proximité. Afin de répondre à ce dernier objectif, et à une demande croissante des Noeuxois, LIDL a l'opportunité de s'installer sur le territoire de Noeux les Mines dans une zone dédiée à l'activité, entre autre commerciale.

Le projet présenté va donc permettre à l'enseigne de s'implanter au plus près de cette clientèle dans un soucis de proximité, d'accueillir confortablement les clients, de doter le territoire d'un outil moderne et confortable, ainsi qu'une surface de vente adaptée à la demande d'un choix toujours plus important par le consommateur. De plus, le positionnement de ce futur point de vente permettra de mieux occuper le territoire et de garantir une commercialité favorable à une exploitation sereine au sein d'une zone à vocation commerciale et d'activités (visibilité, accessibilité, organisation et nombre de places de stationnement...).



Le projet d'un nouveau magasin, dans la zone d'activités Loisinord, a vocation à répondre aux diverses attentes locales, en proposant le nouveau concept immobilier de l'enseigne. Celui-ci favorise l'intégration dans son environnement par une architecture utilisant des matériaux durables et des espaces verts composés d'essences végétales locales.

Ce projet est la garantie :

- d'un **maillage renforcé de l'enseigne LIDL sur le territoire**, fruit d'une politique sélective d'implantation et d'une volonté d'acquisition du foncier a plus proche de la clientèle,
- d'une **activité dynamique**, génératrice d'emplois pour tous, emplois directs et également indirects (prestataires de sécurité, d'entretien des espaces verts, emplois créés sur le chantier...),
- de l'apport d'une **nouvelle offre pour le consommateur**, permise par un concept de magasin dimensionné de façon optimale,
- d'une **optimisation de l'occupation des sols** de par son positionnement qui reprend un espace à vocation d'activités déjà largement imperméabilisé et en donnant à ce foncier une destination plus conforme avec son environnement. Il sera totalement en phase avec les attentes des consommateurs,
- d'une **modernisation de la zone d'activités Loisinord**, et d'une intégration pertinente dans le tissu économique local,
- de **l'engagement de LIDL en matière d'environnement et d'éco-responsabilité**, grâce notamment aux innovations techniques déployées sur le bâtiment qui préfigurent la transition énergétique amorcée par LIDL.

Sommaire

Préambule	1
Sommaire	2
PARTIE 1 - INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR ET AU PROJET	4
I / INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR.....	5
II / INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET	9
PARTIE 2 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET	31
I / L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE	32
PARTIE 3 : CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET.....	55
I / PLAN DE MASSE	56
II / PLAN DE L'ORGANISATION DU PROJET SUR LA PARCELLE	57
III / PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIETONNES ET PISTES CYCLABLES	58
IV / PLAN DES PRINCIPALES VOIES ET AMENAGEMENTS ROUTIERS ET DES AMENAGEMENTS PROJETES DANS LE CADRE DU PROJET.....	59

PARTIE 4 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

.....	61
I / CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS.....	62
II / PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACITE DES BÂTIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT.....	64
III / EVALUATION DES FLUX DE DEPLACEMENTS.....	68
IV / ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE.....	83
V / LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET	86

PARTIE 5 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....

.....	87
I / LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LIDL.....	88
II / REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE.....	90
III / LES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGRES AU PROJET ET LEUR CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS	97
IV / LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION	99
V / LES MESURES PROPRES A LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS.....	102
VI / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIEES A L'ACTIVITE	104
VII / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES	114
VIII / LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	117
IX / L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE PAYSAGE	121

PARTIE 6 - EVALUATION DES RISQUES ET MESURES MISES EN PLACE
.....150

I / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES
CONSO MMATEURS 151

II / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE EN PHASE
CHANTIER 154

PARTIE 7 - EFFETS DU PROJET EN MATIERE SOCIALE155

I / L'EMPLOI 156

II / LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCE S DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS
LOCALES 163

PARTIE 1

**INFORMATIONS RELATIVES
AU DEMANDEUR ET AU PROJET**



I / INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

1) LIDL, un acteur majeur de la distribution en France

- La France, premier pays d'adoption de LIDL

Acteur incontournable de la distribution en France et en Europe, LIDL est l'enseigne principale du Groupe SCHWARZ, quatrième Groupe de distribution mondial.

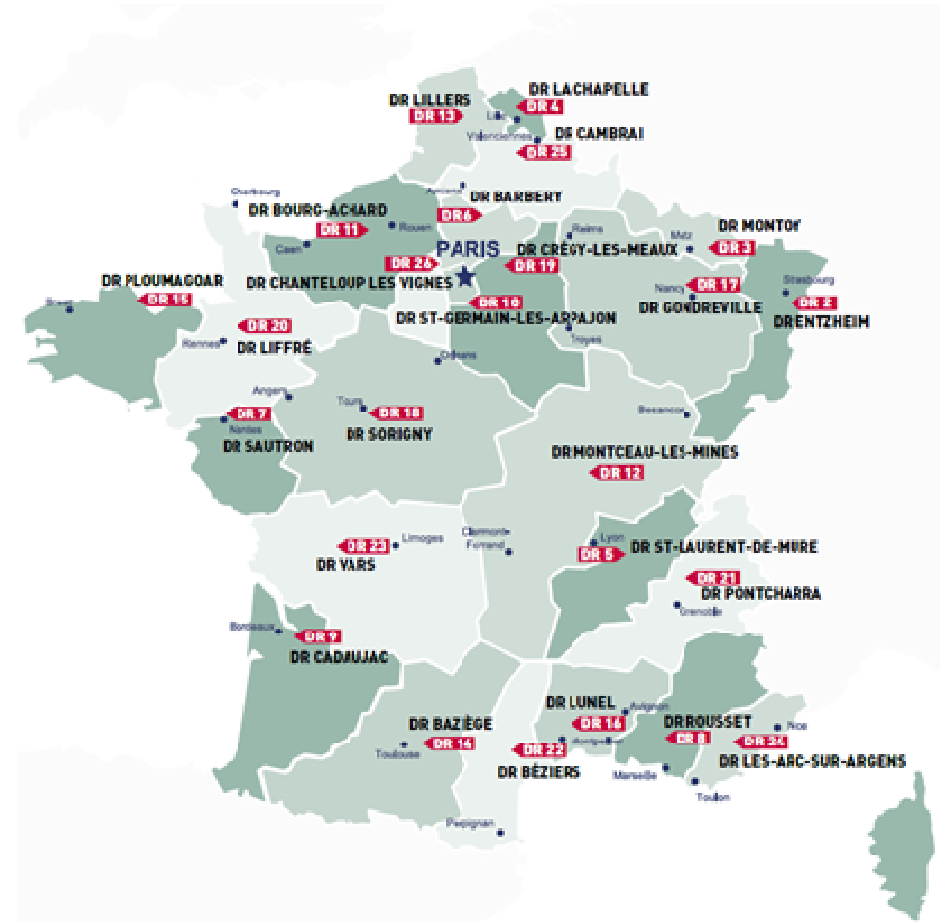


Il y a plus de 10 000 magasins LIDL dans 25 pays européens (dont 3300 en Allemagne et **près de 1500 en France**, qui est de loin le second pays le plus couvert).

LIDL est par ailleurs parti en 2016 à la conquête des Etats-Unis.



LIDL France, c'est aujourd'hui **25 Directions Régionales**, près de **1500 magasins** et **plus de 25 000 salariés**.



Localisation des 25 Directions Régionales

- LIDL en France, une histoire que nous construisons ensemble depuis plus de 25 ans.

En 2015 et 2016 LIDL France a été désignée par les consommateurs français :

- « **Meilleure chaîne de Magasins** » toutes catégories confondues,
- « Meilleure chaîne catégorie hypermarchés et supermarchés »,
- et « Meilleure chaîne catégorie produits frais ».



Cette reconnaissance est le fruit d'un travail engagé depuis 1988 pour proposer au consommateur le meilleur rapport qualité/prix dans ses courses du quotidien.



En 2012, l'enseigne a pris un tournant avec une nouvelle stratégie d'entreprise fondée sur un objectif de montée en gamme : **Pôle Position**

- **Abandon du hard-discount** pour un nouveau concept de « supermarché alimentaire à assortiment sélectionné », mais toujours au meilleur rapport qualité / prix.

- **Valorisation du Made in France** dans notre approvisionnement et notre communication produits.

- **Valorisation des Ressources Humaines**, pour tous nos salariés et à tous les stades de carrière.

- **Modernisation et évolution du parc immobilier**, pour accroître le confort de nos clients et de nos équipes.

Cette stratégie a porté ses fruits et fin 2015, l'entreprise a réaffirmé lors d'une convention ses objectifs de mutation et de performance, sous le slogan : « En route vers l'Excellence ».

»»»» EN ROUTE VERS
L'EXCELLENCE
ENSEMBLE DEVENONS LA RÉFÉRENCE



2) Identité du demandeur

- Fiche descriptive

Nom	LIDL
Forme Juridique	Société en Nom Collectif (SNC)
Capital	358 000 000 euros
Immatriculation	RCS de Strasbourg N° 343 262 622
Activité	Exploitation de commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire
Adresse du siège social	35 rue Charles Péguy 67200 STRASBOURG

- Interlocuteur à contacter dans le cadre du projet :

SNC LIDL (DR de Lillers)
Monsieur Cédric MATHEY
ZI du Plantin - RD 916
BP 79
62193 LILLERS CEDEX

Tel : 03 21 61 83 42
Fax : 03 21 61 83 59
Mail : cedric.mathey@lidl.fr

Le présent dossier est déposé par la société LIDL, en sa qualité de futur propriétaire-exploitant de la construction.

LIDL est représentée par Monsieur Cédric MATHEY, Responsable Immobilier, en vertu d'une procuration accordée par Monsieur Arnaud MEHEUST, co-Gérant de la société.

Afin d'élaborer ce présent document, LIDL a mandaté la société URBANISTICA, qui reste à disposition pour toute demande d'information complémentaire, et dont les coordonnées sont les suivantes :



URBANISTICA
16, avenue des Atrébates
62 000 ARRAS
Téléphone : 06 80 00 74 95
Contact mail : fx.frappier@bbox.fr

II / INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET

1) Localisation du projet - Présentation de la ville

Le projet présenté se situe sur la commune de Noeux-Les-Mines, dans le département du Pas de Calais.

Noeux-Les-Mines est une commune française qui se situe dans le département du Pas de Calais en région Hauts de France. Elle est adhérente de la Communauté d'Agglomération Artois Comm Béthune-Bruay.

Etendue sur 8,84 km², Noeux-Les-Mines, comptait 12 570 habitants au recensement de 2014.

Noeux-Les-Mines se situe au Nord de la région Hauts de France, à proximité Sud de la commune de Béthune.

À vol d'oiseau, la ville est distante de 215 km au Nord de Paris. À l'échelle régionale, Noeux-Les-Mines est située à 50 km au Sud Ouest de Lille, à 29 km au Nord d'Arras, à 23 km au Nord-ouest de Lens et à 7 km au Sud de Béthune.



Armoiries de la commune
De Noeux Les Mines



Logo de la commune
De Noeux Les Mines

- Historique :

L'actuelle Noeux-les-Mines s'est appelé Vitris au IV^e siècle. C'est le premier nom qu'on lui connaisse. Ce village fut détruit en 882 par les Normands, avant d'être reconstruit au X^e siècle et de devenir Noewe.

Au Dixième Siècle, un clan d'une tribu saxonne s'installe sur les vestiges de l'ancienne cité et lui donne le nom de NOEWE du teuton « nouveau ». A propos, les historiens ont un avis divergent quant à l'étymologie du terme. Il pourrait s'agir du mot d'origine romane (Noda-Nodum) signifiant terre noyée ou marécageuse.

Le 13 Août 1887, par décret du Président de la République, Sadi Carnot, Noeux lez Béthune change une dernière fois d'appellation et devient officiellement Noeux les Mines.

Quarante ans plus tôt, se produisit l'évènement le plus important de l'histoire locale : la découverte d'un gisement houiller. Partis de Oignies, les spécialistes remontèrent les veines charbonnières, arrivèrent dans le Lensois, à Loos en Gohelle, et enfin, grâce à l'opiniâtreté de Monsieur de Bracquemont, le trépan atteint la houille de Noeux.

Durement éprouvées par les deux guerres, la Commune n'a cependant jamais ployé sous la force de l'ennemi. Le temps pour les forces vives d'entreprendre la reconstruction de la Ville, que l'économie locale est touchée par la récession minière qui aboutit à la fermeture du dernier puits de mine en 1961. La Municipalité, en vue de juguler une probable hémorragie de sa population, entame un important programme de constructions de logements et d'équipements, véritable pari sur l'avenir.

Une page est définitivement tournée et depuis cette époque, les Elus Municipaux ont placé Noeux-les-Mines sur la voie du renouveau économique avec la création de deux Zones Industrielles en 1978 qui ont accueilli plus de 30 entreprises en dix ans. Un troisième parc industriel va ouvrir prochainement.

- Patrimoine architectural :

Parmi les monuments les plus remarquables on retrouve :



- Eglise Saint Martin :

Après la foudre en 1910, c'est ensuite au tour des conflits de s'attaquer au bâtiment. Le 25 mars 1917, un obus autrichien s'abat dans l'édifice au moment où aurait dû se dérouler un cortège funèbre. Heureusement, la prudence de l'abbé Roussel permet d'éviter un carnage. En 1940, un autre bombardement fit heureusement peu de dégâts. Le dernier aléa de la vie tourmentée de l'église Saint-Martin est dû au modernisme et remonte en 1993. Le chauffage, installé depuis quelques décennies avait provoqué une condensation propice au développement d'un champignon appelé mérule. Il en coûtera 1,7 million de francs et plusieurs mois de travaux pour que les Nœuxois retrouvent leur lieu de prières.



- Eglise Sainte Barbe :

On ne peut dissocier l'histoire de la paroisse et de l'église Sainte-Barbe à celle de l'exploitation minière. Au cours de la grande guerre, les obus ne font que l'effleurer. Chapelle ardente, elle accueille les soldats tués à Notre-Dame de-Lorette comme le général Moussy. Le 12 juin 1929, dans l'église et dans la ville se déroule un événement marquant : le congrès eucharistique diocésain, en présence des plus hautes autorités religieuses et de plus de 15 000 fidèles.



- Fosse N°1 Bis :

La fosse n°1-1bis de la Cie de Vicoigne-Noeux-Drocourt constitue l'un des témoins majeurs de l'histoire de l'exploitation minière dans le Bassin minier. La fosse n°1, ouverte en 1851, fut en effet l'une des premières fosses foncées dans le Département du Pas-de-Calais. Il n'en reste aucune trace aujourd'hui. Un second puits et ses bâtiments ont construits entre 1886 et 1887. Seul témoignage technique de la fin du 19e siècle sur l'ensemble du Bassin, la fosse n°1bis est à considérer essentiellement sur un point de vue architectural : le fer, la fonte et l'acier s'imposent désormais dans les matériaux de base de l'architecture industrielle dans le Bassin minier. Inscrit Monument Historique

- Patrimoine naturel :

-Des espaces verts de qualité :

La commune dispose d'espaces verdoyants très variés. Il peut s'agir des abords d'un collège, d'un jardin à la française ou encore des abords de la piste de ski sur le terril réaménagé. Ces espaces apportent un cadre de vie vert et agréable et se différencient aussi de par leur activité : tantôt l'éducation, tantôt la détente, tantôt le sport etc...

- Une structure végétale communale enrichie de la végétation :

Noeux-les-Mines dispose d'une structure végétale de qualité, composée d'espaces verdoyants qui ponctuent le territoire communal et sont parfois reliés par une structure linéaire, sous forme d'alignements d'arbres. De plus, les espaces verts privés, comme les abords de bâtiment, les jardins en front à rue ou encore, les jardins de corrons participent activement au cadre de vie noeuxois.

- Des panoramas variés :

A Noeux-les-Mines, les paysages se succèdent. On trouve un paysage vallonné de terrils à nu, mais aussi un paysage plus urbain avec vue sur le terril réaménagé en piste de ski. On trouve aussi des espaces ouverts, vers les champs qui offrent un panorama large et profond, mais aussi vers le lac qui crée une respiration aquatique dans le tissu urbain.



- Patrimoine bâti :

- Un patrimoine bâti riche :

Noeux-les-Mines dispose de plusieurs éléments bâtis de qualité. On peut notamment citer l'Eglise Saint Martin, qui a été plusieurs fois détruite par les vikings ou les espagnols. Elle fut ensuite reconstruite mais tomba en ruine. En 1790, elle ne sert plus de lieu de culte et devient un atelier de salpêtre. L'Eglise va être reconstruite mais à faible coût, elle est vite délabrée et sera reconstruite et agrandie, puis à nouveau détruite par la foudre cette fois, en 1910. Puis, de nombreux bombardements vont à nouveau mettre à mal cette église, en 1917 avec un obus autrichien et en 1940 avec un dernier bombardement qui ne fera que peu de dégâts. Cependant, une nouvelle péripétie toucha l'église qui est envahie d'un champignon et plusieurs millions de francs et plusieurs mois de travaux seront nécessaires pour la remettre à neuf.

De plus, l'église Sainte Barbe est, elle, un symbole de l'activité minière de la région. En effet, avec l'apparition de nombreux corons, il devient primordial de créer un nouveau lieu de culte. Celui-ci se déroulera d'abord dans des maisons, puis la paroisse sera créée et ainsi, un presbytère et une église sont construits. Durant la guerre, elle eut beaucoup plus de chance que l'Eglise Saint Martin, les bombes ne font que l'effleurer. Cependant, il s'agit aujourd'hui d'un ouvrage vieillissant qui aurait besoin d'une rénovation.



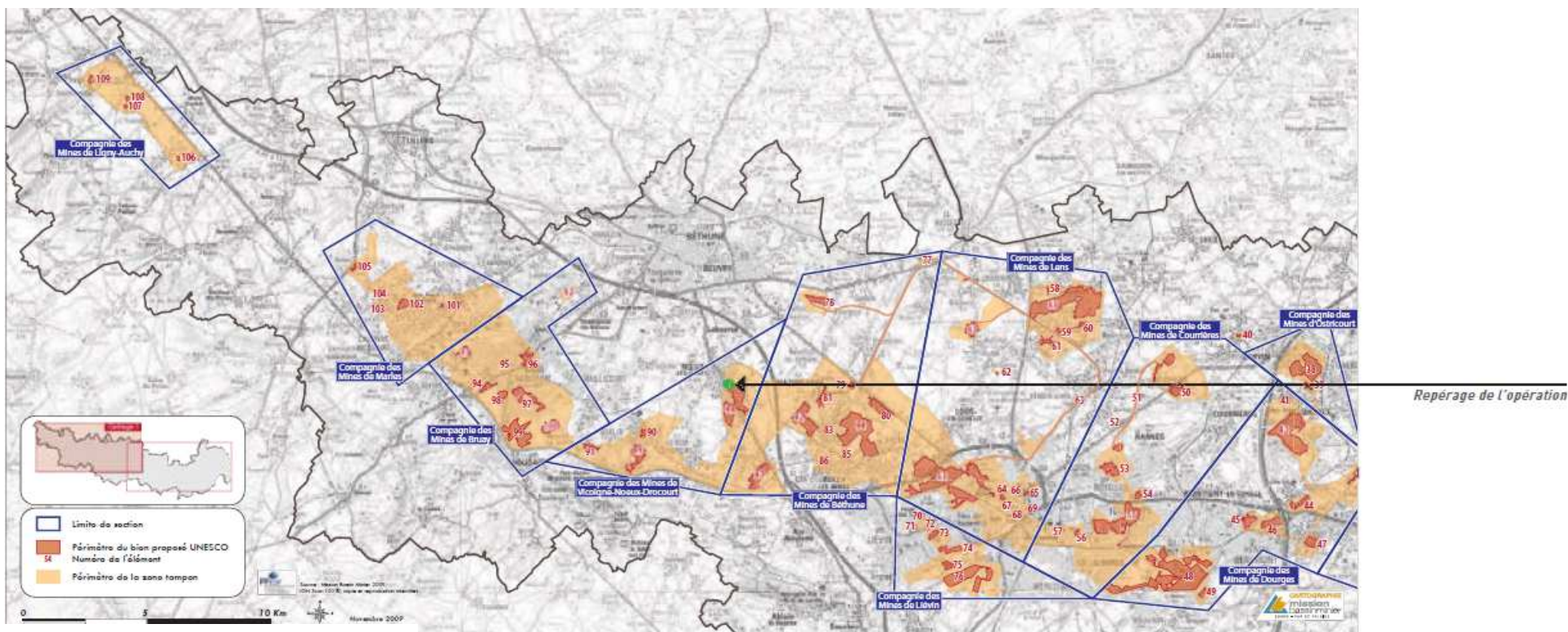
Eglise Sainte Barbe
Source : Carte France



Eglise Saint Martin
Source : Diocèse d'Arras

- Patrimoine culturel :

Bassin minier du Nord-Pas de Calais Patrimoine mondial de l'UNESCO :



LA COMPAGNIE DES MINES DE BETHUNES

- 077: ENSEMBLE MINIER DU N°9 DE BETHUNE**
- 078: TERRIL 49**
- 079: CITE DU N°7 DE BETHUNE**
- 080: CHATEAU MERCIER ET MAISONS D'INGENIEUR**
- 081: CITE N°2**
- 082: MONUMENT AUX MORTS ET GUILLES DE LA CITE DES BRESIS**
- 083: PAYSAGE ET ENSEMBLE MINIER DE GRENAY-MAZINGARDE**
- 084: DISPENSAIRE SOCIETE DE SECOURS MUTUEL**
- 085: MONUMENT DU SOLDAT MARCHE**
- 086: CITE N°10**
- 087: PAYSAGE ET ENSEMBLE MINIER DE NOEUX-LES-MINES**

*Recensement UNESCO des sites inscrits en 2012 à proximité de Noeux les Mines
source: www.unesco.org*

Inauguré en 1925, ce monument du sculpteur Armand-François Roblot a été élevé par la Compagnie des Mines de Béthune en l'honneur de l'un de ses employés mort en héros pendant la Première Guerre mondiale.

Né en 1888 aux Corons d'Aix à Bully-les-Mines, Fernand Marche descend dès l'âge de 13 ans comme galibot dans la fosse n°1 de la Compagnie. Mobilisé en 1914, il participe en 1916 aux combats dans le secteur de Verdun. Le 1er août, il se dévoue pour livrer un message au poste de commandement. Mortellement touché, il trouve la force de se traîner jusqu'à un carrefour où passent régulièrement les messagers et meurt le bras tenant le message tendu vers le ciel. Le pli sera récupéré par un autre soldat et transmis à bon port. Le soldat Marche sera décoré à titre posthume de la médaille militaire.



085 : Monument du soldat Marche
source: www.tourisme-lenslievin.fr

1.1) Adresse du projet

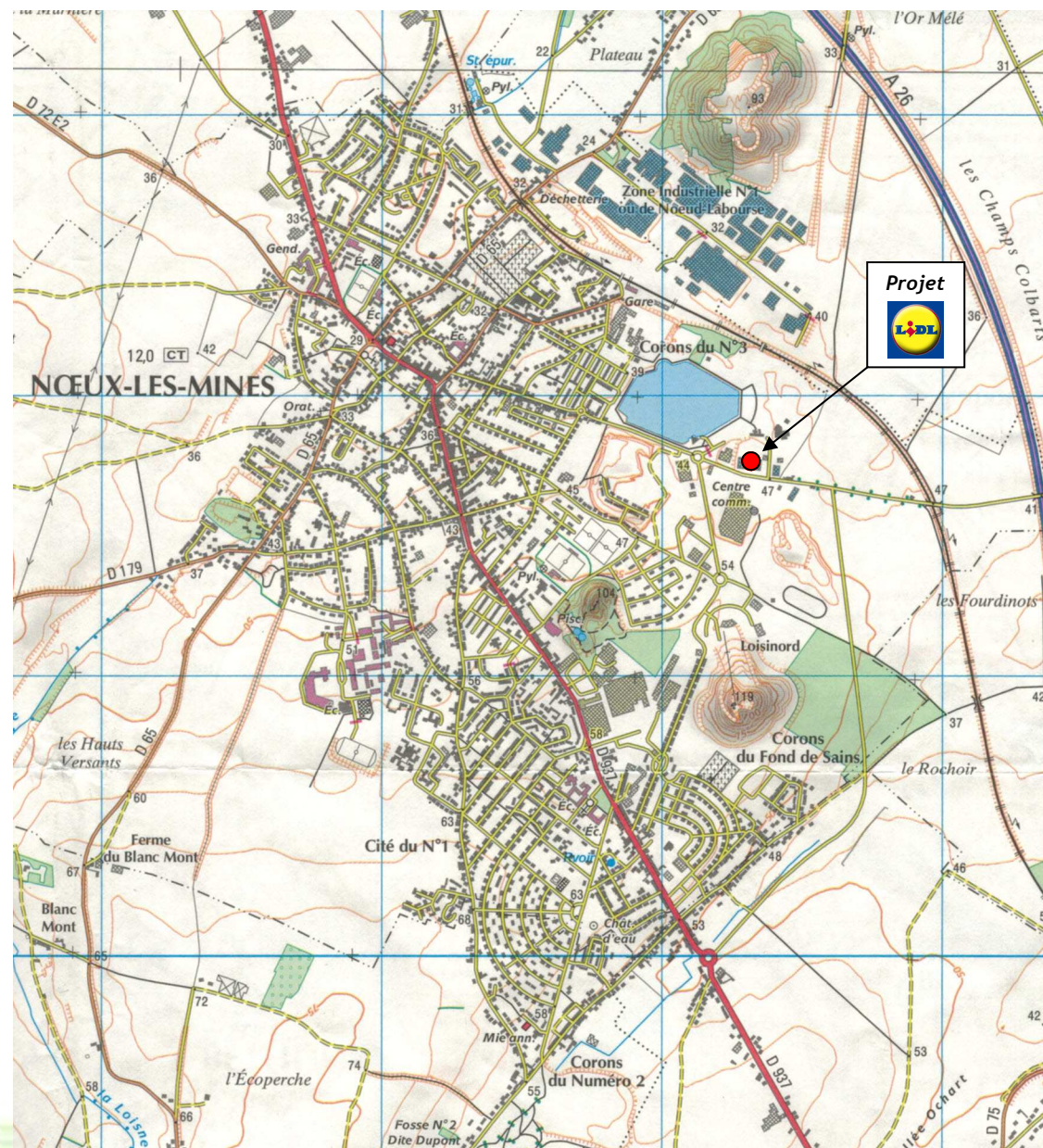
Le projet, objet de la présente demande, sera localisé Rue Léon Blum sur la commune de Noeux-les-Mines (62 290).

Le site sera facilement accessible depuis les infrastructures existantes, en provenance du Centre-ville de Noeux à l'Ouest (Rue Léon Blum), de l'Est en provenance de la RD 937 (contournement Est de Noeux-les-Mines) permettant de rejoindre au Nord l'A26 et au Sud Sains en Gohelle, via des aménagements nombreux et de qualité (giratoires, échangeurs, carrefour à feux...).

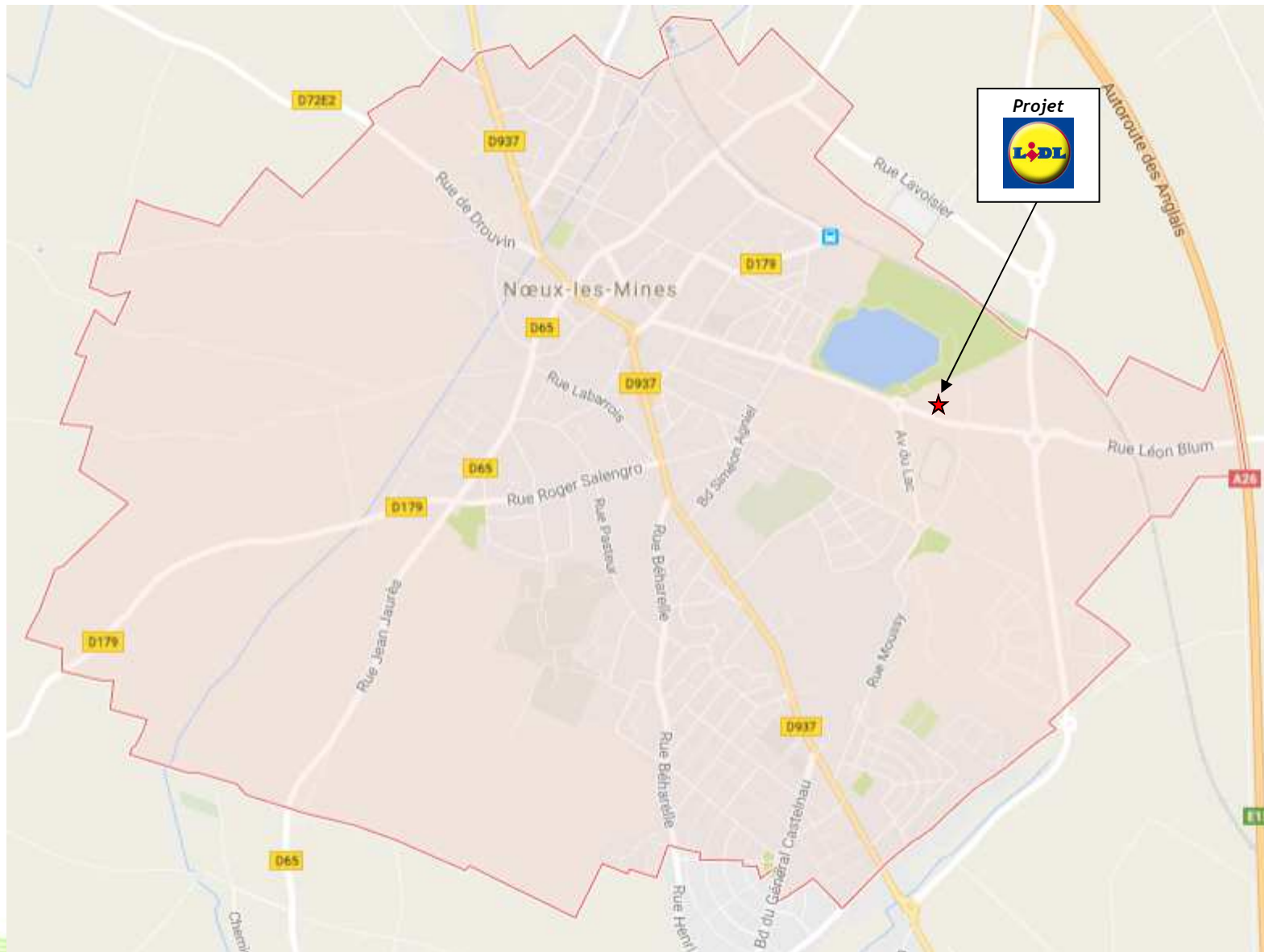
Le magasin bénéficiera, de plus, d'une bonne situation, le long d'un axe passants (Rue Léon Blum) à proximité du centre E.Leclerc. Cet axe est la principale voirie d'entrée Est de la commune de Noeux Les Mines.

L'extrait de carte au 1/25000^{ème} ci-dessous ainsi que les vues pages suivantes positionnent le projet au sein de la commune de Noeux-les-Mines.

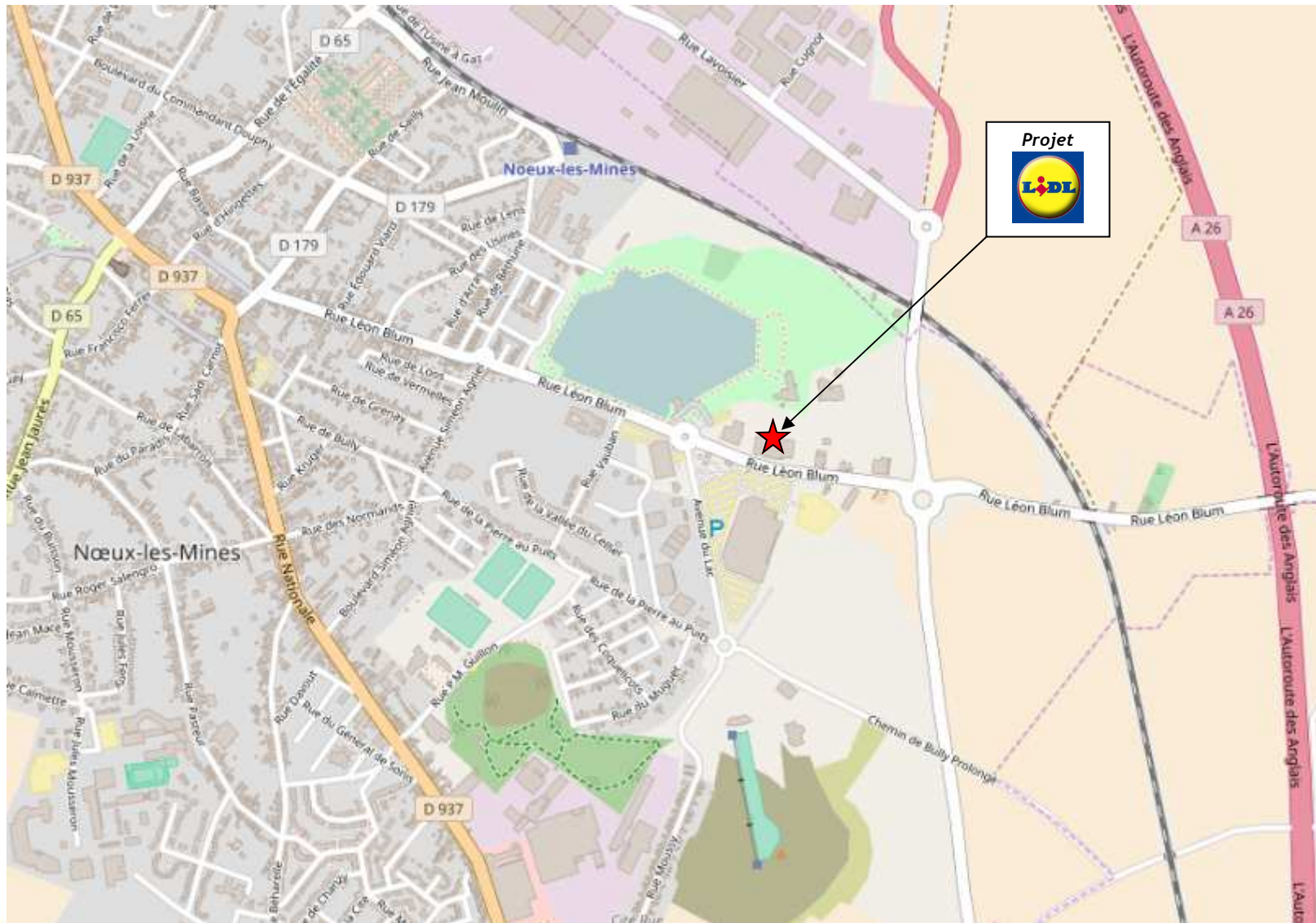
Pour information, LIDL a exploité un magasin sur la commune de Noeux-les-Mines entre 1999 et janvier 2013, rue de la Martinique. Ce magasin a été vendu pour la création d'un espace « Pôle Emploi ».



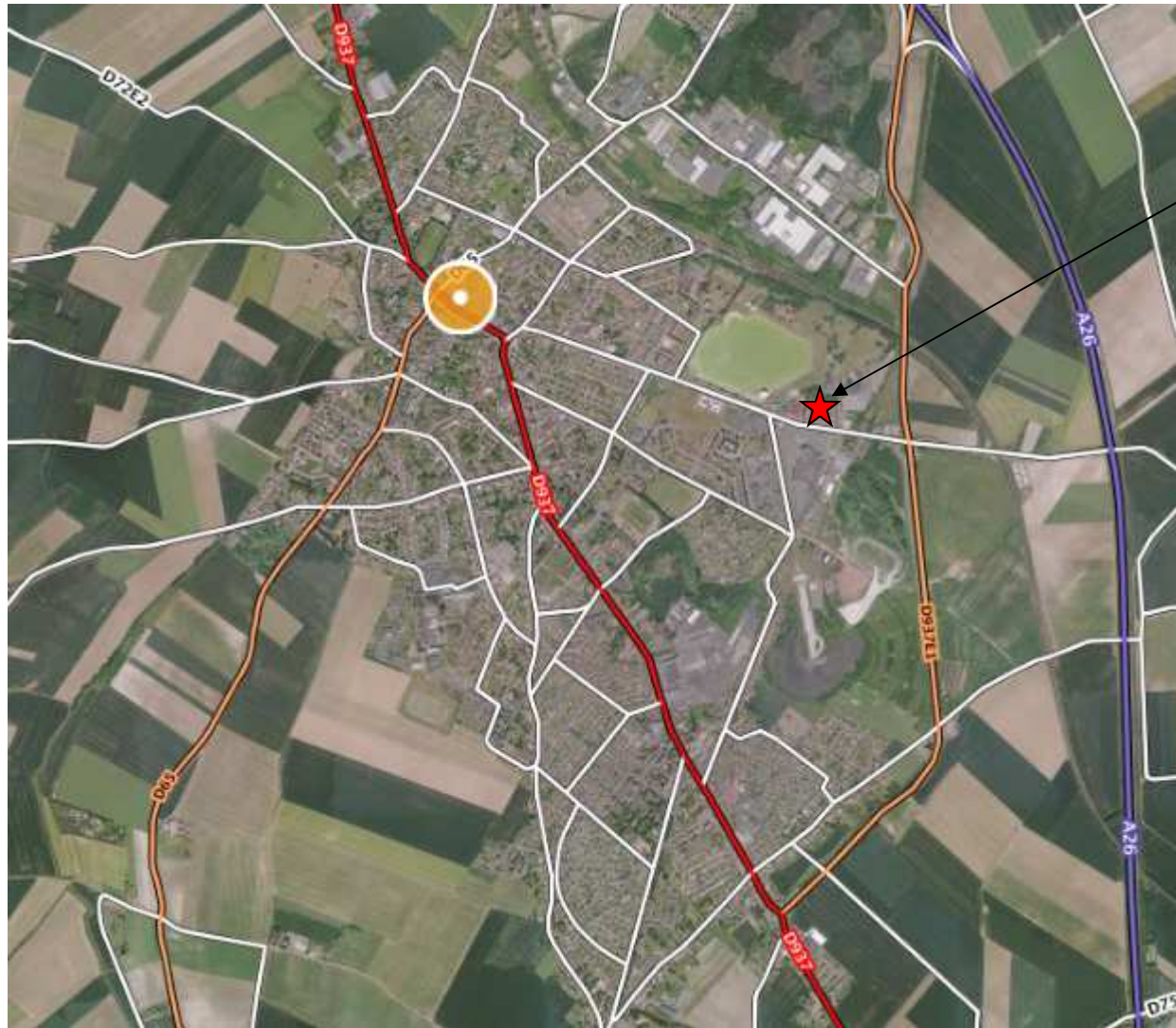
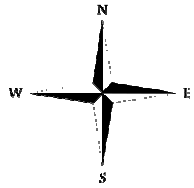
POSITIONNEMENT DU SITE SUR LA COMMUNE DE NOËUX LES MINES



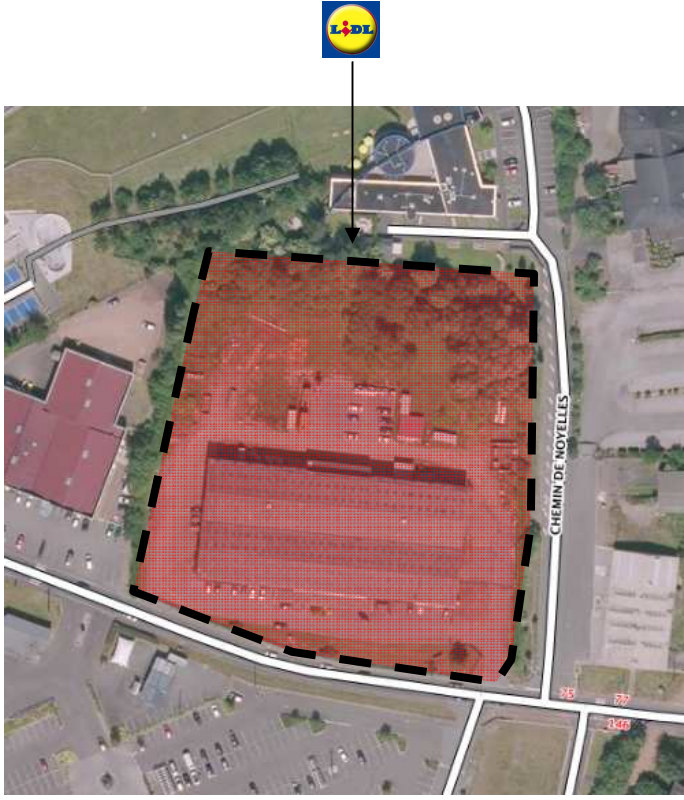
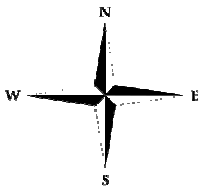
POSITIONNEMENT DU SITE SUR LA COMMUNE DE NOEUX LES MINES



POSITIONNEMENT DU SITE



VUE AÉRIENNE DU PROJET SUR LE SITE



2) Description du projet

- Le projet LIDL, un projet de qualité et de confort pour Noeux-les-Mines :



C'est au travers d'un sas ouvert vers l'extérieur et conçu avec finesse que les clients découvrent l'aménagement de l'espace de vente du nouveau concept de LIDL, proposé à Noeux-les-Mines.

Absence de faux-plafond, sobriété des couleurs et la façade vitrée toute hauteur offrent une plus grande perspective par rapport aux anciens formats de magasins, et également un grand confort visuel.

Cette idée de confort se traduit également par une surface de vente **éclairée naturellement**, des **allées plus grandes**, la mise à disposition de WC Clients munis d'espaces bébés.

Ce concept a été pensé pour l'optimisation de l'espace, la performance énergétique, l'amélioration des conditions de travail du personnel et du confort pour le client.



- Un concept architectural adapté à la tradition constructive régionale :

Partenaire des Journées du Patrimoine, LIDL met en valeur la tradition française par ses produits, mais également dans le cadre de son concept architectural.

Suite à ses échanges avec la CNAC, l'enseigne a bien pris en compte les demandes d'une meilleure intégration à l'environnement architectural et patrimonial.

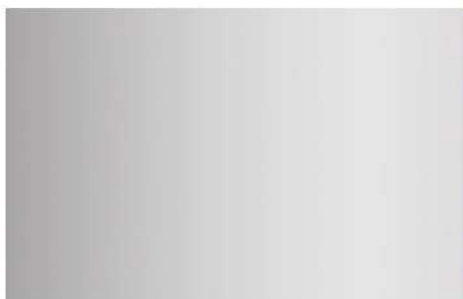
Ainsi LIDL propose pour chaque projet de nouveau bâtiment une façade traitée avec un matériau traditionnel, représentatif de la zone géographique et de sa tradition constructive. Cet engagement architectural est un moyen pour LIDL de mettre en valeur le patrimoine bâti local, tout en uniformisant son parc magasin.

4 matériaux principaux sont référencés pour orner les projets de magasins sur tout le territoire hexagonal.

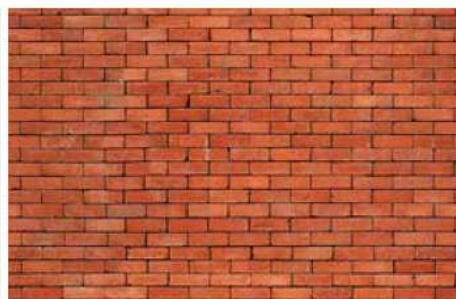
Pour le projet de Noeux-les-Mines, le choix a été porté sur **l'Alucobond sous forme de bardage en partie haute et des briques rouges en soubassement.**



PARTIE HAUTE
Alucobond



SOUSRASSEMENT
Brique rouge



- Les grandes lignes du projet proposé :

- Surface de vente globale du projet :

Le projet consiste à créer un nouveau magasin à l'enseigne LIDL, rue Léon Blum sur la commune de Noeux-les-Mines. Ce magasin sera construit dans le Parc d'Activités Loisinord et prendra place sur un foncier actuellement exploité par la société STCN.

Il s'agit donc dans les faits d'une création d'un nouveau magasin.

⇒ **Surface de vente du magasin présenté : 1.286 m²**

- Secteur d'activité et nature de l'activité du magasin de plus de 300m² :

Le projet correspond à la création d'une surface à dominante alimentaire de plus de 300 m² à l'enseigne LIDL.

Le secteur d'activité du magasin LIDL est « Commerce de détail à prédominance alimentaire » et la classe, au sens de la nomenclature d'activités française (NAF) est 4711D - Supermarchés.

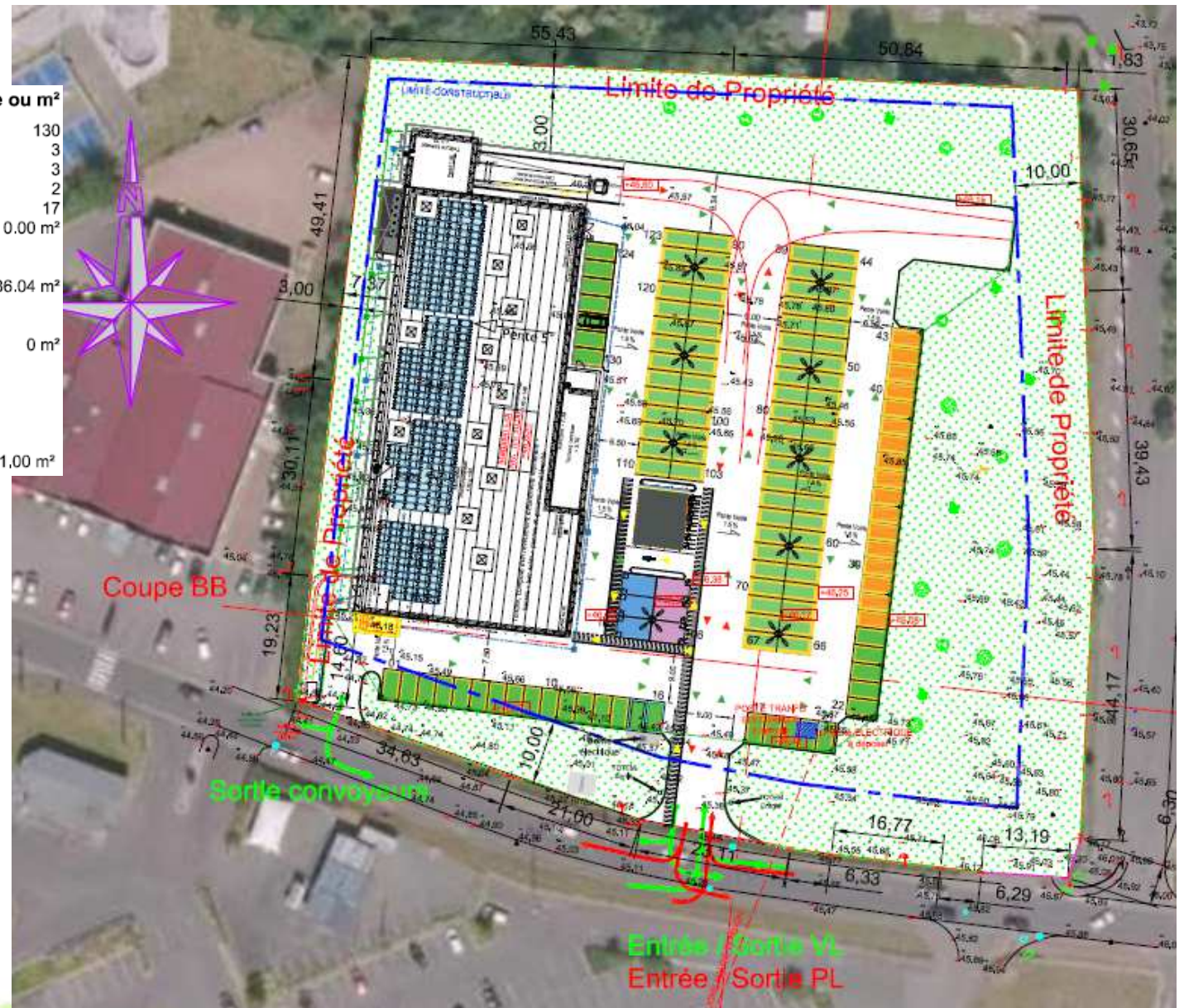
L'enseigne LIDL, actuellement Leader en France dans la vente de produits alimentaires sur son format, avec plus de 1 500 magasins sur le territoire, s'appuie sur un concept performant qui s'articule autour de :

- ♦ De gros volumes basés sur un nombre réduit de références de marque propre et de marques nationales,
- ♦ Une maîtrise rigoureuse des coûts, grâce à un fonctionnement simple, une présentation sobre des produits et une organisation centralisée,
- ♦ Des engagements forts envers nos clients : la garantie fraîcheur et la garantie « satisfait ou remboursé »,
- ♦ Des magasins de proximité permettant un stationnement facile et des achats rapides.

PLAN DE MASSE GLOBAL FUTUR

Type de Surface	Nombre ou m ²
1. Nbre de places de parking	130
	Dont nbre de places PMR 3
	Dont nbre de places Famille 3
	Dont nbre de places Véhicule électrique 2
	Dont nbre de places Co-voltage 17
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse 0.00 m ²
3. Surface du parking non couvert	Aire de circulation des PL incluse 5 236.04 m ²
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets de la région administrative de l'île de France)	(le cas échéant) 0 m ²
5. Surface terrain	13 091.00 m ²

Type de Surface	m ²
6. Surface des espaces verts	5 729.59 m ²
7. Surface des VRD	5 236.04 m ²
8. Emprise au sol	2 125.37 m ²
Surface de vente réglementaire	1 274.00 m ²
Surface de plancher (Article R*112-2 du Code de l'Urbanisme)	1 958.10 m ²
Surface de Vente Mur à Mur	1 286.00 m²



3) Intégration du projet à son environnement

- Un projet intégré dans un ensemble commercial :

Le projet se situe dans un ensemble d'activités dont certaines sont commerciales. Il sera inséré dans un environnement urbain à vocation d'activités au sein du Parc d'Activités Loisinord à proximité immédiate de l'hypermarché Leclerc, de sa galerie marchande et d'activités commerciales à la périphérie (Dya Shopping, Styleco, Kisly, Gitem, Stokomani, Mc Donald's, Midas, Le Temple de la Fleur, Sport 2000...).

Ces activités seront détaillées dans la partie environnement proche.

A noter que les pôles commerciaux à proximité de Noeux-les-Mines sont : CC Cora Bruay La Buissière et la zone « Porte Nord », CC Auchan Béthune, CC Cora Vendin Le Vieil et le CC Carrefour à Liévin .

- Le parc de stationnement :

Le magasin disposera de 130 places de parking dont 3 places pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), 3 places « Famille », 2 places recharges pour voitures électriques et 17 places dédiées au covoiturage/autopartage. A noter que 105 places seront rendues perméables (pavés joints drainants et evergreen).

Un espace de 7,8 m² pour les 2 roues sera créé à côté du parc à chariot (14 places).

L'ensemble de ces aménagements permettra largement d'absorber les flux automobiles générés, offrira un confort de stationnement et une fluidité interne optimale.

- Les aménagements paysagers en pleine terre :

Le projet prendra place sur un espace actuellement en grande partie imperméabilisé. Il est prévu de redonner une « respiration » au foncier en développant des espaces verts en périphérie du terrain et sur le parking (5 729,59 m² soit 43,76 % du foncier) et en aménageant des places perméables. Il sera planté au minimum 19 arbres et des espaces sur le pourtour du foncier sera engazonné.

Les plantations périmétriques permettront une bonne insertion du projet : Plantation de graminées, de vivaces en couvre sol et d'arbuste de mi-hauteur le long de la rue Léon Blum, plantation d'une haie arbustive composée d'essences régionales (et habillage bois sur la façade du magasin existant), plantation d'arbres tige sur le parking et plantation de bosquets d'arbres régionaux.

- Les activités annexes :

Aucune autre activité annexe n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n'est envisagée dans le cadre du présent dossier.

LES AMÉNAGEMENTS PLEINE TERRE





 *Acer monspessulanum* - motte 20/25 - tuteurage

Salix alba 'Liempde' - motte 20/25 - tuteurage




Quercus palustris - motte 20/25 - tuteurage

 semis de prairie
30kg/ha


 Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²
Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²
paillage plaquette de peuplier épaisseur 7 cm


 Graminées
Stipa gigantea - 3/m²
Imperata cylindrica 'Red Baron' - 6/m²
Miscanthus sinensis 'August Feder' - 4/m²
Pennisetum alopecuroides - 4/m²
paillage

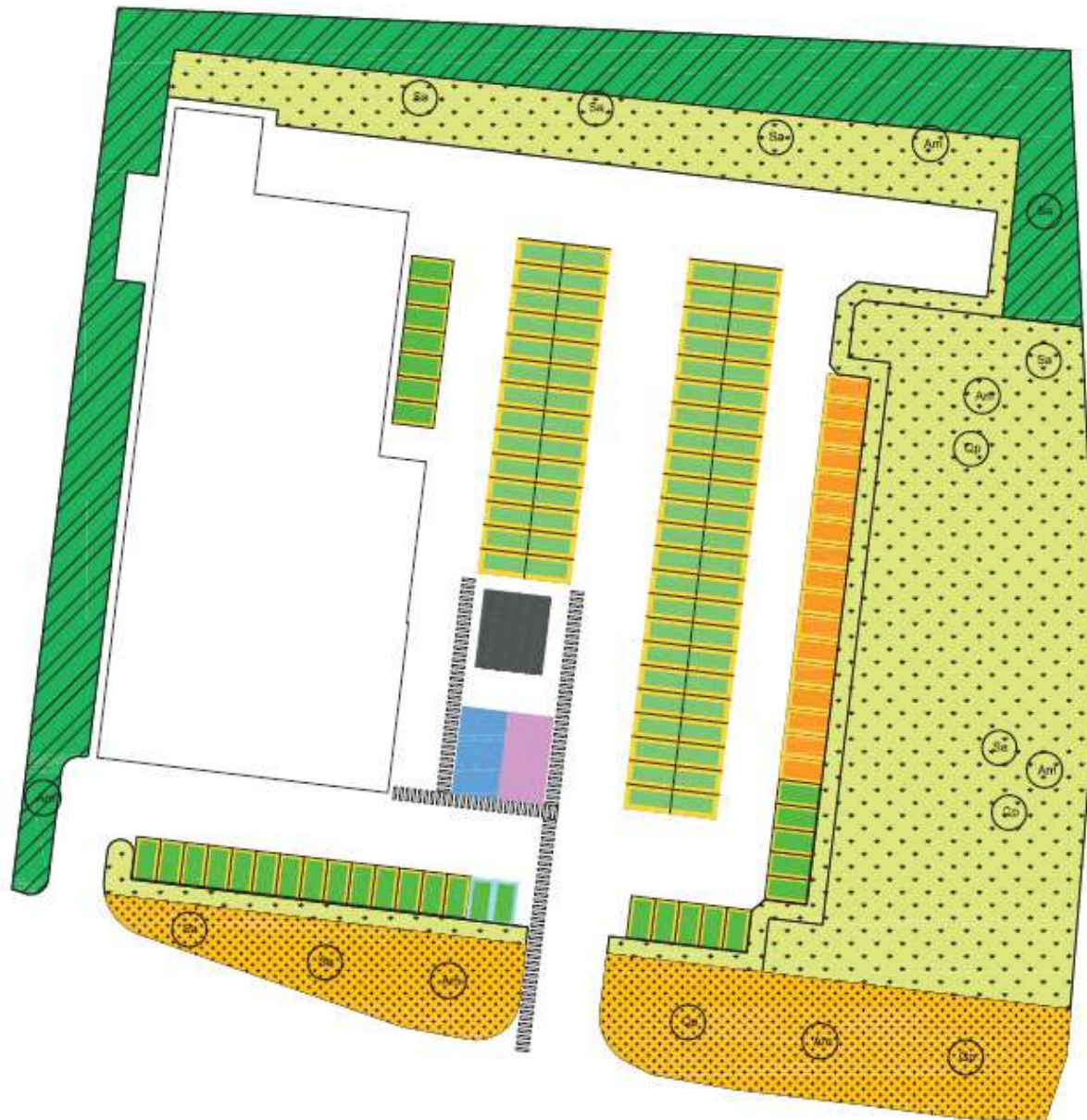
LES AMÉNAGEMENTS PLEINE TERRE

-  Am Acer monspessulanum - motte 20/25 - tuteurage
-  Sa Salix alba 'Llempde' - motte 20/25 - tuteurage
-  Qp Quercus palustris - motte 20/25 - tuteurage

 semis de prairie
30kg/ha

 Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²
Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²
paillage plaquette de peuplier épaisseur 7 cm

 Graminées
Stipa gigantea - 3/m²
Imperata cylindra 'Red Baron' - 6/m²
Miscanthus sinensis 'August Feder' - 4/m²
Pennisetum alopecuroides - 4/m²
paillage



4) Conditions de réalisation du projet

- Historique du projet :

Il s'agit de la première demande du pétitionnaire sur ce foncier.

- Calendrier de réalisation :

En cas d'autorisation délivrée par la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale, le projet pourra voir le jour au

Dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale	Juillet 2017
Date prévue d'obtention du permis de construire	Janvier 2018
Durée des travaux	8 à 10 mois
Ouverture prévisionnelle	Novembre 2018

- Maîtrise du foncier :

Le projet est situé sur la parcelle cadastrée :

- ↙ Section AN n° 217 d'une surface de 51 m²,
- ↙ Section AN n° 220 d'une surface de 521 m²,
- ↙ Section AN n° 221 d'une surface de 12 519 m²,

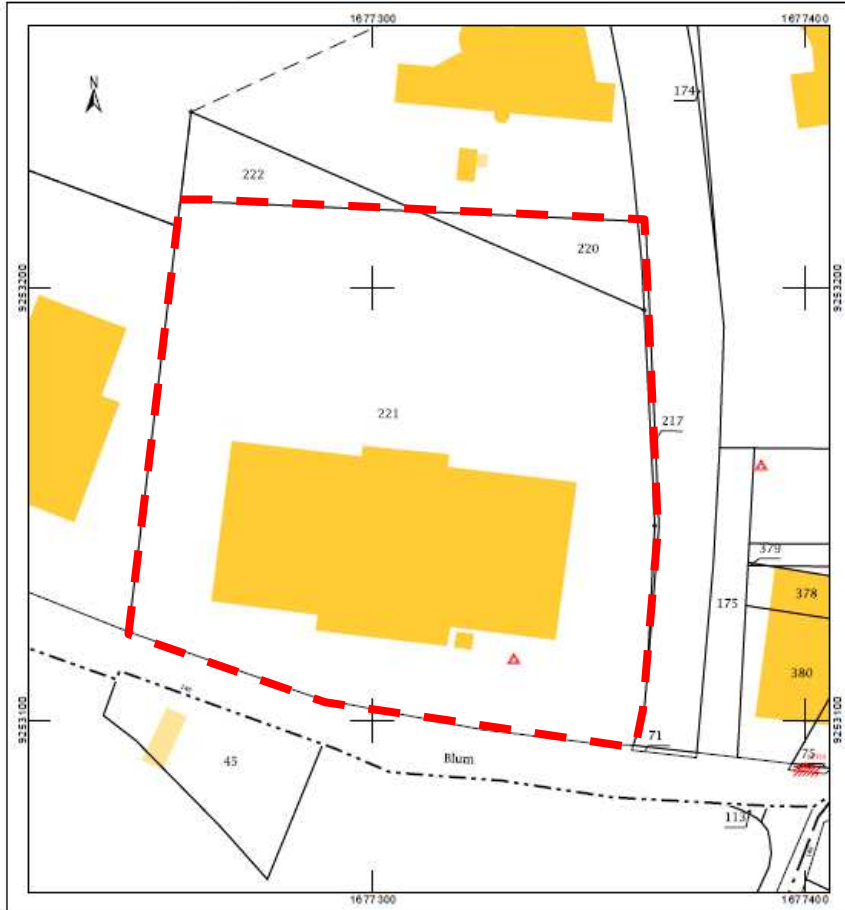
Pour une contenance totale pour le projet de 13 091 m² et dont le propriétaire est la société STCN.

- Attestation TASCOM :

Le projet étant une création, l'attestation TASCOM ne peut être fournie.

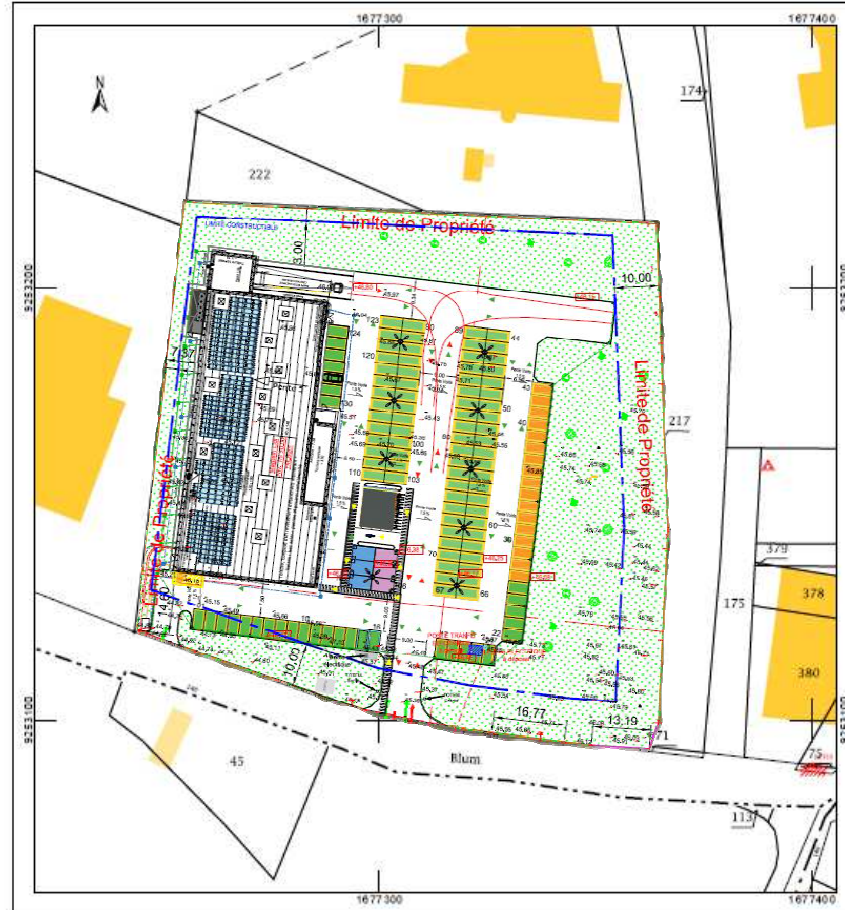
PLAN CADASTRAL

Département : PAS DE CALAIS Commune : NOEUX LES MINES	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BETHUNE (Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre) 35, rue Georges Guynemer 62407 62407 BETHUNE CEDEX Tél. 03 21 63 10 10 - fax 03 21 63 10 74 ppgc.620.bethune@dgfp.finances.gouv.fr
Section : AN Feuille : 000 AN 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'éditor : 1/1000 Date d'édition : 01/06/2017 (tableau horsaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC 93 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



PROJET SUR PLAN PARCELLAIRE

Département : PAS DE CALAIS Commune : NOEUX LES MINES	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : BETHUNE (Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre) 35, rue Georges Guynemer 62407 62407 BETHUNE CEDEX Tél. 03 21 63 10 10 - fax 03 21 63 10 74 ppgc.620.bethune@dgfp.finances.gouv.fr
Section : AN Feuille : 000 AN 01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'éditor : 1/1000 Date d'édition : 01/06/2017 (tableau horsaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC 93 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	



AUTORISATION PROPRIÉTAIRE



SNC LIDL
RD 916 – ZI du Plantin
BP 79
62193 LILLERS

A l'attention de M. Rémy THIERY

Noeux les Mines le 5 juillet 2017

Monsieur,

Nous soussignons, société STCN demeurant rue Léon Blum, 62290 Noeux-les-Mines, propriétaire des parcelles cadastrales section AN n° 220 et 221 situées sur la commune de NOEUX-LES-MINES autorise :

La Société en Nom Collectif LIDL et toute personne désignée par lui (Responsable Immobilier, Architectes, Bureaux d'études...) à constituer tout dossier administratif et à faire toutes démarches tendant à obtenir les autorisations administratives (ex : CDAC, PC...) permettant la réalisation de l'opération immobilière projetée.

Bien cordialement,

Jean FAGOT
Président STCN

PARTIE 2

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET



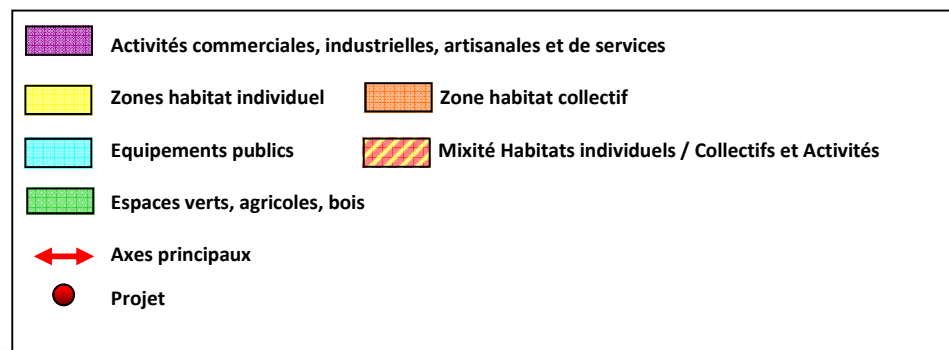
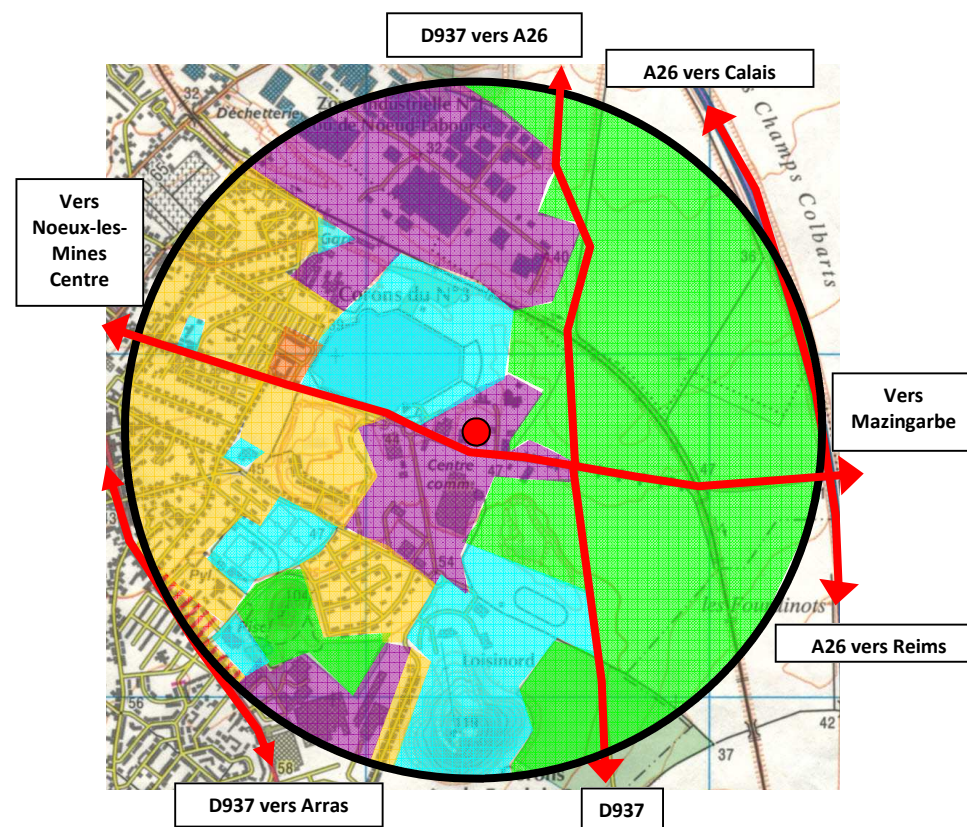
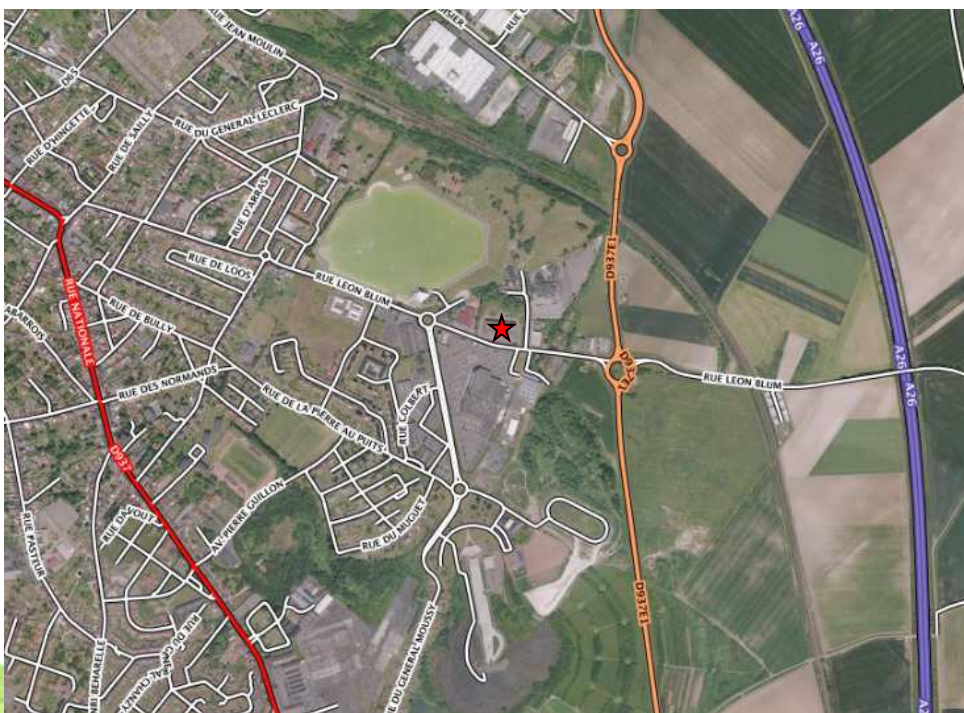
II / L'ENVIRONNEMENT PROCHE DU PROJET DANS UN RAYON D'UN KILOMETRE

- Cartographie générale de l'environnement proche

Le site du projet est situé sur le territoire de la commune de Noeux-les-Mines.

Son environnement sur environ un kilomètre est essentiellement constitué par le tissu urbain de l'entrée Est de Noeux-les-Mines sur les deux-tiers Est. A l'ouest on retrouve des espaces agricoles.

La rue Léon Blum qui dessert le projet coupe la zone d'Ouest en Est et est en jonction avec la RD937 qui permet de rejoindre Béthune au Nord et les communes en direction d'Arras au Sud.



1) Les activités commerciales

- L'environnement commercial du projet

Le projet se situe en entrée Est de la ville de Noeux-les-Mines, dans un environnement urbanisé au sein de la Zone d'Activités Loisinord, à proximité immédiates d'activités commerciales, parmi lesquelles :

- E.Leclerc, sa galerie marchande et E.Leclerc Drive
- Animal Market,
- Sport 2000 (Jog2),
- Dya Shopping,
- Le Marché aux Fleurs,
- Styleco,
- Gitem,
- Stokomani,
- McDonald's,
- Kisly,
- C One,
- MaxiViande,
- Food Stock (produits diététiques),
- Midas,
- Boulangerie Louise,
- Le Temple de la Fleur.

- Les halles et marchés

Nous recensons deux marchés hebdomadaires sur la commune de Noeux-les-Mines :

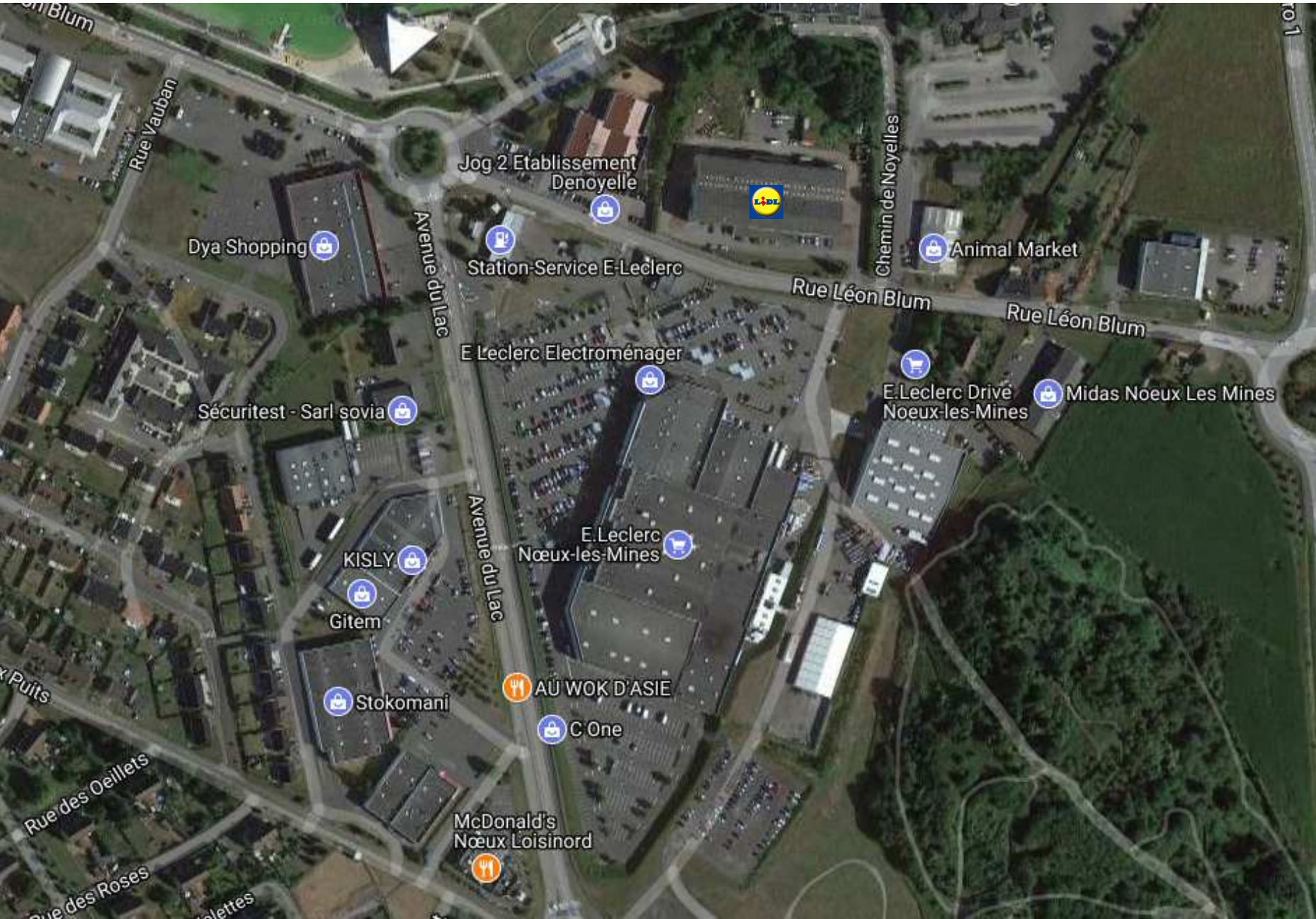
- Place du Château : Mardi après midi, 50 exposants, tous produits, 1 500 mètres, environ 5 à 7 minutes du projet en voiture,
- Place Jaurès : Les Vendredi matin, 50 exposants, tous produits, 2 000 mètres, environ 7 à 10 minutes du projet en voiture,

Temps de trajet source Mappy.fr

Liste Marchés source Marchedefrance.fr

Et Jours de Marché

ACTIVITÉS COMMERCIALES DE LA ZONE PROCHE



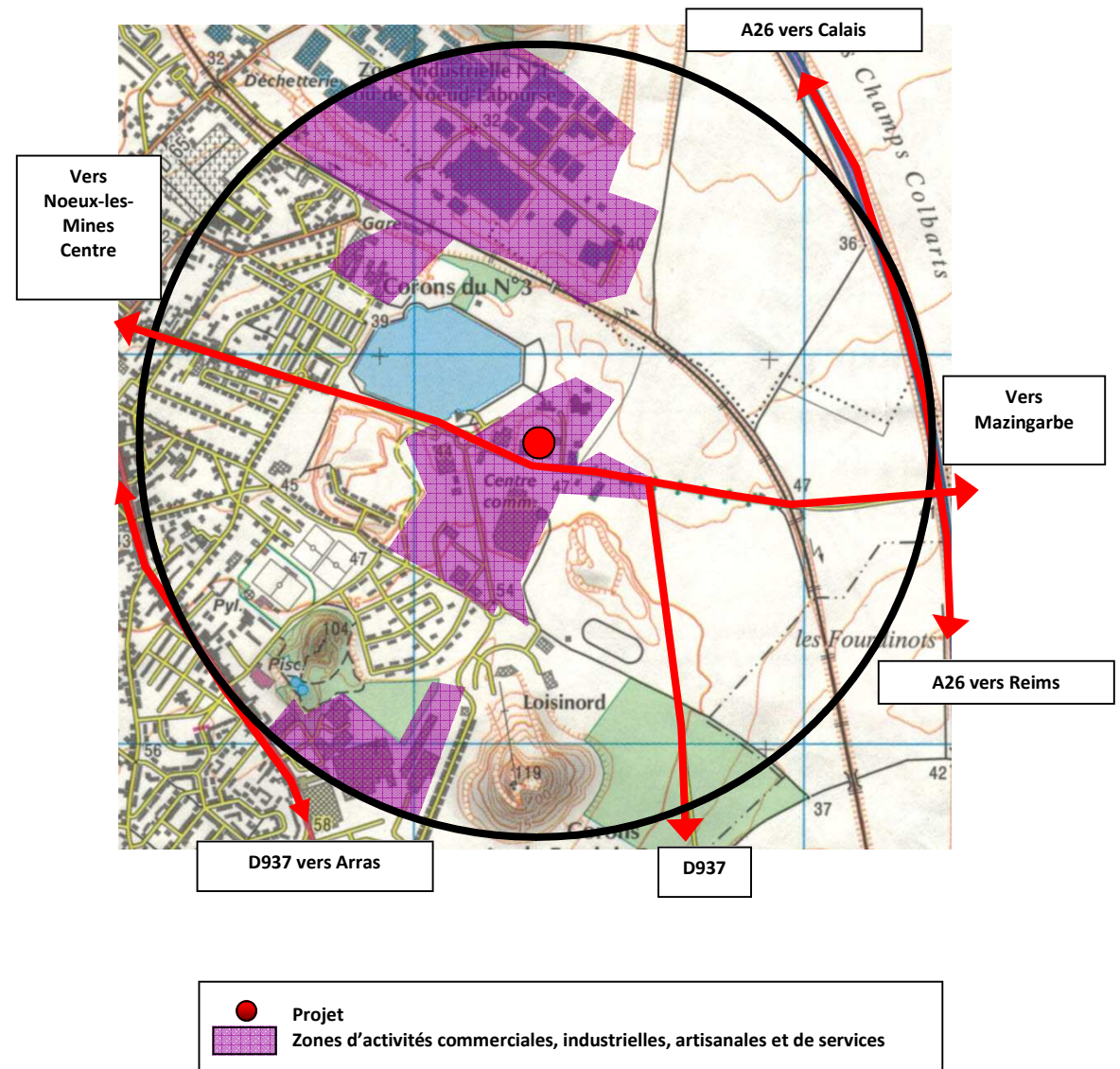
2) Les autres activités économiques

- Les activités industrielles, artisanales, de services...

Elles sont représentées autour du projet, le projet prenant place au sein de la Zone d'Activités Loisinord.

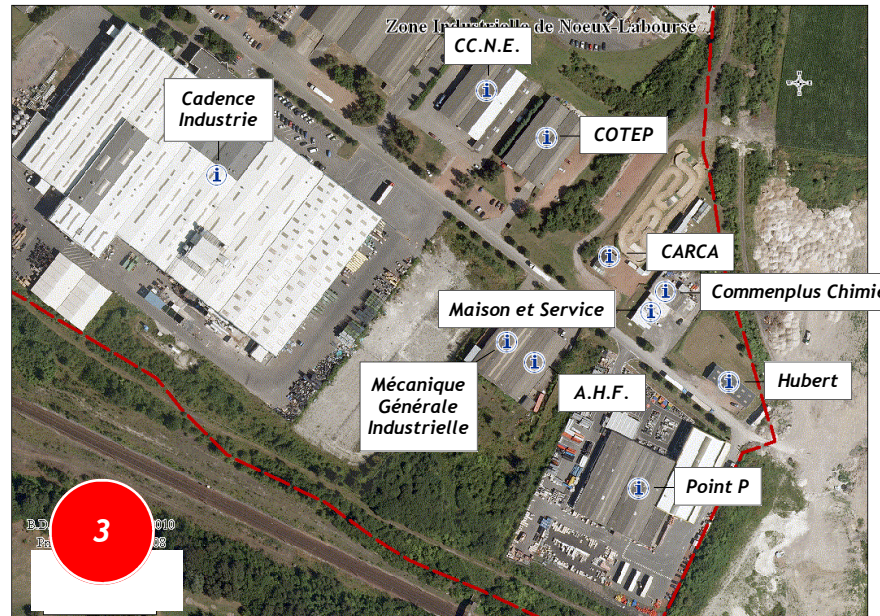
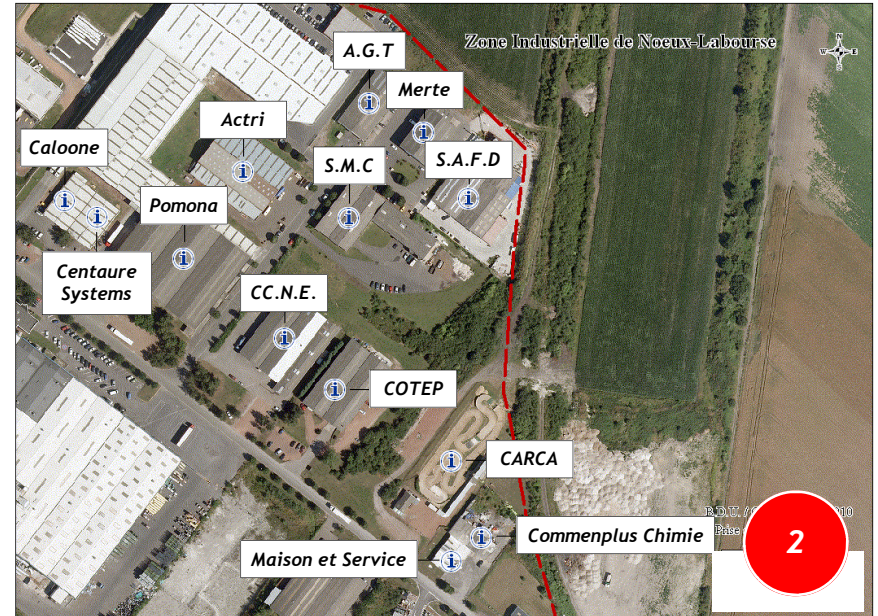
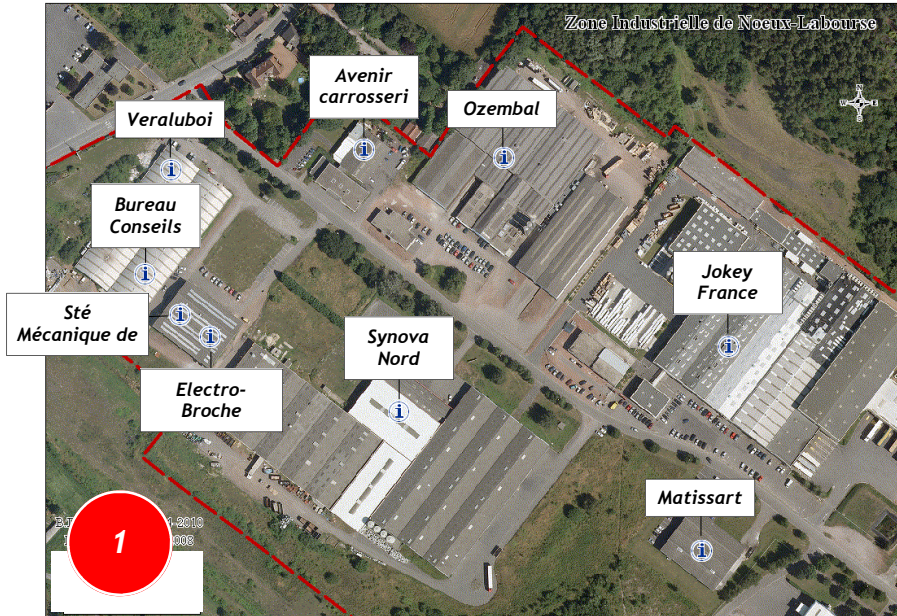
Au Nord, nous recensons la Zone Industrielle de Noeux Labourse.

Ces zones sont détaillées pages suivantes.



Zone Industrielle de Noeux-les-Mines—Labourse





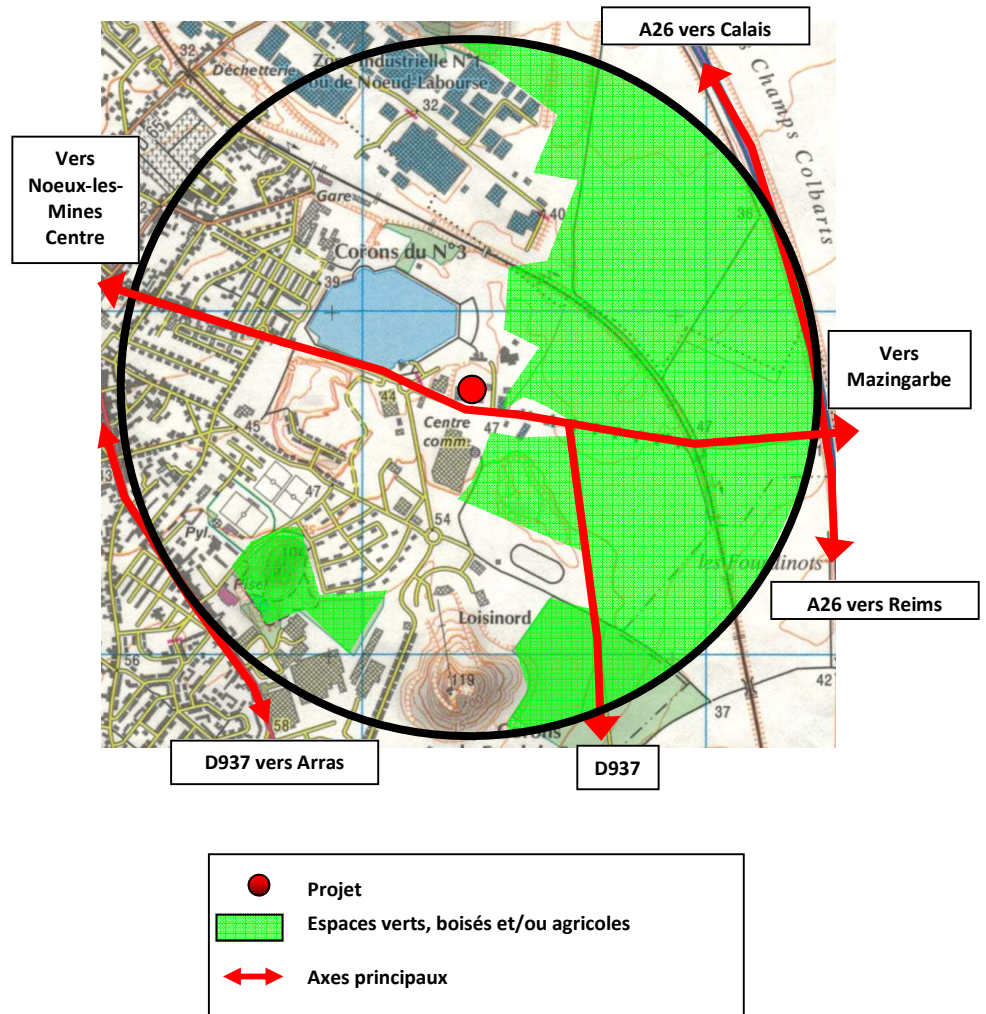
- Les activités agricoles

Les activités agricoles sont fortement représentées sur la zone proche, principalement à l'Est du fait de la position du projet en entrée Est de la commune de Noeux-les-Mines.

Ces espaces sont le plus souvent exploités sous le format de cultures et de quelques prairies permanentes.



Blé tendre	Semences	Prairies temporaires
Mais grain et ensilage	Gel (Surfaces gelées sans production)	Vergers
Orge	Gel industriel	Vignes
Autres céréales	Autres gels	Fruit à coque
Colza	Riz	Oliviers
Tournesol	Légumineuses à grains	Autres cultures industrielles
Autre oléagineux	Fourrage	Légumes-fleurs
Protéagineux	Estives landes	Canne à sucre
Plantes à fibres	Prairies permanentes	Arboriculture
		Divers
		Non disponible

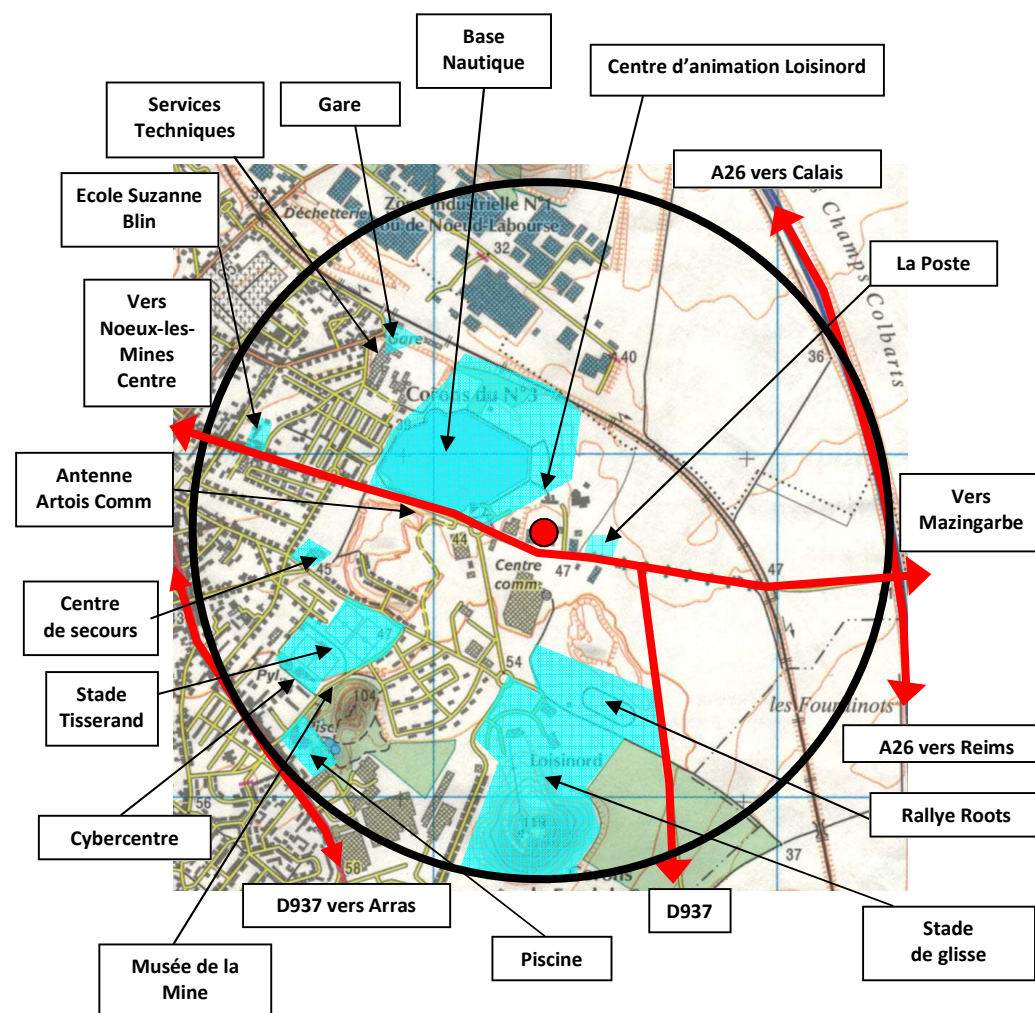


3) Les équipements publics

Nous recensons quelques équipements publics dans l'environnement proche du projet.

Les équipements publics sont principalement répartis vers le Centre Ville de la commune de Noeux-les-Mines au Sud et à l'Ouest de la zone proche :

- ⇒ Base Nautique,
- ⇒ Centre d'animation Loisinord,
- ⇒ La Poste,
- ⇒ Rallye Roots,
- ⇒ Stade de glisse,
- ⇒ Piscine,
- ⇒ Musée de la Mine,
- ⇒ Cybercentre,
- ⇒ Stade Tisserand,
- ⇒ Centre de secours,
- ⇒ Antenne Artois Comm,
- ⇒ Ecole Suzanne Blin,
- ⇒ Services techniques,
- ⇒ Gare SNCF,...



4) Les zones d'habitat

- Le quartier d'habitation

Le projet est intégré à l'entrée Est de la commune de Noeux-les-Mines.

L'habitat se situe principalement sur la partie Ouest en direction de Noeux-les-Mines Centre Ville.

La ville de Noeux-les-Mines est constituée de plus de 10 012 ménages. Ils sont majoritairement locataires de leur logement (55,6 %) et ont des revenus moyens (16 116 euros par ménage).

- Le type d'habitat

L'habitat de la zone proche du magasin (environ 1 km) est composée majoritairement de logements individuels.

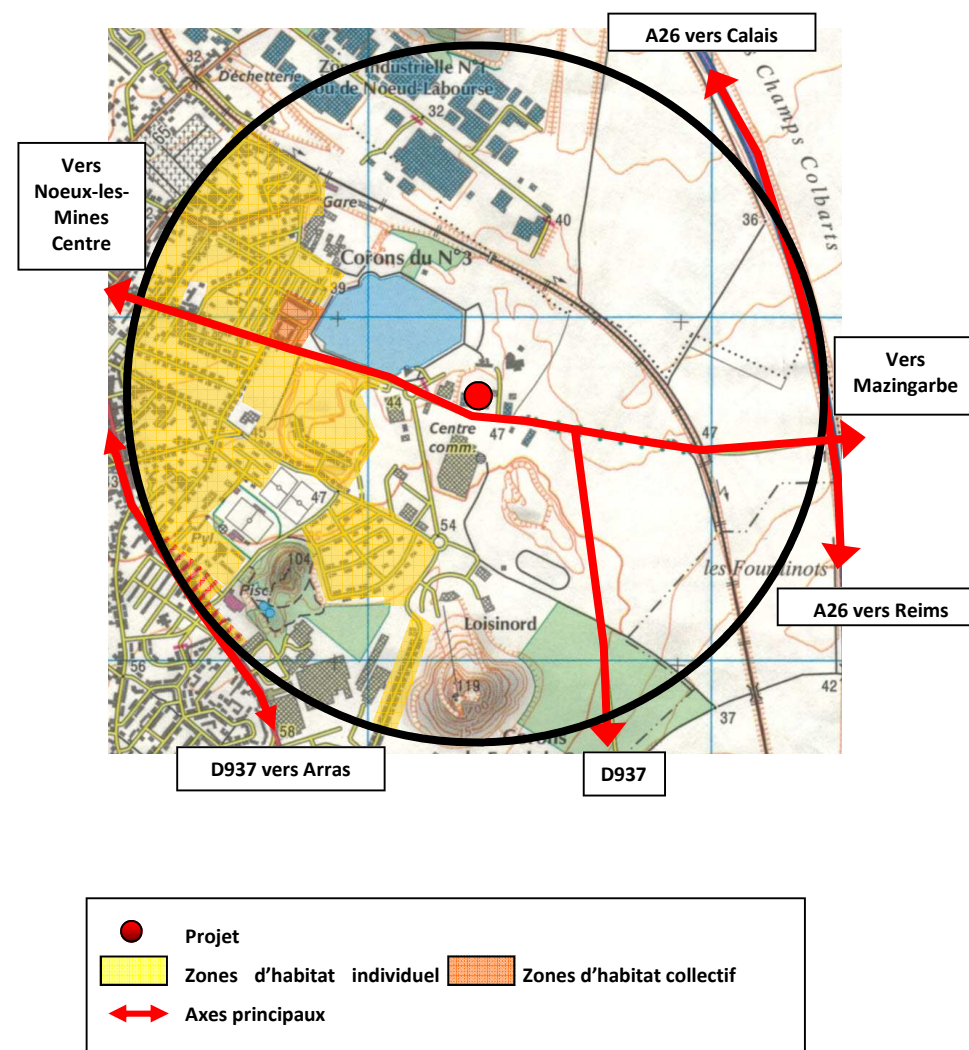
Les logements collectifs sont situés à l'Ouest et au Sud Ouest en direction de Noeux-les-Mines Centre Ville.

La commune de Noeux-les-Mines dans sa globalité présente un parc de logement majoritairement individuel (77,4% du parc des logements).

- L'habitat social

Le parc de logement HLM représente 28%.

Source Kelquartier.com et INSEE



Types d'habitat à Noeux-les-Mines



Habitat individuel rue de la Pierre au Puits



Habitat collectif à l'Ouest de la base nautique



Habitat individuel rue des Roses

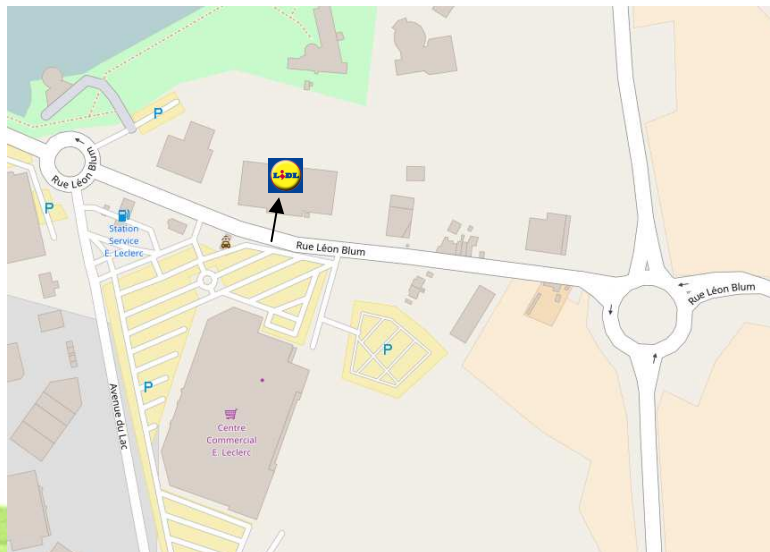
5) La desserte

- La desserte routière actuelle et future

Le site sera accessible depuis la rue Léon Blum, axe reliant Noeux-les-Mines à Mazingarbe

Les aménagements pour accéder au site, depuis cet axes, sont parfaitement adaptés et dimensionnés pour que le projet n'engendre aucune perturbation supplémentaire sur les flux existants.

L'accès au magasin depuis les axes de communication et la gestion des flux, grâce aux infrastructures existantes (nombreux giratoires à proximité), permettront une bonne accessibilité au site.



- L'accessibilité directe au foncier

La desserte du magasin s'effectuera directement depuis l'accès, positionné sur la Rue Léon Blum permettant de rejoindre la RD937 à l'Est et le Centre Ville de Noeux-les-Mines à l'Ouest.



➡ Entrée et sortie PL et VL



Accès au projet par la Rue Léon Blum

- La desserte actuelle et projetée en transports en commun

Le site est desservi par le réseau de transports « Tadao ».

Nous pouvons noter la présence de l'arrêt « Base de Loisirs-Lac » à 150 mètres à l'Ouest du projet. Cet arrêt est desservi par la ligne 24 du réseau « Tadao ».

L'arrêt « Base de Loisirs-Lac » est desservi par la ligne 24 : Béthune ⇔ Noeux-les-Mines ⇔ Labourse.

Le magasin sera accessible depuis cet arrêt via les trottoirs et aménagements existants.

Il n'y aura pas de modification dans la desserte de transport en commun suite au projet.



Arrêt
« Base de Loisirs-Lac »

ACCÈS EN TRANSPORT EN COMMUN



ACCÈS PIÉTONS ET CYCLES A PROXIMITÉ DU PROJET

- La desserte cycliste et piétonne actuelle et projetée

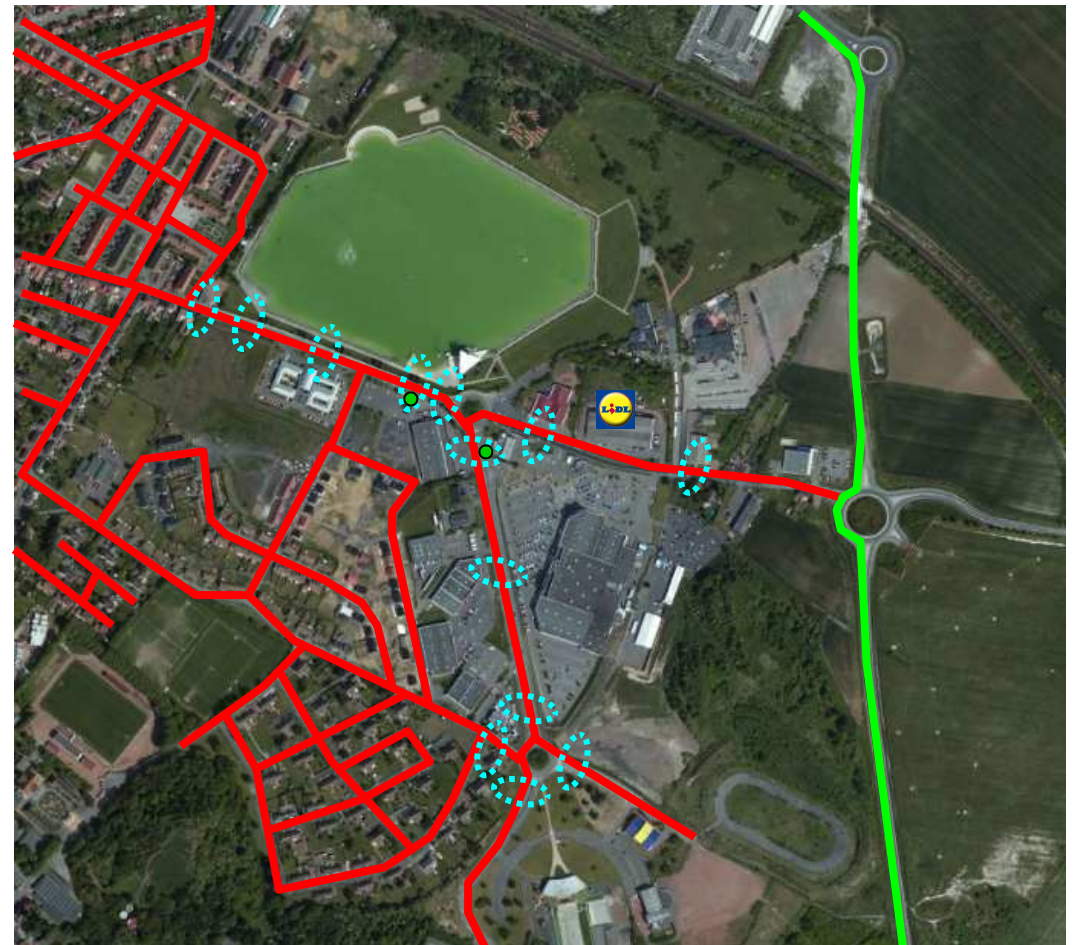
L'environnement bénéficie à proximité d'un réseau de pistes et de voies cyclables sur l'axe menant de la D937 à la zone d'activités de Noeux-les-Mines/Labourse. Les usagers cyclistes pourront se rendre au futur magasin depuis cette voie en partage de la voie avec les véhicules motorisés. Les pistes cyclables les plus proches sont situées à l'Est sur la RD937 et vers Noeux-les-Mines Centre Ville.

Concernant les piétons, des trottoirs et des passages protégés maillent les différentes voiries présentes à proximité du projet. Ils permettent d'accéder au magasin et aux autres équipements voisins de manière sécurisée depuis les zones de logement.

Il n'y aura pas de modification dans la desserte des modes doux suite au projet.

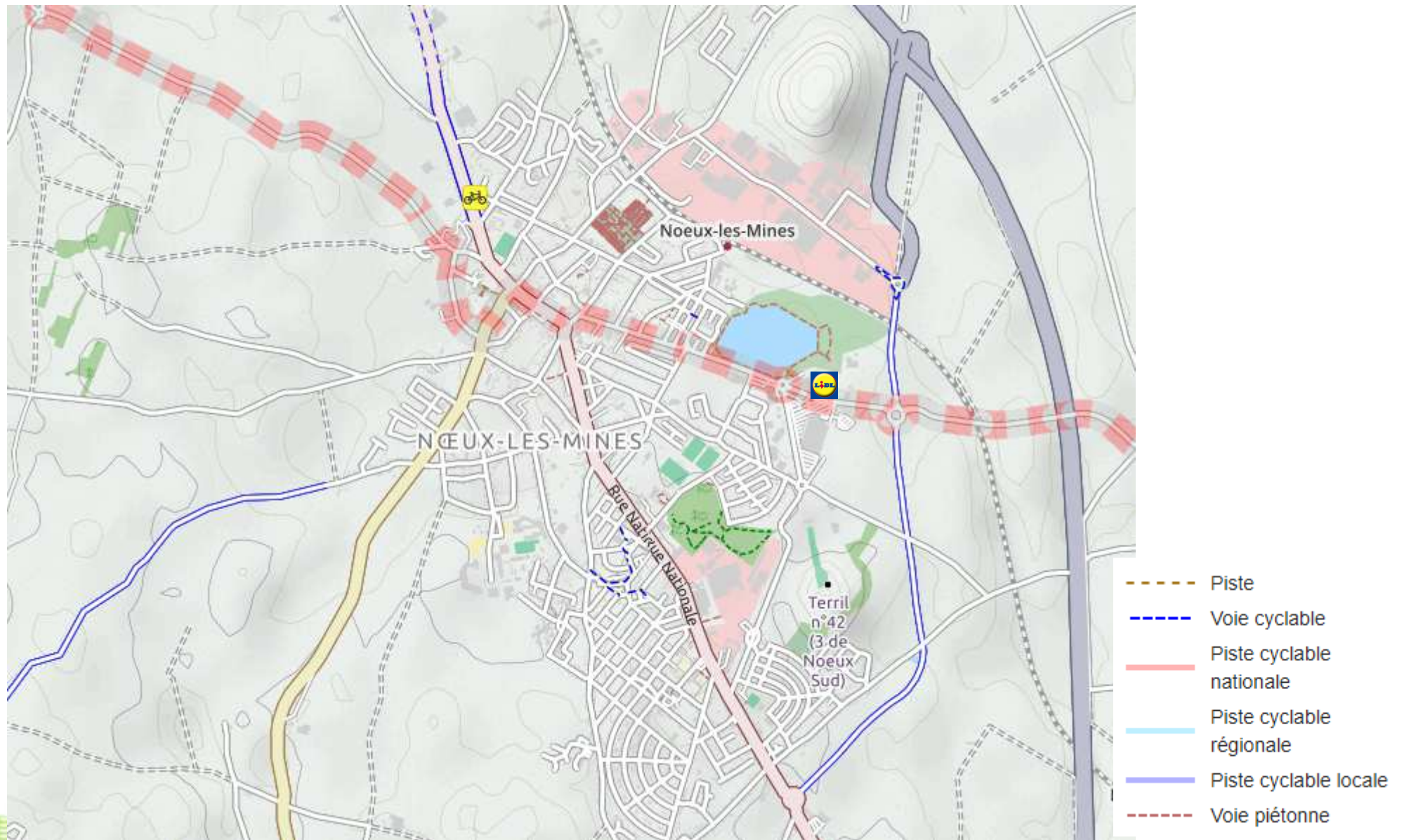


Passages protégés et Voies Cyclables à proximité du projet.



- Arrêts de bus
- Cheminements piétons (trottoirs)
- Aménagements cyclables
- Passages piétons sécurisés

LES LIAISONS CYCLABLES A PROXIMITE DU PROJET



6) Les opérations d'urbanisme et les programmes de logement

- Réalisation d'un Parc d'Activités logistiques sur les communes de Noeux-les-Mines (Rue Léon Blum) et Labourse (Rue Lavoisier) :

Le projet d'aménagement consiste à réaliser une zone d'activités économiques dédiée plus particulièrement à la logistique, sur les communes de Noeux-les-Mines et Labourse, entre l'Autoroute A26, la route départementale D937 et la Rue Léon Blum, sur une superficie de 54 hectares dont 3 consacrés aux équipements publics.

Relativement proche de la gare SNCF de Noeux-les-Mines et du Port Fluvial de Béthune-Beuvry, en continuité avec un parc industriel existant, le projet pourrait générer la création de 2000 emplois en fonction de l'occupation de la zone.

Elle permet de mettre en exergue les enjeux suivants :

- La biodiversité et les espaces naturels,
- La qualité de l'eau liée à la vulnérabilité de la nappe souterraine crayeuse,
- L'insertion paysagère liée à la présence d'un terril minier et à la valorisation de l'entrée de ville de Noeux-les-Mines,
- Les déplacements liés aux trafics attendus.

- Projets de logements en cours (Source Service Urbanisme Mairie de Noeux-les-Mines) :

- 23 logements individuels et collectifs à caractère social sont en cours de réalisation dans la Rue de Bruay.
- 30 logements individuels et collectifs aux alentours de la Place Verte sont en cours de réalisation. Ce projet aura pour vocation d'être une mixité d'habitats sociaux et d'accession à la propriété (attente d'autorisations).
- Divers parcelles sont disséminées sur le territoire de la commune afin d'accueillir des habitats individuels.



Plan de simulation du projet - Source : étude d'impact d'avril 2016.

8) Les documents d'urbanisme existants

- Le Scot et les documents associés

La commune de Noeux-les-Mines dépend du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Artois qui a été approuvé le 29 Février 2008.

Le Syndicat mixte a pour missions :

- Préserver les espaces naturels et agricoles,
- Renforcer la cohésion sociale sur le territoire,
- Renforcer l'accessibilité et favoriser les échanges,
- Pérenniser la dynamique économique et agricole,
- Rééquilibrer l'offre commerciale,
- Optimiser l'implantation des zones d'activités industrielles et tertiaires,
- Gérer et préserver la qualité des ressources et du cadre de vie.

Le SCOT trouvera sa réalisation concrète dans les cartographies du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En ce qui concerne l'offre commerciale, ce que dit le Scot :

- Développer l'offre commerciale en accord avec le principe de préservation de l'activité commerciale en centre-ville et de maintien du dynamisme des principales zones d'activités. **Le projet LIDL se développe dans une centralité commerciale à proximité de l'hypermarché E.Leclerc. Il apportera une attractivité supplémentaire au site et donc dynamisera la zone concernée.**
- Maîtriser qualitativement et quantitativement l'évolution des zones commerciales en accord avec le respect du principe de limitation de la consommation de la surface agricole utile. **Le projet s'implantera sur un bâtiment d'activité existant sans consommation d'espace agricole.**

Limiter la consommation de la surface agricole utile par les zones commerciales : La commune doit limiter la superficie des zones de développement commercial sur son territoire. L'extension des zones doit être maîtrisée en implantant de manière concentrée les bâtiments et en optimisant la surface dédiée au stationnement. **Le projet se développera sur un format limité (1 286 m² de surface de vente) et respectera la loi ALUR dans son optimisation du nombre de place de stationnement.**

Améliorer l'accessibilité des zones commerciales : Bien que l'automobile reste aujourd'hui le mode privilégié par les usagers des zones commerciales périphériques, il importe d'améliorer leur desserte en transports en commun et de promouvoir l'accessibilité en mode doux. Une réflexion devra être menée sur le partage de la voirie car les centres commerciaux doivent pouvoir accueillir une population piétonne importante, ne possédant pas de véhicules ou, résidant à proximité, désireuse d'opter pour l'utilisation des modes doux. L'aménagement doit être conçu en prenant en compte tous les types de déplacements, avec sécurité et lisibilité. Les zones commerciales veilleront à redonner sa place au piéton et au cycliste en sécurisant au maximum ses déplacements. **Le projet est parfaitement desservi par les modes alternatifs de transport (bus, cheminements piétons et proximité de voies cyclables. Afin d'accompagner et d'inciter la clientèle à utiliser ces modes de transport, LIDL proposera un espace pour stationner les deux roues et mettra en place des cheminements piétons sécurisés depuis l'espace public jusqu'à l'entrée du magasin.**

Améliorer l'intégration paysagère des zones commerciales périphériques à travers :

- une implantation tenant compte de la topographie, du tissu urbain existant,
- la préservation des vues existantes,
- un traitement qualitatif des limites de la zone,
- un aménagement qualitatif des zones de stationnement,
- un choix des gabarits des bâtiments ainsi que des matériaux et des couleurs conférant à la zone commerciale une qualité et une certaine unité,
- la signalétique au sein de la zone ne doit pas défigurer le paysage environnant et assurer la lisibilité de l'espace pour l'usager.

Les concepts architecturaux et paysagers de LIDL sur ses nouveaux magasins répondent parfaitement à ces objectifs. Un volet paysager de grande qualité avec de nombreuses plantations, un parking largement perméable, un bâtiment moderne et respectant les matériaux locaux...

En ce qui concerne les zones d'activités, ce que dit le Scot :

- Maintenir l'activité industrielle tout en diversifiant l'économie locale par le développement du secteur tertiaire.
- Privilégier l'intégration des activités artisanales, commerciales et de services au sein du tissu urbain existant.
- Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises au sein des grandes zones d'activités répertoriées dans le SCoT.

Sur le territoire du SCoT de l'Artois, il est essentiel de conforter les zones d'activités existantes afin d'éviter la dispersion des terrains à vocation économique. Leur revalorisation passera par l'amélioration de leur accessibilité et la réduction de leur impact environnemental.

LIDL, grâce à son format de magasin et à l'ensemble des efforts effectués sur une architecture adaptée et un traitement des extérieurs d'une grande qualité va permettre de fortement améliorer la perception du site actuellement occupé par un bâtiment ancien et peu valorisant.

Améliorer l'intégration paysagère des zones d'activités en veillant à :

- la continuité des liens avec le tissu urbain existant. **LIDL s'inscrit dans une zone d'activités située dans la continuité immédiate du tissu urbain de Noeux. En effet, les premières habitations sont situées à seulement 250 mètres à l'Ouest.**
- tenir compte de la topographie et de l'hydrographie du site - la préservation des perspectives visuelles. **Au regard de l'existant, l'arrivée du bâtiment LIDL ne fera que valoriser le site.**
- au traitement des limites de la zone et des limites des parcelles au sein de la zone (choix d'essences végétales adaptées, de matériaux de qualité...). **Le volet paysager est très fourni et respecte les attentes locales.**
- la qualité des espaces publics internes. **Les cheminements seront sécurisés et l'environnement de qualité.**
- l'intégration du stationnement. **La majorité des places seront en evergreen et pavés perméables donnant une qualité extérieure notable.**
- les gabarits, les matériaux et les couleurs des bâtiments. **Le choix des matériaux de façade a été effectué suite à une analyse de l'existant sur la commune.**

Tendre vers la qualité environnementale des aménagements :

- optimiser la consommation de l'espace (partage des espaces de stationnement, limitation et adaptation de la taille des parcelles...). **La répartition entre le bâti, les espaces de stationnement et de circulation et les espaces verts est parfaitement équilibrée tout en intégrant la notion de confort pour la clientèle.**
- limiter l'imperméabilisation du sol (économie d'espace, végétalisation des parkings...) et développer des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales. **Pour rappel, le projet respectera la loi ALUR.**
- choisir des matériaux de qualité (enrobé végétal, pavages naturels, bois pour les cheminements...). **Le Parking du magasin sera en grande partie en pavés perméables et evergreen.**
- aménager des espaces verts et des espaces d'agrément favorables au maintien de la biodiversité (choix des essences végétales, créations de mares paysagères...). **Le volet paysager proposera des plantations d'arbres tige, la mise en place d'une prairie fleurie large (gestion différenciée) ou la plantation de graminées et de vivaces en couvre sol.**

Favoriser les parcs d'activités à Haute Qualité Environnementale :

Les nouvelles ou anciennes zones devront réaliser leurs travaux de construction ou de réhabilitation selon les critères de la Haute Qualité Environnementale. Les communes devront permettre au sein de leurs documents d'urbanisme la possibilité d'installation de panneaux solaires, de toits végétalisés... **Là encore, le projet répond aux attentes du SCoT en proposant une toiture accueillant des panneaux photovoltaïques et en proposant un bâtiment répondant très largement aux attentes environnementales actuelles.**

Le projet LIDL s'inscrit donc parfaitement dans les objectifs fixés : Il se situe à proximité des transports en commun, participera à la dynamique de requalification en restructurant un espace vieillissant et en lui donnant une identité forte, moderne et respectueuse de son environnement, créant ainsi une véritable vitrine qualitative sur le secteur.

- Le PLU

En ce qui concerne la situation du projet, celui-ci se situe sur le territoire de la ville de Noeux-les-Mines et se trouve classé en zone UC.

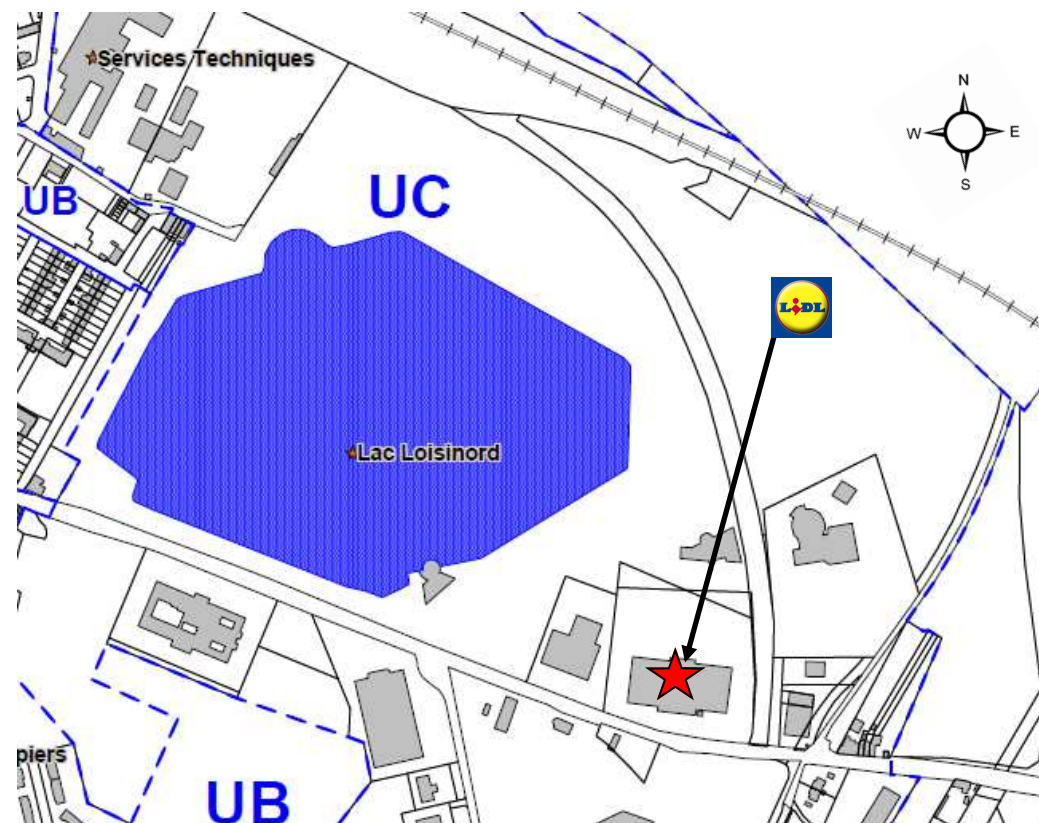
UC : « Il s'agit des terrains de Loisinord déjà aménagés (base de loisirs, grands équipements collectifs comme le siège de la CCNE, centre commercial).

La zone a vocation à conforter les aménagements existants et à recevoir des constructions et installations de toute nature, équipements sportifs, de loisirs, de tourisme, de services et activités commerciales, habitat de loisirs, individuels et collectifs ».

PLAN DE ZONAGE DU PLU

Le projet est donc en totale cohérence avec les documents d'urbanisme existants.

Il respectera les contraintes liées aux dispositions applicables à la zone UC.



III / LES PRINCIPAUX PÔLES COMMERCIAUX A PROXIMITE DE LA ZONE DE CHALANDISE

La zone de chalandise de notre projet s'étend sur un temps de déplacement d'environ 7 minutes à l'Ouest, 11 minutes au Sud et 13 minutes au Nord.

Les communes situées en limite de zone peuvent toutefois être soumises à une attractivité limitrophe.

Compte tenu des axes de circulation, les pôles exerçant une influence majeure sont décrits et cartographiés ci-dessous et page suivante.



CC Lens 2—Vendin-le-Vieil — 24 minutes

Enseigne locomotive : Cora

Localisation : RN 47

Surface de vente hypermarché : 14 000 m²

Principales enseignes présentes : But, Darty, Heytens, Boulanger, Leroy Merlin, Décathlon, Conforama, Orchestra, Babou, Tati, Gémoo...



CC Porte Nord—Bruay-la-Buissière — 16 minutes

Enseigne : Cora

Localisation : 1115 avenue de la Libération

Surface de vente hypermarché : 11 835 m²

Principales enseignes présentes : Brico Dépôt, Electro Dépôt, Kiabi, L'Incroyable, Babou, Maxi Toys, Darty, CCV, Tati, Gamm Vert...



CC la Rotonde—Béthune — 15 minutes

Enseigne locomotive : Auchan

Localisation : Rue du Dr Dhenin
62400 BETHUNE

Surface de vente hypermarché : 9 376 m²

Enseigne : Norauto, Boulanger, Brico Dépôt, Intersport, Besson Chaussures, 4 Murs, Devianne ...



CC Carrefour Liévin — 17 minutes

Enseigne locomotive : Carrefour

Localisation : 2, rue Marie Liétard

Surface de vente hypermarché : 10 400 m²,

Autres enseignes présentes : Brico Dépôt, Zeeman, Action, Maxi Zoo, cinéma Pathé, ...



CC Carrefour Auchy les Mines — 22 minutes

Enseigne locomotive : Carrefour

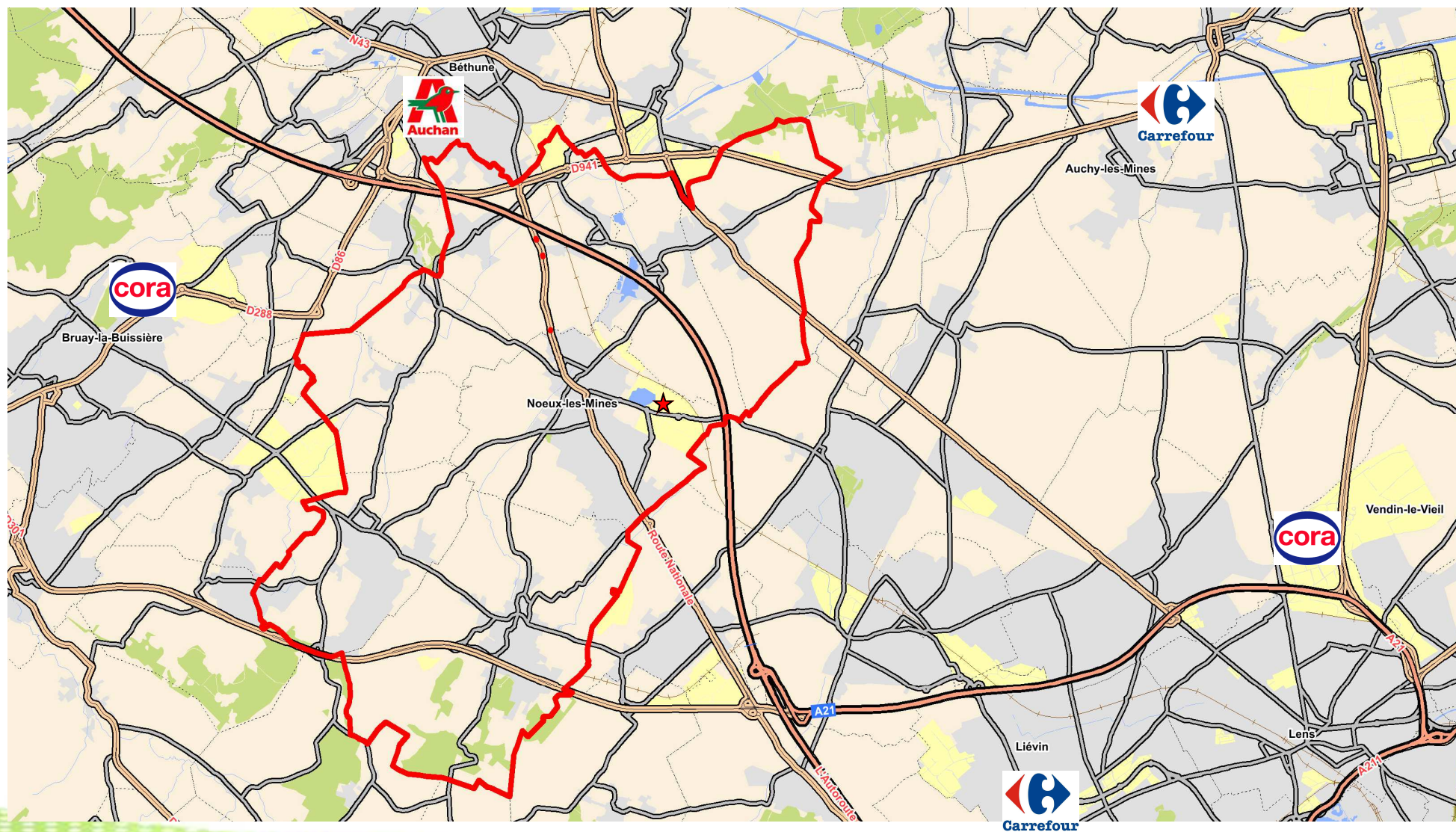
Localisation : 2, rue Marie Liétard

Surface de vente hypermarché : 6 850 m²,

Autres enseignes présentes : Leader Price, Action, La Halle O Chaussures, Foir'Fouille, Gémoo, Lidl, ...

Toutes ces informations - Source : LSA EXPERT 2016, Mappy

**LOCALISATION DES PRINCIPAUX PÔLES COMMERCIAUX SITUÉS EN
DEHORS DE LA ZONE DE CHALANDISE**



PARTIE 3

CARTES ET PLANS RELATIFS AU PROJET

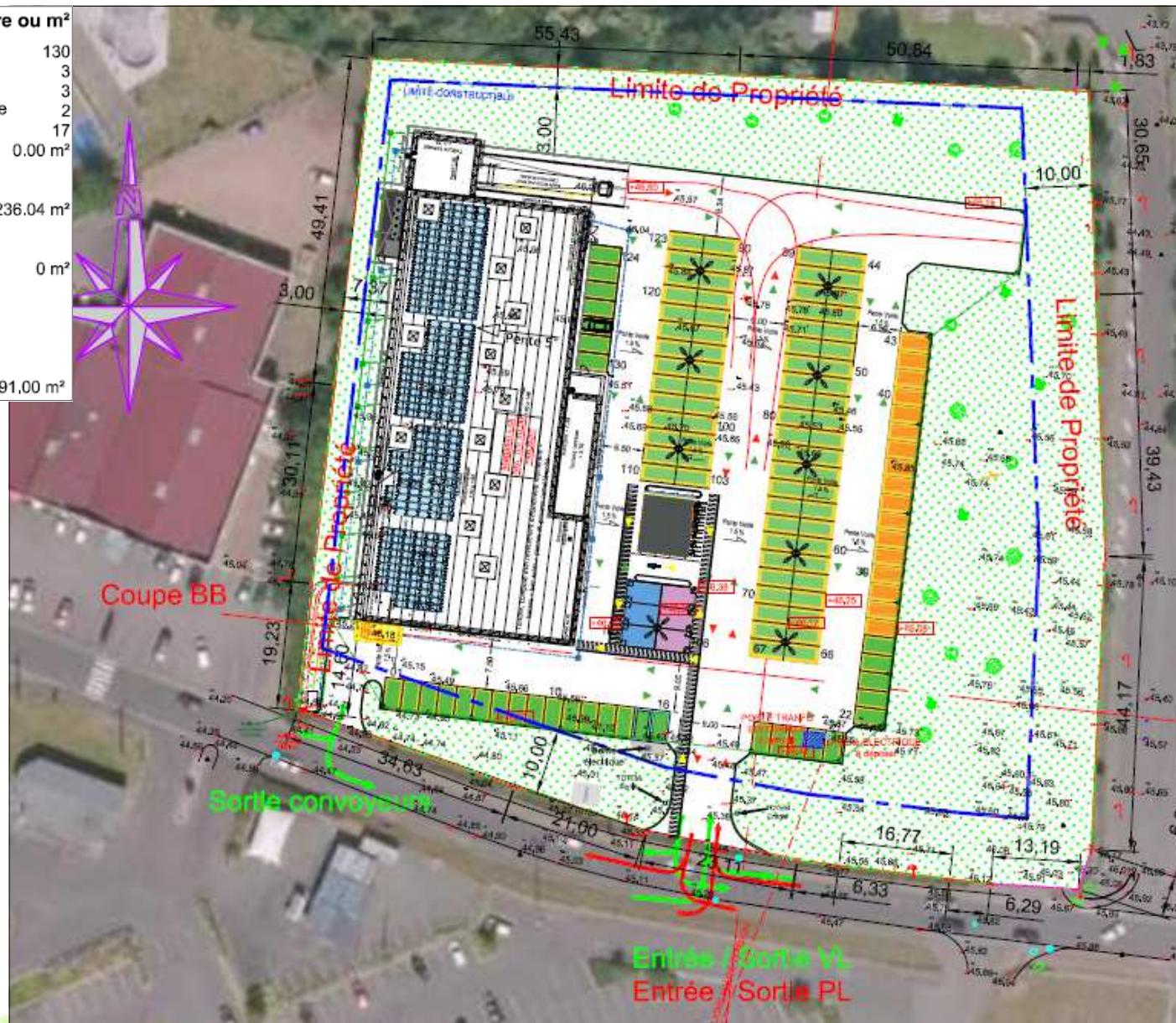


I / PLAN DE MASSE GLOBAL

Type de Surface	Nombre ou m ²
1. Nbre de places de parking	130
Dont nbre de places PMR	3
Dont nbre de places Famille	3
Dont nbre de places Véhicule électrique	2
Dont nbre de places Co-voltage	17
2. Surface du parking couvert	Aire de circulation des PL incluse 0.00 m ²
3. Surface du parking non couvert	Aire de circulation des PL incluse 5 236.04 m ²
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets de la région administrative de l'île de France)	0 m ²
5. Surface terrain	13 091.00 m ²

Type de Surface	m ²
6. Surface des espaces verts	5 729.59 m ²
7. Surface des VRD	5 236.04 m ²
8. Emprise au sol	2 125.37 m ²
Surface de vente réglementaire	1 274.00 m ²
Surface de plancher (Article R*112-2 du Code de l'Urbanisme)	1 958.10 m ²
Surface de Vente Mur à Mur	1 286.00 m ²

	Places autopartage
	Places famille
	Places PMR
	Places voiture électrique
	Places Evergreen avec pavés drainants




II / PLAN DE L'ORGANISATION DU PROJET SUR LA PARCELLE

⇒ Surface du terrain : 13 091 m²

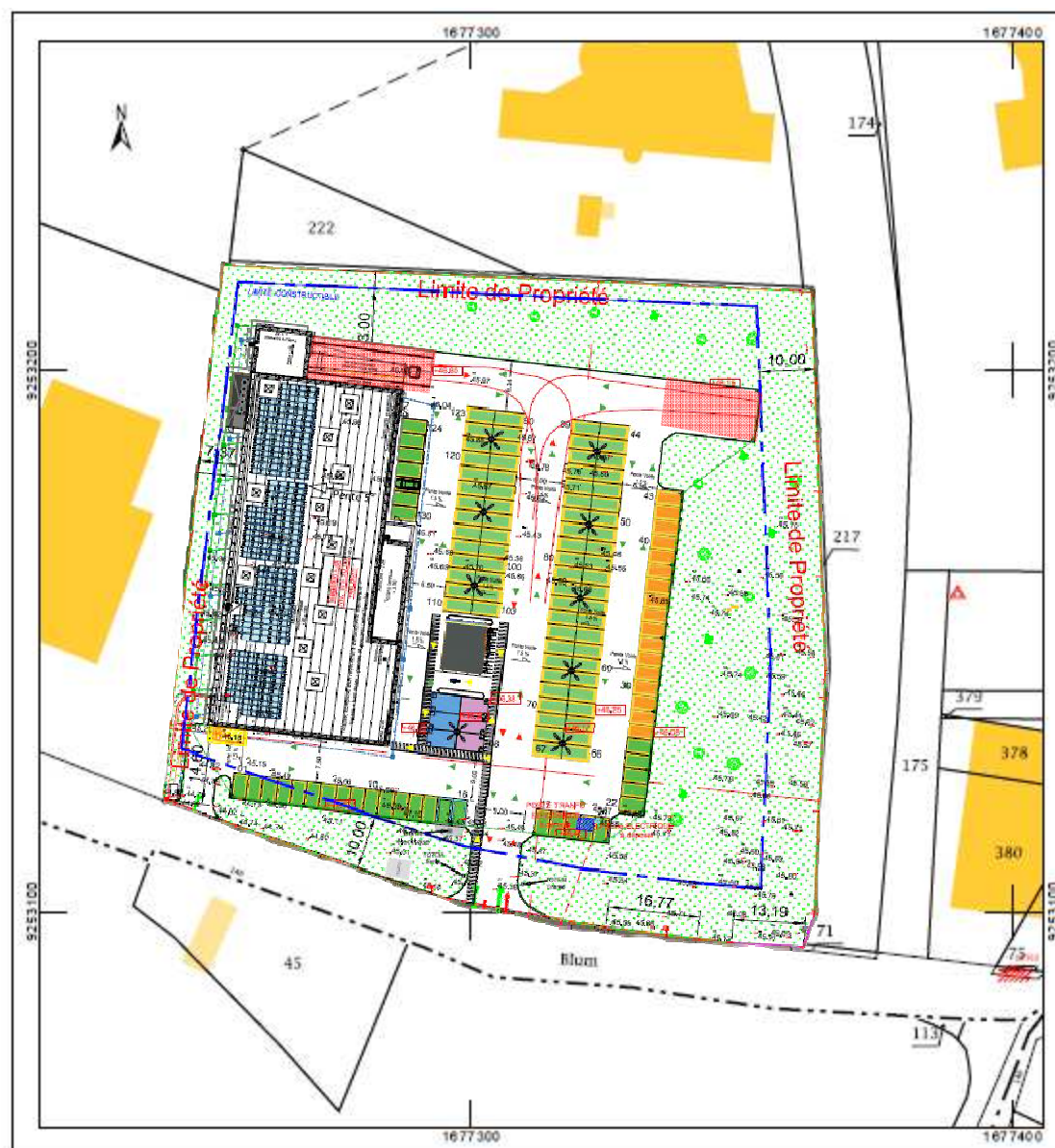
⇒ Surface VRD (Voiries et Réseaux Divers) : 5 236,04 m²

⇒ Surface de plancher : 1 958,10 m²

⇒ Surface espaces verts : 5 729,59 m²





⇒ Aire de circulation des camions (prise en compte de la surface de voirie utilisée pour le recul du camion (en dehors de l'espace commun avec les véhicules légers) et accès à la zone quai) : environ 435,85 m². 

⇒ Surface de stockage des marchandises : 314 m² (dont 126 m² pour le quai de déchargement (y compris les chambres froides), 8 m² pour l'espace « local poubelles », 180 m² pour la réserve).

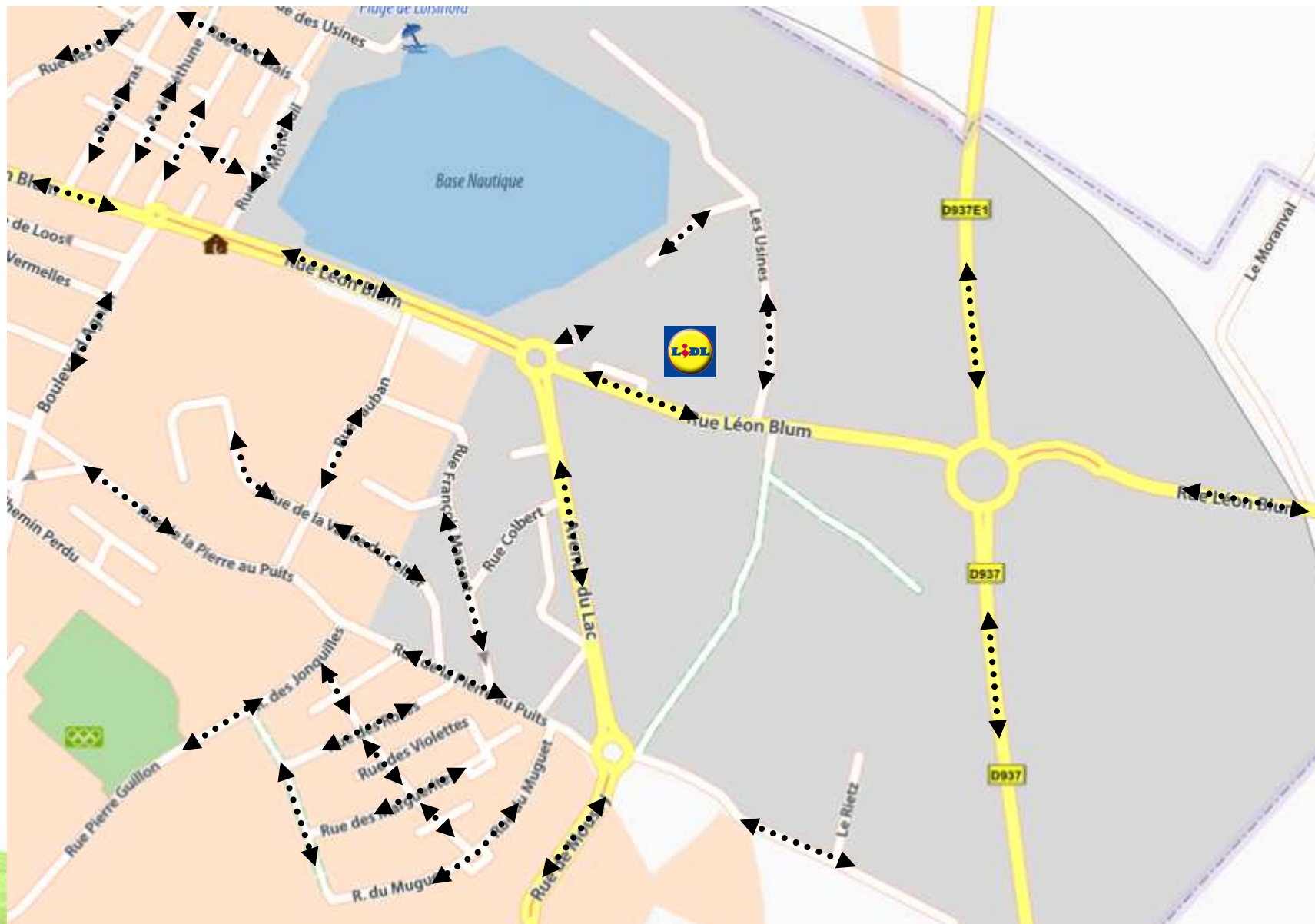


III / PLAN DE LA DESSERTE DU SITE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS, VOIES PIETONNES ET PISTES CYCLABLES

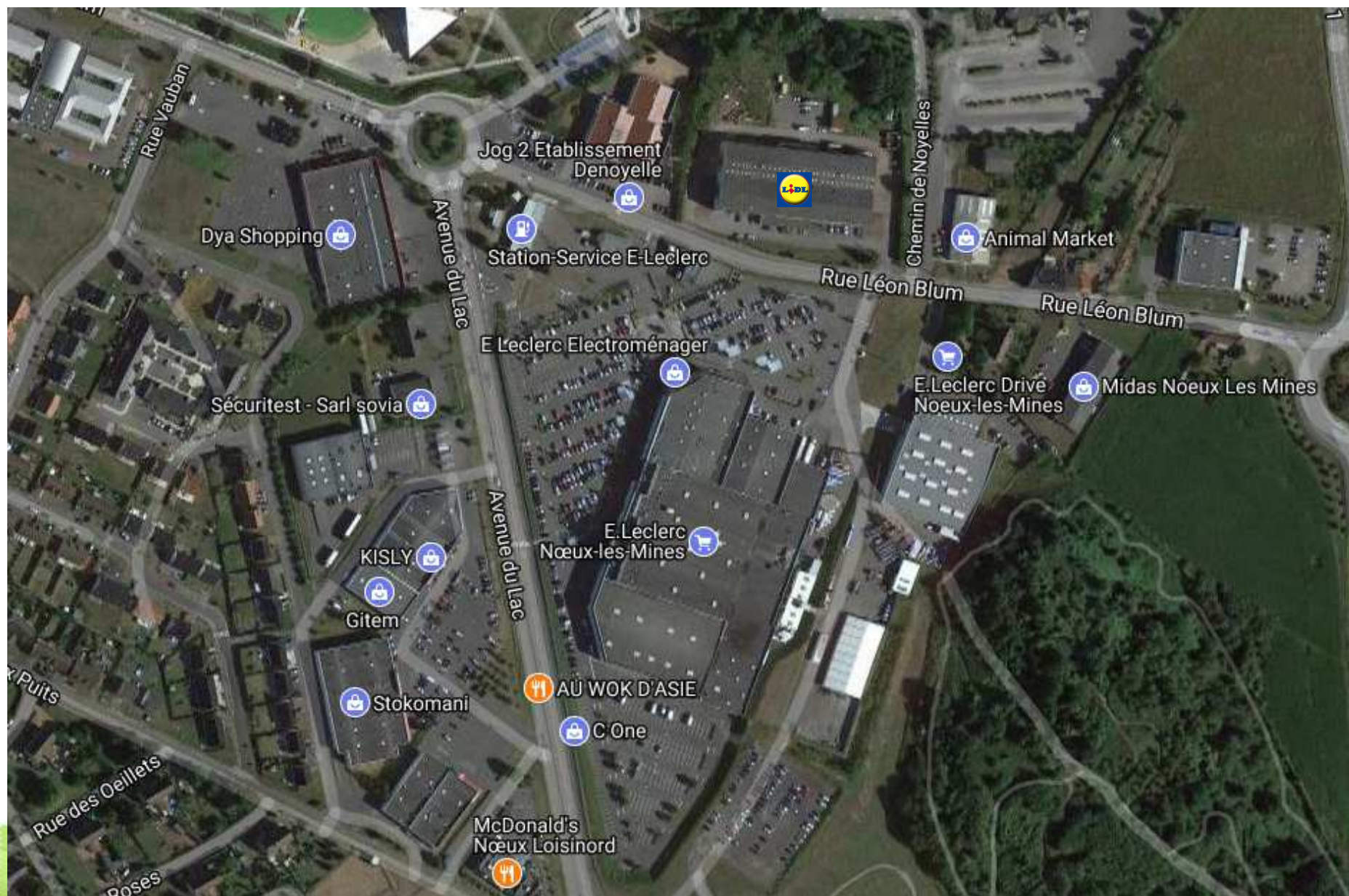


-  Arrêts de bus
-  Cheminements piétons (trottoirs)
-  Aménagements cyclables
-  Passages piétons sécurisés

IV/ PLAN DES PRINCIPALES VOIES ET AMENAGEMENTS ROUTIERS ET DES AMENAGEMENTS PROJETES DANS LE CADRE DU PROJET



IV/ PLAN DES ZONES COMMERCIALES PROCHES DU PROJET



PARTIE 4

**EFFETS DU PROJET EN MATIERE
D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**



I / CONTRIBUTION A L'ANIMATION DES PRINCIPAUX SECTEURS EXISTANTS

1) Dynamisme commercial

- L'animation du secteur urbain

Le projet concerne la création d'un magasin Lidl d'une surface de vente de 1 286 m², rue Léon Blum sur le territoire de la commune de Noeux-les-Mines. Cet emplacement est actuellement exploité par la société SCTN et a une vocation d'activité au sein du Parc d'Activités Loisinord. Aujourd'hui, l'enseigne LIDL souhaite implanter son nouveau concept de magasin proposant des **aménagements intérieurs et extérieurs d'une grande qualité.**

Le projet s'installera sur ce site dans un soucis d'exploitation optimale du foncier sans gaspillage. De plus, il permettra d'améliorer notablement ce secteur en le valorisant tant architecturalement qu'au niveau paysager.

Il faut noter que l'enseigne LIDL pourra disposer d'une clientèle connaissant déjà l'enseigne car fréquentant des magasins LIDL éloigné de Noeux). De plus, **l'emplacement choisi offre les meilleures conditions d'exploitation afin de développer le concept enseigne (visibilité, accessibilité, intégration dans un espace commercial existant...).** L'enseigne a donc fait le choix, dans ce cadre, de s'implanter dans un environnement à fort potentiel commercial et à proximité du Centre Commercial Leclerc Noeux-les-Mines, afin de limiter l'impact sur les habitudes des consommateurs tout en participant à la dynamisation du territoire. Cette implantation apportera un nouveau dynamisme, un maillage de l'enseigne plus serré et proposera aux consommateurs locaux une surface de vente confortable, une bonne accessibilité au site (avec prise en compte des modes doux), un cadre de consommation largement amélioré...

L'arrivée de LIDL sur ce site permettra d'une part de fidéliser la clientèle qui fréquente l'hypermarché Leclerc en apportant un concept complémentaire, mais également d'attirer une clientèle supplémentaire qui aujourd'hui allait faire ses courses sur les magasins LIDL plus éloignés.

La nature du projet entrainera un accroissement du dynamisme commercial de ce secteur ce qui influera positivement sur l'animation urbaine locale. En effet, le projet à pour objectif de renforcer la position de l'enseigne sur le territoire par un meilleur maillage, de valoriser l'image de cet espace vieillissant et de proposer le format au nouveau concept de l'enseigne. **Il jouera de ce fait un rôle moteur dans le renouveau et le développement commercial au sein du Parc d'Activités Loisinord de Noeux-les-Mines. Il sera aussi en adéquation avec les évolutions souhaitées dans les documents d'urbanisme.**

- L'animation du secteur rural

Le projet n'aura pas de conséquences sur les activités existantes en zone rurale. En effet, les rares activités implantées dans les communes plus rurales de la zone s'inscrivent dans une offre de proximité.

De plus, ces commerces travaillent avec une clientèle locale et fidélisée, qui recherche la plupart du temps un service de dépannage. Or, le magasin LIDL sera inséré dans un environnement urbain à dominante d'activités commerciales et sa chalandise sera de proximité.

En conclusion, le projet de création d'un magasin LIDL au dernier concept de l'enseigne apportera une nouvelle dynamique au territoire, fixera les populations locales et donnera une image positive dans un environnement proche.

L'opération envisagée dotera le territoire d'un outil commercial moderne, répondant aux évolutions sociétales et socio-économiques locales.

De ce fait, l'animation des principaux secteurs existants sera renforcée.

2) Une offre complémentaire du petit commerce

- **Préservation des commerces environnants et de proximité**

L'enseigne LIDL est déjà parfaitement connue sur le territoire proche de Noeux-les-Mines, certains magasins LIDL étant déjà présents sur certaines communes de l'agglomération de Béthune et l'agglomération Lensoise.

Le projet de création répond avant tout à un objectif de satisfaire la demande des habitants de Noeux-les-Mines et des communes environnantes qui sont actuellement dans l'obligation de couvrir certaines distances afin de bénéficier de l'offre des produits LIDL. Il répond aussi à la volonté stratégique de l'enseigne de mailler parfaitement le territoire afin de conserver son atout « proximité ». Il faut noter que la mise en place d'un concept développé dernièrement par l'enseigne LIDL donnera à ce secteur un nouveau souffle et permettra de mieux répondre aux attentes des consommateurs.

Le nouveau format développé par LIDL permettra ainsi de renforcer l'attractivité du site.

Le foncier choisi répondant dans de bonnes conditions aux critères souhaités pour développer le nouveau concept, il permettra la mise en cohérence entre la proposition commerciale et les attentes des consommateurs. Dans ce cadre, l'implantation de LIDL ne devrait pas modifier la « carte économique » locale.

En effet, le projet développé dans un nouveau bâtiment renforcera l'attractivité locale sans impacter les équilibres en place entre les structures de la grande distribution et le commerce de centre-ville.

Car il faut noter que LIDL s'inscrit en complément du petit commerce grâce à une synergie créée par le type et les gammes de produits proposés. De plus, les commerces de proximité proches (commerces de quartier) fonctionnent en ultra proximité avec une clientèle fidélisée ou avec une clientèle de passage qui fréquente uniquement l'axe « rue Nationale ».

- **En résumé, le nouveau magasin LIDL permettra de :**

- **Conforter le rôle de l'enseigne sur son environnement** : magasin complémentaire qui va apporter l'offre LIDL au plus près des consommateurs,

- **Renforcer la dynamique commerciale sur le secteur** en implantant un magasin au nouveau concept de l'enseigne, afin que celui-ci propose à la clientèle l'ensemble des services et des produits LIDL et que les aspects « confort » qu'elle propose dans ses nouveaux magasins puissent être développés (largeur des allées, largeur des places extérieures sur le parking, meilleure présentation des produits...),

- **Permettre l'amélioration de la qualité urbaine de ce site**, localisé en entrée de ville, dans la zone Loisinord. En effet, le bâtiment actuel n'est pas valorisant pour le secteur. L'arrivée du magasin LIDL proposant une architecture adaptée aux matériaux locaux et un volet paysager de grande qualité permettra une nette amélioration de l'image, ce qui profitera à l'ensemble des acteurs travaillant sur la zone.

Le projet présenté au regard de sa future implantation sur le territoire ne risque pas de déstructurer le tissu commercial existant.

Il viendra renforcer l'armature commerciale de ce secteur et pourra, de ce fait, participer d'une manière active à la dynamique économique générale grâce à sa notoriété.

En ce sens et de part son positionnement, le projet participera à un maillage du territoire cohérent, en phase avec les attentes locales, sans influencer négativement sur le rééquilibrage de l'offre.

II / PRISE EN COMPTE DE L'OBJECTIF DE COMPACTITE DES BÂTIMENTS ET AIRES DE STATIONNEMENT

1) Compacité du bâtiment

Les études sur la compacité des bâtiments résultent de la recherche d'économie d'énergie à long terme et de la limitation de l'étalement du bâtiment grâce à la diminution du rapport des surfaces des parois d'échange extérieures (SP) et de la surface plancher (SPL). Plus ce facteur de compacité (SP/SPL) est faible, plus la compacité du bâtiment est meilleure.

Pour le magasin de Noeux-les-Mines, qui développera une surface de vente de 1 286 m², il sera **plus compact qu'une maison individuelle** avec un étage.

Le bâtiment est optimisé et les locaux sociaux ont été réfléchis pour un confort maximum du personnel du magasin, aménagés avec du mobilier de la plus grande qualité possible. Comprenant une salle de repos avec cuisine équipée, c'est un vrai espace de vie pour les salariés, **fonctionnel et confortable**.



2) Optimisation des aires de stationnement

- 105 places perméables pour limiter l'artificialisation des sols

Un commerce alimentaire impute forcément une nécessité en parking. Afin d'y répondre tout en réduisant au possible l'imperméabilisation des sols, le magasin disposera d'un parc de stationnement composé de places en pavés drainants et en evergreen, permettant l'infiltration.



- Des places destinées au covoiturage/autopartage

Afin de favoriser l'éco-citoyenneté, l'aire de stationnement du projet comporte 17 places destinées au covoiturage/autopartage.

Ces aires ouvertes à tous permettent à la communauté de se retrouver plus facilement pour partager un trajet et réduire de façon volontariste les déplacements individuels.



- Places autopartage
- Places famille
- Places PMR
- Places voiture électrique
- Places Evergreen avec pavés drainants

- Bornes de recharge pour les véhicules électriques

Une borne de rechargement, installées sur 2 places de stationnement, seront aménagées sur le parking du projet de Noeux-les-Mines.

Accessibles à tous et gratuites, elles proposeront une puissance de 22 kW.

Pour une heure de recharge, le client pourra bénéficier de 32km de parcours supplémentaires. Le trajet du client est ainsi offert.



Des bornes de recharge gratuites



- Places destinées aux personnes à mobilité réduite

3 places de dimensions 3,30 m x 5,00 m à destination des personnes à mobilité réduite sont aménagées dans le parking du magasin, selon la réglementation en vigueur.

Repérées par un marquage au sol et des panneaux de signalisation, et aménagées à côté de l'entrée du magasin, ces places sont desservies par un cheminement de 1,40m qui permet un accès facilité au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).



- Places de parking famille avec enfants

Le projet met à disposition des familles accompagnées d'enfants des places plus larges afin de faciliter l'installation ou la sortie de voiture des jeunes enfants.

Ces 3 places ont la même taille qu'une place PMR et sont situées dans le même îlot, proches de l'entrée du magasin.



- Le parking vélos

Au droit de chaque parc à chariots, des places de stationnement pour vélos sont aménagées.

En accord avec les recommandations locales, **le nombre de places vélos prévues est de 14.**



En résumé, le projet de construction d'une surface commerciale de 1 286m², présente une surface de plancher au sol de 1 958,10 m², pour une aire de stationnement de 130 places dont :

- Une aire de co-voiturage composée de 17 places,
- 2 places équipées de bornes de rechargements pour voitures électriques ou hybrides,
- 3 places destinées aux familles avec enfants,
- 3 places pour le stationnement des PMR,
- 105 places perméables (pavés joint drainant et evergreen).

III / EVALUATION DES FLUX DE DEPLACEMENTS

1) Flux de véhicules particuliers

L'arrivée et le départ des clients s'effectueront via une entrée/sortie située sur la Rue Léon Blum. Notons qu'une sortie supplémentaire sera exclusivement réservée aux convoyeurs (Sud Ouest du foncier).

Le projet contribuera, de par sa taille et sa localisation à proximité d'axes structurants, à générer un léger flux supplémentaire de voitures particulières. Même si l'enseigne a choisi de s'implanter dans une zone à dominante commerciale, son implantation provoquera quelques modifications sur le trafic et donc sur les voies limitrophes au projet. C'est pour cela que la société LIDL a demandé une étude pour valider le bon fonctionnement des accès.

- Estimation des flux de voitures particulières actuels

- Contexte du projet LIDL de Noeux-Les-Mines :

Le projet LIDL de Noeux-Les-Mines consiste en une création de magasin LIDL sur la parcelle située au nord de la rue Léon Blum, en face de la zone Leclerc Noeux-Les-Mines (actuelle parcelle STCN).

Le projet intègre un accès automobile en entrée/sortie au niveau de l'axe Léon Blum, plus une sortie convoyeurs.



- La campagne de comptages de juin 2017 :

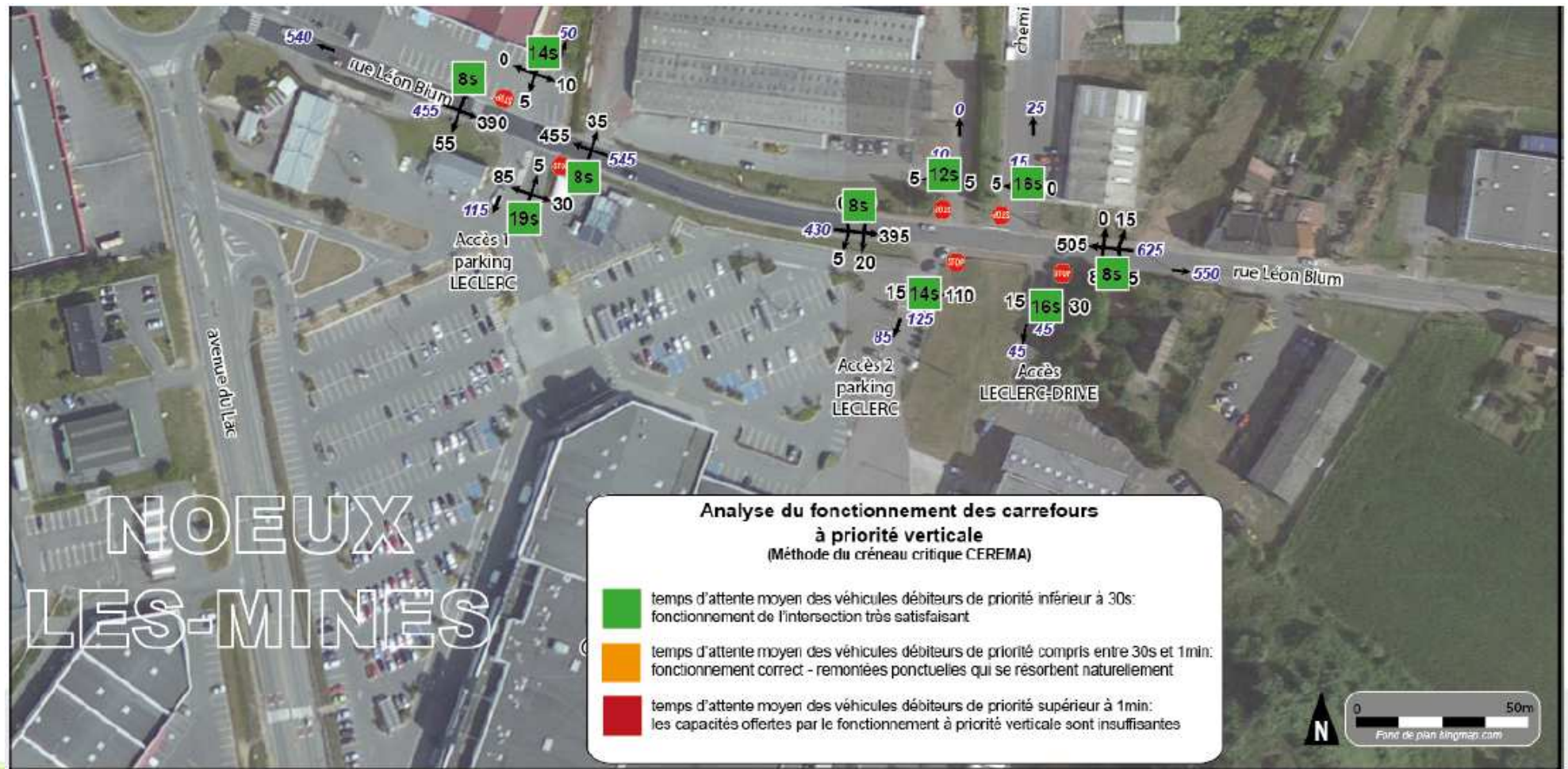


- Situation actuelle – les volumes de trafic à l'Heure de Pointe du Soir (HPS) :



- Situation actuelle – les niveaux de fonctionnement à l’Heure de Pointe du Soir :

Le fonctionnement théorique des carrefours de l’axe Léon Blum a été analysé grâce à la méthode du créneau critique développé par le CEREMA. Comme l’illustre la carte ci-dessous, les temps d’attente théoriques des différents mouvements non-prioritaires sont tous inférieurs au seuil de confort de 30 secondes et confirment des niveaux de fonctionnement tout-à-fait satisfaisants pour une hyperpointe de la semaine. Sans surprise, les mouvements de sortie en Tourne-à-Gauche des polarités commerciales sont les plus contraints, mais les véhicules concernés parviennent néanmoins à s’insérer dans un délai raisonnable (maximum 19s d’attente).



- Situation existante – détails du fonctionnement des carrefours de la rue Léon Blum :

Les carrefours rue Léon Blum # Accès 1 parking Leclerc # Moyennes Surfaces et rue Léon Blum # accès v2 parking Leclerc # drive # STCN # chemin de Noyelles ont fait l'objet d'une analyse suivant la méthode du créneau critique du CEREMA. Le tableau ci-dessous en précise les résultats: Pour que des carrefours à priorités à droite ou verticales présentent des niveaux de fonctionnement satisfaisants, il faut que les temps d'attente moyen des usagers non-prioritaires soient inférieurs à 30s. Ici, l'ensemble des résultats sont nettement sous le seuil de confort de 30s, le mouvement le plus contraint étant la sortie de l'accès parking 1 de la zone Leclerc, avec 19s d'attente en moyenne.

Mouvement non-prioritaire à insérer dans les créneaux de la circulation prioritaire	ACTU	Mouvement opposé prioritaire	ACTU	Abaque CEREMA considérée	ACTU	
	Valeur du mouvement non-prioritaire en uvp/h		Valeur du flux prioritaire en opposition en uvp/h		Capacité théorique max en uvp/h	Temps d'attente moyen en s
Carrefour rue Léon Blum # accès 1 parking Leclerc # Moyennes-surfaces Nord						
rue Léon Blum Ouest TàG vers Moyennes-surfaces Nord	10	rue Léon Blum Est > Ouest	545	6s	490	8
rue Léon Blum Est TàG vers accès 1 parking Leclerc	55	rue Léon Blum Ouest > Est	455	6s	530	8
Moyennes-surfaces Nord TàD vers rue Léon Blum Ouest	0	rue Léon Blum Est > Ouest	545	5s	580	6
Moyennes-surfaces Nord Direct TàG vers rue Léon Blum Est	15	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1000	6s	280	14
Accès 1 parking Leclerc TàD vers rue Léon Blum Est	30	rue Léon Blum Ouest > Est	455	5s	620	6
accès 1 parking Leclerc Direct TàG vers rue Léon Blum Ouest	90	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1000	6s	280	19
Carrefour rue Léon Blum # accès 2 parking Leclerc # STCN # chemin de Noyelles # accès Drive						
rue Léon Blum Ouest TàG vers chemin de Noyelles	10	rue Léon Blum Est > Ouest	600	6s	450	8
rue Léon Blum Est TàG vers drive	25	rue Léon Blum Ouest > Est	510	6s	500	8
rue Léon Blum Est TàG vers accès 2 parking Leclerc	80	rue Léon Blum Ouest > Est	430	6s	550	8
Accès 2 parking Leclerc TàD vers rue Léon Blum Est	110	rue Léon Blum Ouest > Est	430	5s	640	7
accès 2 parking Leclerc TàG vers rue Léon Blum Ouest	15	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1035	6s	270	14
Drive Leclerc TàD vers rue Léon Blum Est	30	rue Léon Blum Ouest > Est	510	5s	590	6
Drive Leclerc TàG vers rue Léon Blum Ouest	15	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1135	6s	240	16
STCN TàD vers rue Léon Blum Ouest	5	rue Léon Blum Est > Ouest	525	5s	600	6
STCN TàG vers rue Léon Blum Est	5	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	955	6s	300	12
chemin de Noyelles TàD vers rue Léon Blum Ouest	5	rue Léon Blum Est > Ouest	600	5s	550	7
chemin de Noyelles TàG vers rue Léon Blum Est	10	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1135	6s	240	16

- Estimation des flux de voitures particulières générés par le projet

- Le projet LIDL de Noeux-Les-Mines - programmation :

Le projet LIDL développé au niveau la parcelle « STCN » de la rue Léon Blum comprendra une surface de vente de 1 286 m² et un parking de 130 places. Il intégrera un accès automobile en entrée/sortie, géré par priorité verticale de type STOP (plus une sortie spécifique convoyeurs).



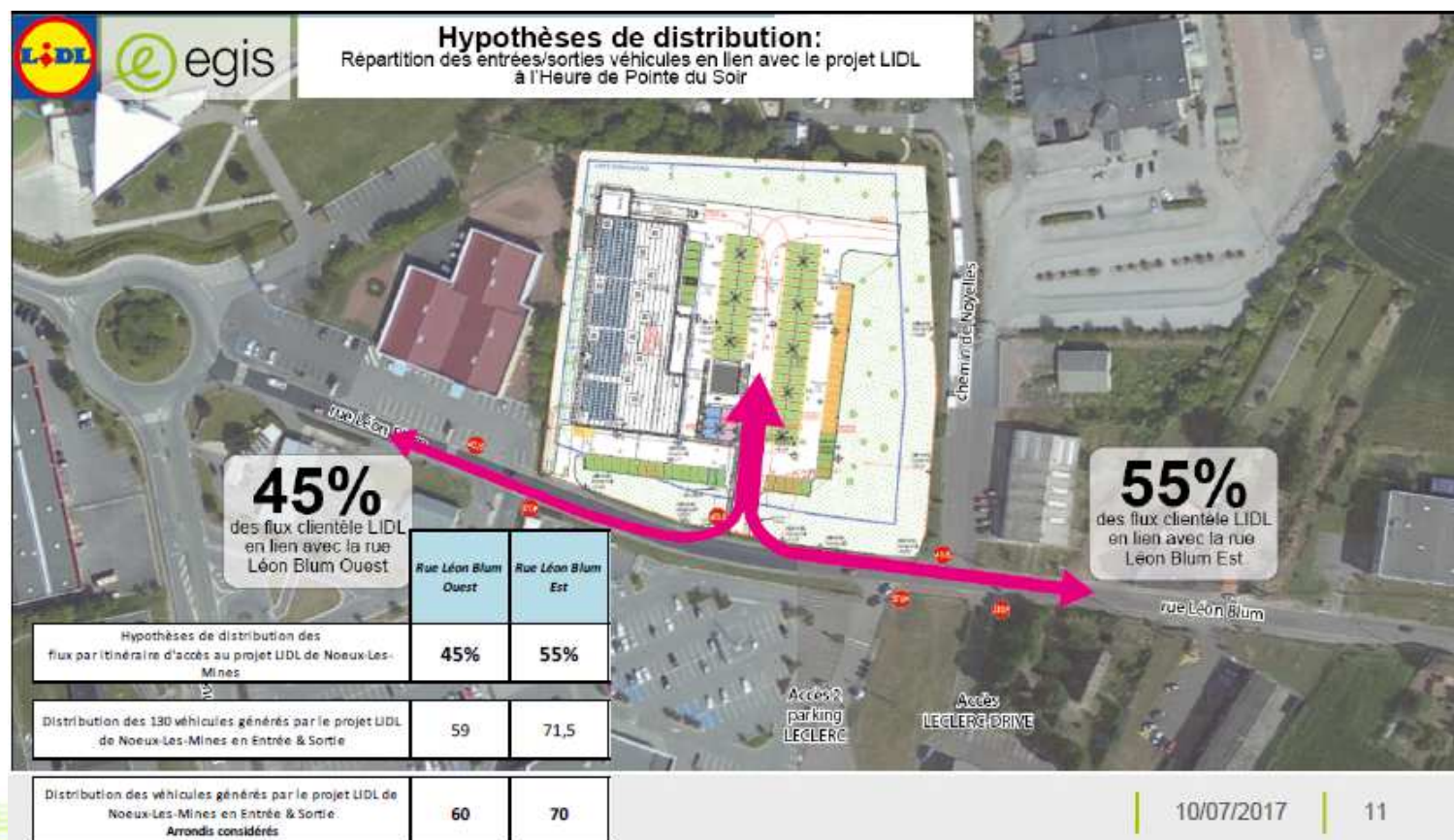
- Le projet LIDL de Noeux-Les-Mines – génération de trafic :

- Le projet LIDL de Noeux-Les-Mines développera 1 286 m² de surface de vente.
- Sur base du ratio de génération de trafic de 10 véhicules émis en pointe du soir pour 100m² de surface de vente, nous estimons la génération de trafic maximale en lien avec le futur magasin à 130 véhicules/heure, en entrée et en sortie de projet LIDL.

Dans le cadre de la présente étude de circulation, est considérée l'hypothèse pessimiste que les futurs clients LIDL seront tous de nouveaux automobilistes à rajouter sur le réseau viaire. Cette hypothèse ne prend donc pas en compte la captation probable d'automobilistes qui, s'ils seront de nouveaux clients de l'enseigne, sont aujourd'hui en partie déjà présents sur la rue Léon Blum, durant l'heure de pointe du soir (flux travail>domicile, captation de flux commerciaux existants...). Cette hypothèse pessimiste permet de tester le fonctionnement des aménagements dans le cadre de projections de flux les plus contraignantes.

- Le projet LIDL de Noeux-Les-Mines – Distribution de trafic :

La distribution géographique de ces flux de clientèle a été établie à partir d'hypothèses construites sur base de la répartition des flux routiers existants au niveau de la rue Léon Blum durant l'hyperpointe du soir. Les hypothèses considérées sont détaillées ci-dessous:



- Situation projetée: le surplus de trafic induit par le projet LIDL :



- Situation projetée – les volumes de trafic à l'HPS :



- Situation projetée – les niveaux de fonctionnement à l'Heure de Pointe du Soir :



- Situation projetée – détails du fonctionnement des carrefours de la rue Léon Blum :

Les carrefours rue Léon Blum # Accès 1 parking Leclerc # Moyennes Surfaces, rue Léon Blum # accès 2 parking Leclerc # drive # chemin de Noyelles et rue Léon Blum # LIDL ont fait l'objet d'une analyse suivant la méthode du créneau critique du CEREMA. Le tableau ci-dessous en précise les résultats: Pour que des carrefours à priorités à droite ou verticales présentent des niveaux de fonctionnement satisfaisants, il faut que les temps d'attente moyen des usagers non-prioritaires soient inférieurs à 30s. Ici, l'ensemble des résultats sont sous le seuil de confort de 30s, les mouvements le plus contraints étant les sorties en Tourne-à-Gauche de l'accès parking 1 Leclerc et du site LIDL avec 24s d'attente en moyenne, ce qui reste cohérent pour une hyperpointe.

Mouvement non-prioritaire à insérer dans les créneaux de la circulation prioritaire	PROJETE	Mouvement opposé prioritaire	PROJETE	PROJETE		
	Valeur du mouvement non-prioritaire en uvp/h		Valeur du flux prioritaire en opposition en uvp/h	Abaque CEREMA considérée	Capacité théorique max en uvp/h	Temps d'attente moyen en s
Carrefour rue Léon Blum # accès 1 parking Leclerc # Moyennes-surfaces Nord						
rue Léon Blum Ouest TàG vers Moyennes-surfaces Nord	10	rue Léon Blum Est > Ouest	600	6s	450	8
rue Léon Blum Est TàG vers accès 1 parking Leclerc	55	rue Léon Blum Ouest > Est	515	6s	500	8
Moyennes-surfaces Nord TàD vers rue Léon Blum Ouest	0	rue Léon Blum Est > Ouest	600	5s	550	7
Moyennes-surfaces Nord Direct TàG vers rue Léon Blum Est	15	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1115	6s	240	16
Accès 1 parking Leclerc TàD vers rue Léon Blum Est	30	rue Léon Blum Ouest > Est	515	5s	590	6
accès 1 parking Leclerc Direct TàG vers rue Léon Blum Ouest	90	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1115	6s	240	24
Carrefour rue Léon Blum # accès 2 parking Leclerc # chemin de Noyelles # accès Drive						
rue Léon Blum Ouest TàG vers chemin de Noyelles	10	rue Léon Blum Est > Ouest	695	6s	400	9
rue Léon Blum Est TàG vers drive	25	rue Léon Blum Ouest > Est	500	6s	510	7
rue Léon Blum Est TàG vers accès 2 parking Leclerc	80	rue Léon Blum Ouest > Est	500	6s	510	8
Accès 2 parking Leclerc TàD vers rue Léon Blum Est	110	rue Léon Blum Ouest > Est	500	5s	600	7
accès 2 parking Leclerc TàG vers rue Léon Blum Ouest	15	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1155	6s	230	17
Drive Leclerc TàD vers rue Léon Blum Est	30	rue Léon Blum Ouest > Est	575	5s	560	7
Drive Leclerc TàG vers rue Léon Blum Ouest	15	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1270	6s	200	19
chemin de Noyelles TàD vers rue Léon Blum Ouest	5	rue Léon Blum Est > Ouest	695	5s	500	7
chemin de Noyelles TàG vers rue Léon Blum Est	10	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1270	6s	200	19
Carrefour rue Léon Blum # accès LIDL Noeux-Les-Mines						
rue Léon Blum Ouest TàG vers LIDL	60	rue Léon Blum Est > Ouest	610	6s	450	9
LIDL TàD vers rue Léon Blum Ouest	60	rue Léon Blum Est > Ouest	610	5s	550	7
LIDL TàG vers rue Léon Blum Est	70	rue Léon Blum (deux sens de circulation)	1210	6s	220	24

- Conclusions :

Le projet de création de magasin LIDL à Noeux-Les-Mines se traduira par une clientèle motorisée estimée à 130 véhicules en entrée & sortie du projet durant la pointe dimensionnante du Soir de semaine.

Au regard des projections de trafic réalisées en considérant l'hypothèse pessimiste d'une clientèle motorisée à ajouter pleinement aux flux routiers existants sur l'axe Léon Blum (qui supporte déjà près de 1 100 véhicules à l'heure de pointe du soir et qui, du fait sa fonction existante de desserte commerciale, offre un potentiel de captation de flux important), les impacts circulatoires du projet apparaissent compatibles avec le maintien d'un fonctionnement satisfaisant du réseau viaire général et des polarités existantes (zone Leclerc, Drive...).

En outre, la jauge de parking projeté de 130 places apparaît cohérente avec la demande de trafic attendue (130 véhicules/heure pour une présence sur site de 45 minutes maximum, soit 98 places, plus les besoins du personnel).

L'étude de fonctionnement montre que l'accès actuel est suffisant pour assurer une bonne accessibilité au futur bâtiment commercial.

- Les mesures prévues pour assurer la fluidité et la sécurité de la circulation routière

Au regard de l'augmentation maîtrisée du trafic, et dans le but de conserver une bonne accessibilité, une fluidité optimale ainsi qu'une bonne sécurité, certaines mesures seront prises :

⇒ **Circulation des clients du magasin et accès au parking**

- Le parking sera accessible via une entrée/sortie parfaitement dimensionnées.
- La circulation sur le parking permettra facilement d'accueillir les véhicules légers sans que ces derniers bloquent la voie publique.
- De plus, des marquages au sol permettront de sécuriser les déplacements sur le parking du magasin LIDL.
- Les voies de circulation ainsi que la dimension des places seront larges, les surfaces de stationnement parfaitement délimitées et les cheminements piétons signifiés par un marquage au sol ainsi qu'un cheminement dédié depuis le parc à vélos.



- Entrées
- Sorties
- Cheminements piétons
- Circulations sur le parking

2) Flux de véhicules de livraison

- Estimation des flux de véhicules de livraison générés par le projet

Modalités de livraisons - Généralités

Le magasin sera livré **une fois par jour** par des véhicules de type 38T (camions aux normes Euro 5 et PIEK 2). De plus, les livraisons s'effectueront moteur à l'arrêt pour limiter les nuisances sonores et la pollution.

Compte tenu du positionnement du magasin, à proximité d'axes parfaitement dimensionnés, et du faible nombre de camions de livraisons par jour, il n'y aura aucune retombée sur les axes limitrophes.

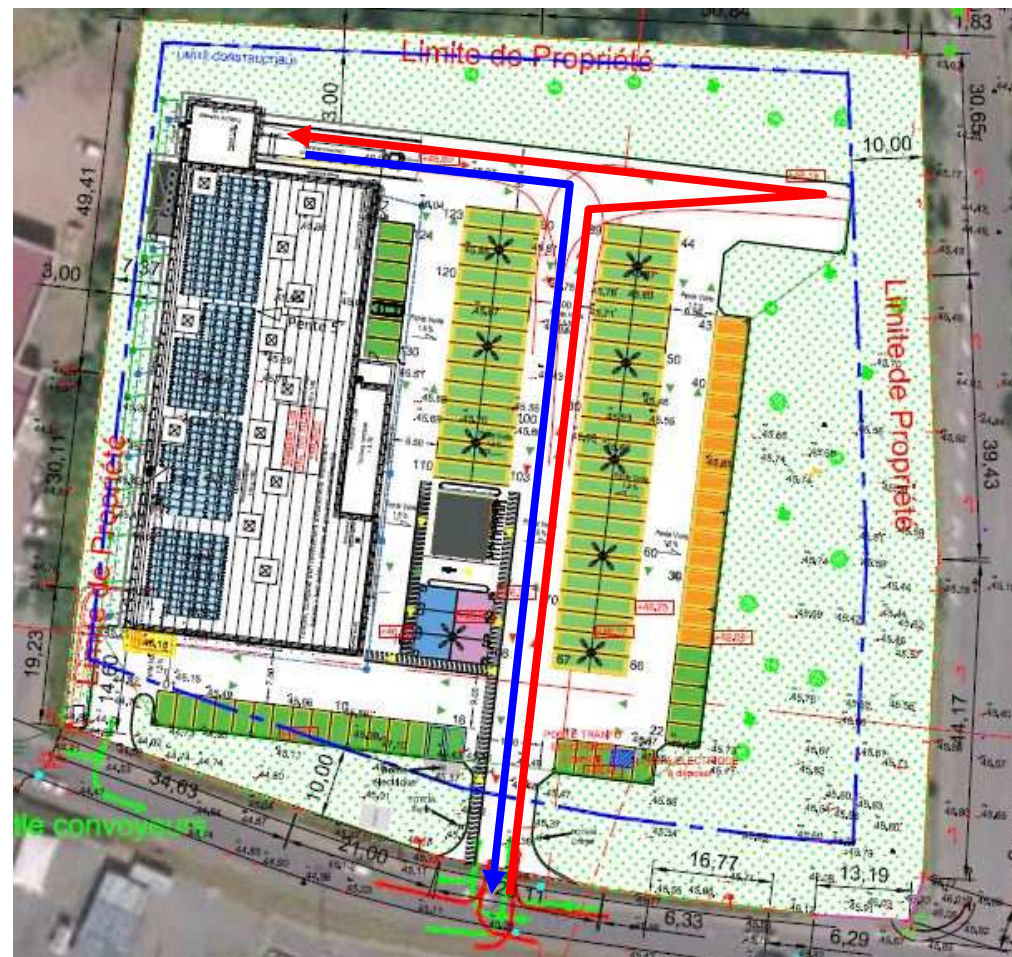
Au regard des trafics futurs en poids lourds sur les axes (+1 véhicule), de la configuration de l'environnement du magasin, du bon dimensionnement des voiries, il n'y aura aucune répercussion ni problème dans la fluidité du trafic.

- Les mesures prévues pour assurer la fluidité et la sécurité de la circulation des véhicules de livraisons : Une livraison optimisée

☞ Les livraisons s'effectueront par l'aire spécifique située sur le côté du magasin sur un espace sécurisé, non accessible au public et adapté afin de faciliter la manutention.

☞ Le point de vente sera livré du lundi au samedi en dehors des heures d'ouvertures au public ce qui évitera les cisaillements avec des flux de véhicules légers.

- Description du cheminement des véhicules de livraison pour accéder au projet :



→ → →
Circulation PL

- Une politique de livraison étudiée pour moins d'impact

LIDL a pour objectif continu de procéder à l'approvisionnement de ses sites de manière durable. A ce titre, l'enseigne dispose d'un entrepôt de stockage au sein de la commune de Lillers, située à 24 kms.

Par ailleurs, la société LIDL optimise continuellement ses flux logistiques par :

- ↳ Le choix de véhicules adaptés et « propres »,
- ↳ L'optimisation des plannings de livraison.

- Une flotte de camions parmi les moins polluants (norme EURO 5).

- Un retour des déchets des magasins par les camions de livraison (pas de voyage à vide).

- Un taux de remplissage des camions de 96%.



20% de la flotte est constituée de camions PIEK (certification attestant d'une moindre nuisance sonore).



IV / ANALYSE PREVISIONNELLE DES FLUX DE DEPLACEMENT DANS LA ZONE DE CHALANDISE

- **Déplacements « Piétons - Cyclistes » :**

- Piétons : Zone d'environ 500 à 600 mètres autour du site comprenant principalement des activités autour du projet et des habitations dans la partie Sud. Nous retiendrons une population représentant environ 2 % correspondant aux habitants des premiers logements ainsi qu'aux personnes travaillant dans les entreprises à proximité.

- Cyclistes : Zone d'environ 1,5 km autour du site - Nous retiendrons une population représentant environ 4 %.

- **Déplacements « Transports en commun » :**

La zone théorique « transport en commun » correspond au tracé de la ligne 24 du réseau « Tadao » desservant directement l'arrêt « Base de Loisirs—Lac » situé à 150 mètres à l'Ouest du projet sur la Rue Léon Blum.

A noter qu'il existe des possibilités de rejoindre cette ligne via l'ensemble du réseau existant, mais, au regard des temps de déplacements constatés, des contraintes de changements à effectuer et de l'offre existante sur le territoire, nous estimons que la fréquentation via ce mode de transport sera limitée à la zone présentée dans les pages suivantes.

Nous retiendrons une population représentant environ 4 % fréquentant le site via ce mode de transport.

Un total de 10 % de clients est susceptible d'utiliser des modes de déplacement autres que la voiture.

- **Déplacements « Voitures » :**

Le réseau routier existant rendent l'accès au magasin LIDL aisé et sécurisé depuis l'ensemble des quartiers de la zone de chalandise.

Nous estimons que le site sera fréquenté par 90 % de clients utilisant l'automobile.

Il faut noter que dans le cadre de l'optimisation des déplacements, et au regard de l'emplacement géographique du magasin en entrée Est de Noeux-les-Mines, le pétitionnaire mettra à disposition des habitants, 17 places dédiées au covoiturage/autopartage.

Nous estimons à 1 % le nombre de clients qui utiliserons cette forme de déplacement.

Les cartes présentées pages suivantes présentent les zones théoriques de fréquentation par les différents modes de déplacements.

ZONES THEORIQUES « MODES DOUX »

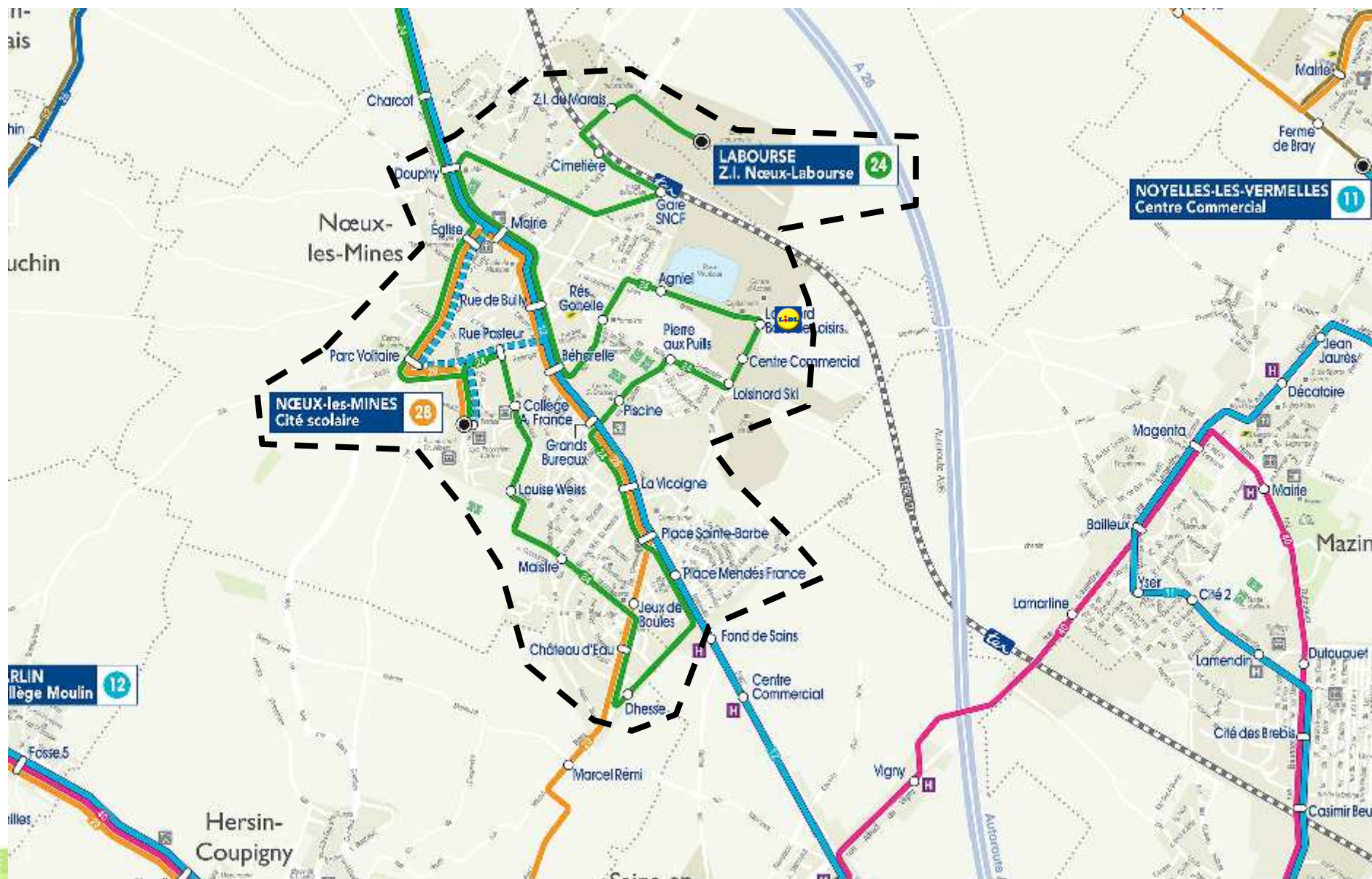


— Accessibilité piétonne
Environ 500 mètres



— Accessibilité vélos
Environ 1,5 km

ZONE THEORIQUE « TRANSPORTS EN COMMUN »



VI / LES AMENAGEMENTS ENVISAGES DE LA DESSERTE DU PROJET

Aucun aménagement particulier n'est nécessaire pour la desserte du projet, hormis l'édification d'entrées/sorties sur la partie privée du foncier.

PARTIE 5

**EFFETS DU PROJET EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**





En route vers la transition énergétique !

I / LA DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LIDL



LIDL s'engage depuis plusieurs années dans un développement et un fonctionnement durables. Cet engagement se traduit par deux projets de grande envergure entrepris en 2015 : le projet Carbone et la création d'une politique énergétique nationale.

1) Démarche Carbone

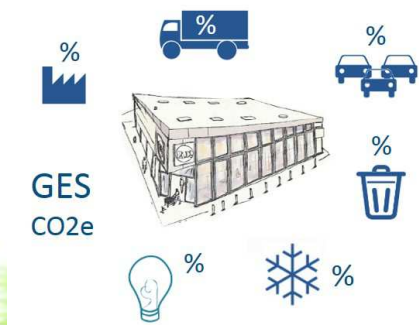
En 2015, LIDL France a entrepris la réalisation d'un second bilan de ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). Au-delà du simple respect des lois environnementales Grenelle I et II, la **démarche Carbone** de LIDL se veut proactive et porteuse de sens.

Une étude d'envergure nationale a été réalisée en 2015 sur les émissions de GES **sur l'ensemble des sites de la société** (plus de 1500 magasins et 25 entrepôts). Un **périmètre de calcul élargi**, qui dépasse les exigences réglementaires.

A partir de ces données, LIDL tient à jour un **plan d'actions**, basé sur la méthodologie Bilan Carbone (outil de référence créé par l'ADEME). L'objectif étant la **réduction des émissions** pour les activités les plus émettrices, la mise en place d'**indicateurs carbone** et un **suivi régulier**.

Ce projet pérenne et fédérateur, qui cherche à :

- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de LIDL aux enjeux climatiques,
- Offrir aux clients et partenaires de LIDL une visibilité sur son empreinte carbone,
- Fournir aux territoires une estimation des quantités de GES émises par leur magasin LIDL...



2) Une politique énergétique nationale

Par ailleurs, LIDL France a élaboré et suit une politique énergétique complète pour l'ensemble des sites de sa chaîne logistique : entrepôts, magasins et Siège.

Cela s'est concrétisée en janvier 2016 par l'obtention de la certification ISO 50001, norme qui vise l'amélioration de la performance énergétique des organisations. Elle donne les lignes directrices pour développer une gestion méthodique de l'énergie afin de privilégier la performance énergétique.

Cette certification obtenue sur tous ses magasins l'a été grâce à un système de management de l'énergie basé sur 5 axes :

- **Efficacité énergétique institutionnalisée,**
- **Saisie et évaluation des consommations,**
- **Saisie et évaluation des mesures d'optimisation,**
- **Information et Implication les collaborateurs,**
- **Respect des dispositions législatives et réglementaires.**

Dans le cadre de cette politique, la totalité des salariés sont formés et sensibilisés aux enjeux afférents, en accord avec leurs attributions. En 2017, LIDL fera certifier ses entrepôts et son Siège social.



3) Des projets d'entrepôts et de magasins certifiés BREEAM

L'éco-responsabilité est omniprésente dans la conception des nouveaux magasins et entrepôts de l'enseigne. Ces projets intègrent en effet un certain nombre de dispositifs durables visant à réduire l'impact du bâtiment et de son activité sur l'environnement. Pour normaliser son action, LIDL s'est inscrit dans une démarche de **certification BREEAM pour ses chantiers d'entrepôts**.

Certification internationale pour les constructions durables (200 000 bâtiments dans le monde contre 1000 pour la certification française HQE), le BREEAM est décerné aux **projets qui attestent du respect d'un cahier des charges en matière environnementale et sociale**.

2 évaluations sont effectuées par un bureau d'études indépendant, à la conception et à la réalisation du bâtiment, sur 9 thèmes de contrôle (santé et bien-être, énergie, déchets, pollution...). Les résultats satisfaisants octroient au projet une certification : « pass », « good » ou « very good ».

Entre 2016 et 2019, ce sont **9 nouveaux entrepôts qui devraient être construits sur le territoire français, et soumis à l'évaluation BREEAM**.

Par ailleurs, cette démarche BREEAM a également été étendue sur quelques chantiers de magasins, dont le premier a été certifié « Very Good » à son ouverture en mai 2016 à ARES (33). Pour obtenir cette certification, des actions spécifiques ont été mises en œuvre comme la mise en place d'une boîte aux lettres à disposition des riverains, l'affichage du planning indiquant les grandes phases du chantier, un tri sélectif renforcé avec une valorisation des matériaux à plus de 90 % ou encore un suivi accru des bordereaux de matériaux...



ARES
Magasin certifié
« Very good »



BIENVENUE
DANS VOTRE NOUVEAU MAGASIN LIDL,
EN COURS DE CERTIFICATION BREEAM

Une fois de plus LIDL confirme son engagement sur la route du développement durable. Cette certification traduit notre volonté de réduire l'impact de nos constructions sur l'environnement dans 9 domaines

Chaque domaine regroupe un ensemble de critères de performance à atteindre

La certification BREEAM passe par les niveaux "pass", "good".

LIDL VA PLUS LOIN
PUISQUE NOTRE OBJECTIF EST D'ÊTRE VERY GOOD

CELA SE TRADUIT PAR L'ANTICIPATION DES BESOINS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DU MAGASIN DÈS LA CONCEPTION

- VERY GOOD**: Suivi des échanges avec les voisins, exemple : mise en place d'une boîte aux lettres.
- GOOD**: Communication sur l'avancement, exemple : affichage d'un planning indiquant les grandes phases du chantier.
- PASS**: Un tri sélectif poussé avec une valorisation des matériaux à plus de 90 %.

Respect de l'environnement, dès la sélection des matériaux

II / REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

Pour la construction du projet de Noeux Les Mines, LIDL utilisera des matériaux de construction qualitatifs ainsi que du matériel technique de dernière génération. Couplé à la sur-isolation du bâtiment, cela permet de **réduire au maximum les consommations d'énergie** et donc de réduire l'empreinte carbone.

1) Une isolation renforcée qui limite la consommation énergétique

La conception du projet est pensée pour une performance énergétique supérieure à ce qu'impose la réglementation thermique (RT) 2012.

La RT 2012 définit les règles d'isolation, de ventilation et de mode de chauffage d'un bâtiment en établissant un seuil maximal pour :

- la consommation conventionnelle d'énergie primaire pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage : seuil de 436 kWh/m²/an.
- le besoin bioclimatique conventionnel en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel : seuil de 205.

Sur ce magasin LIDL, l'étude thermique réalisée par un bureau d'études indique une surperformance par rapport à la RT2012 de :

**45,7% d'économie
sur la consommation d'énergie primaire**



**16,6% d'économie
sur les besoins bioclimatiques du bâtiment**

Au-delà du mode de chauffage utilisé, la politique de construction de l'enseigne est d'isoler au maximum les bâtiments. En effet, l'énergie la plus facile à économiser est celle que l'on ne dépense pas. Les principes d'isolation du bâtiment sont les suivants :

- Isolation des longrines par l'extérieur

Ce procédé permet de limiter les ponts thermiques (déperdition de la chaleur du bâtiment par des « fuites » vers l'extérieur). Moins de ponts thermiques égale moins de perte de chaleur, donc une consommation moindre.

Les plans de principes des magasins LIDL proposent une **conception optimale de l'isolation du bâtiment basée principalement sur la suppression des ponts thermiques.**



Un isolant intégré à la longrine de soubassement



Une isolation permettant de supprimer les ponts thermiques

- Isolation des façades par l'utilisation de briques en terre cuite ou en béton cellulaire

Les briques en terre cuite (épaisseur de 37 cm) ou briques en béton cellulaire (épaisseur de 30 cm) ont des propriétés isolantes reconnues. **La brique en béton cellulaire a un réel avantage car elle est recyclable à 81%.**

Ces matériaux sont liaisonnés à l'aide de colle, au lieu de l'utilisation traditionnelle de mortier. Ce principe constructif permet de supprimer le pont thermique que constituait le centimètre de mortier entre chaque brique. La continuité de l'isolation est ainsi assurée. De la même manière, chaque poteau et chaque linteau sont isolés.



Une charpente bois avec une façade en béton cellulaire

- Isolation de la toiture par une couche de laine de roche de 20 cm d'épaisseur

Le système de couverture prévu pour le projet de Noeux Les Mines est en membrane à base de polyoléfines souples (FPO) posée sur un isolant rigide.

Ce type de membrane a une durée de vie importante et résiste très bien aux rayons ultraviolets et à l'ozone. De plus, la membrane FPO est facile à recycler. Elle ne contient ni plastifiant, ni chlore, ni aucun autre halogène : elle est totalement respectueuse de l'environnement.



- Mur rideau en double vitrage isolant certifié

Le sas d'entrée et le pignon avant du bâtiment seront entièrement vitrés.

Le vitrage du mur rideau à isolation renforcée est composé d'un double vitrage SP10 (extérieur) et 44.2 (intérieur) et d'une lame d'air de 12mm minimum avec un remplissage à l'argon avec des coefficients de déperdition de chaleur imposés.

Les vitrages, les menuiseries extérieures (locaux sociaux et surface de vente) ont également les mêmes caractéristiques que celui du mur rideau.

Grâce aux vitrages haute performance, les déperditions thermiques sont limitées de 34,6% par rapport à un double vitrage thermique.

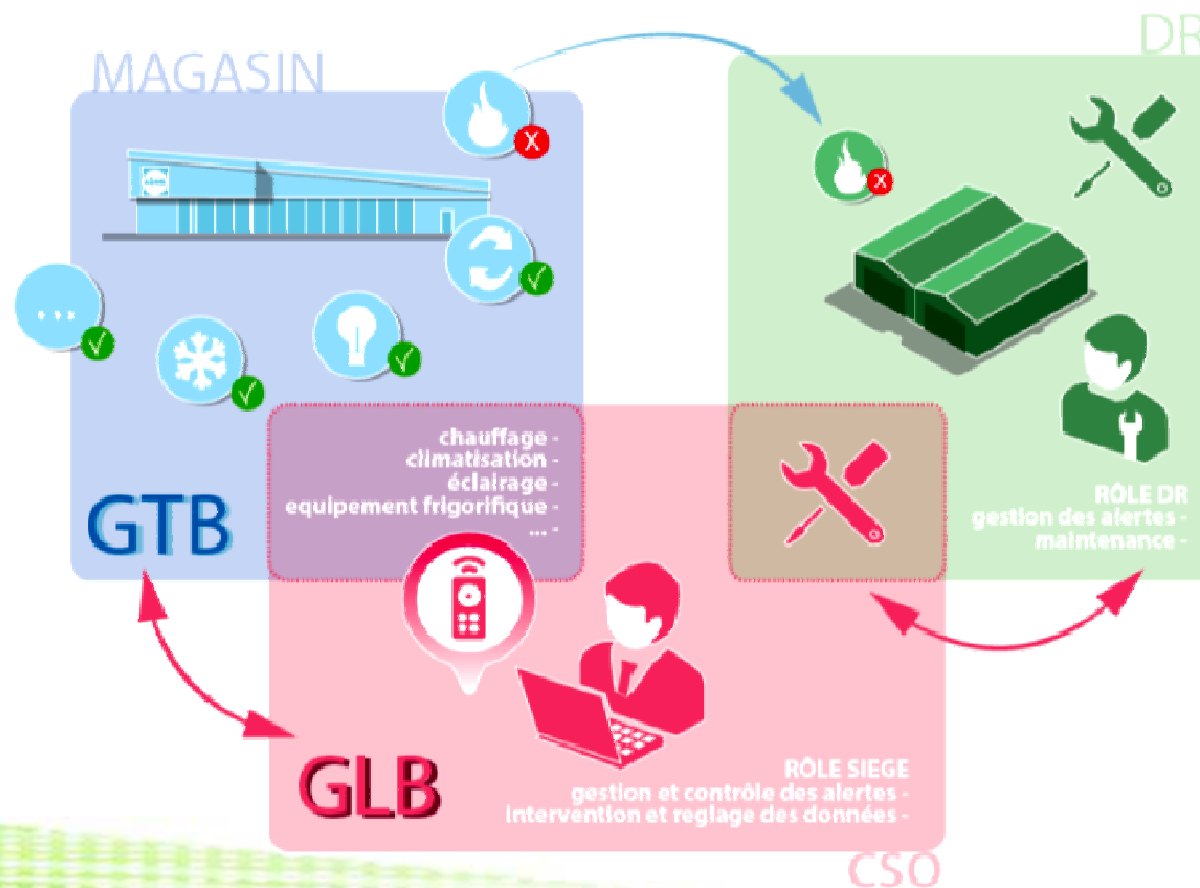
Afin de protéger les salariés des rayons du soleil, la façade vitrée est équipée de brises soleil orientables commandés automatiquement en fonction de la position du soleil. Le facteur solaire imposé permet de réduire les consommations de climatisation de 5%, soit 13 MWh économisés tous les mois.

2) Un système de gestion de bâtiment (GTB) pour optimiser la consommation d'énergie

Le magasin de Noeux Les Mines sera équipé d'un système de gestion appelé Gestion Technique du Bâtiment (GTB). C'est un système informatique constitué de plusieurs fonctions travaillant de manière autonome et commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage, la climatisation, le chauffage, la ventilation du bâtiment.

La GTB est utilisée pour la lecture et l'analyse des consommations d'eau et d'électricité. Il permet le paramétrage à distance de la régulation autonome des bâtiments LIDL. ce qui a 2 avantages principaux :

- Pour l'environnement : une limite des surconsommations et des fuites éventuelles,
- Pour les salariés en magasin : un vrai confort apporté par la régulation automatique des températures des locaux et de l'éclairage, la mise en activité des brises-soleil...



3) Une politique d'éclairage économe en énergie

Pour concilier confort visuel et attitude responsable face à l'environnement, LIDL développe dans ses magasins un système d'éclairage intérieur comme extérieur en total « Full LED ».

Dans la surface de vente, ce dispositif mêlant spots et tubes permet une réduction de la consommations d'énergie (économie annuelle de 1200€ en moyenne par magasin par rapport aux tubes néon).



Extinction des enseignes :
13 000 kWh / an / magasin d'économie

*Un magasin éclairé jusqu'à sa fermeture au public
totalement éteint après le départ du personnel*

Par ailleurs, la durée de l'éclairage sera dimensionnée en fonction de l'activité : 1/3 de l'éclairage s'allumera automatiquement à l'arrivée du personnel le matin et les 2/3 restants s'allumeront lors de l'ouverture du magasin.

Aucun éclairage extérieur n'est allumé durant la nuit, et l'éclairage des réserves, du quai et des locaux sociaux s'effectuera par détecteur de présence.

4) Des installations frigorifiques performantes

Les installations frigorifiques de dernière génération permettent d'économiser environ 50% d'énergie par rapport à des installations classiques.

Elles présentent plusieurs avantages :

- Les ventilateurs utilisés pour faire circuler l'air dans les meubles frais seront des ventilateurs « basse consommation » peu énergivores (environ 50% par rapport aux ventilateurs traditionnels).

- Les meubles sont équipés de portes vitrées à double vitrage : Un choix qui permet une économie d'énergie de 10% sur la consommation totale du magasin, en plus d'une amélioration de la fraîcheur des produits (gain d'1 °C à cœur) et d'un confort client plus grand dans les allées.



Portes vitrées double vitrage:
Economie d'énergie de 10%
sur le magasin

- Régulation de la production frigorifique :

La régulation générale de l'installation adapte son régime de fonctionnement aux températures extérieures et intérieures du magasin.

La demande énergétique est toujours au plus proche des conditions du moment. Sans ce dispositif, la consommation serait alignée sur le régime de fonctionnement le plus défavorable (été).

Le compresseur peut faire varier sa fréquence et donc sa vitesse de fonctionnement. Il adapte donc sa puissance en fonction de la demande en froid.



- Bacs surgelés et bi-température

Les bacs surgelés, à bi-température, sont tous équipés de couvercles vitrés qui empêchent l'air chaud du magasin d'entrer dans les bacs.

Leur éclairage se fait uniquement au niveau du fronton. Tous les meubles sont munis de **luminaires LED équipés de ballasts électroniques** permettant une économie d'énergie significative.



LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DU FROID

DU PRODUCTEUR AU CLIENT



PORTES VITRÉES

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
10 % PAR RAPPORT
À LA CONSOMMATION
TOTALE DU MAGASIN

7.500.000 € D'ÉCONOMIE
SUR LA FACTURE EDF/AN

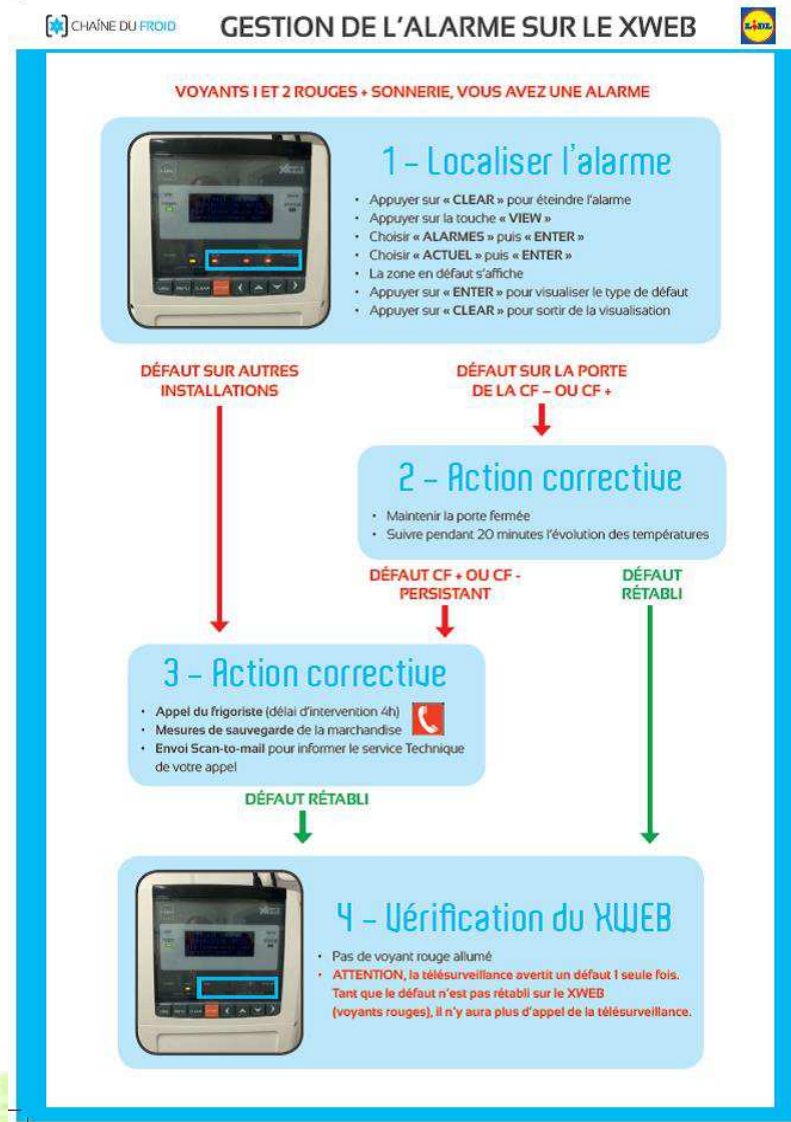


5) Un engagement Chaîne du Froid

De l'entrepôt au chariot du client, LIDL veille à garantir un respect scrupuleux de la chaîne du froid. Un véritable process a été engagé sur tout le cycle LIDL du produit, de l'entrepôt au magasin, avec pas moins de 10 contrôles pour les objectifs suivants :

- une sécurité totale sur la conservation et le transport des produits,
- la limitation des surconsommations énergétiques des installations frigorifiques.

Tout le personnel est formé régulièrement sur ces procédures qui représentent un engagement et un investissement nationaux.



III / LES ENERGIES RENOUVELABLES INTEGREES AU PROJET ET LEUR CONTRIBUTION A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

1) Une toiture photovoltaïque

LIDL s’investit dans l’éco-responsabilité de ses projets, et n’a pas attendu l’entrée en vigueur de la loi Biodiversité pour s’engager. Pour rappel, la loi soumet la depuis cette année la construction de nouveaux bâtiments commerciaux à la condition qu’ils intègrent sur leur toiture un procédé de production d’énergie renouvelable, ou un dispositif végétalisé.

LIDL a pris le parti dès 2016 d’installer un équipement photovoltaïque sur ses constructions neuves comprises dans des zones d’ensoleillement suffisantes, et l’a élargi à l’ensemble du territoire national depuis le 1er janvier 2017 conformément à la réglementation.

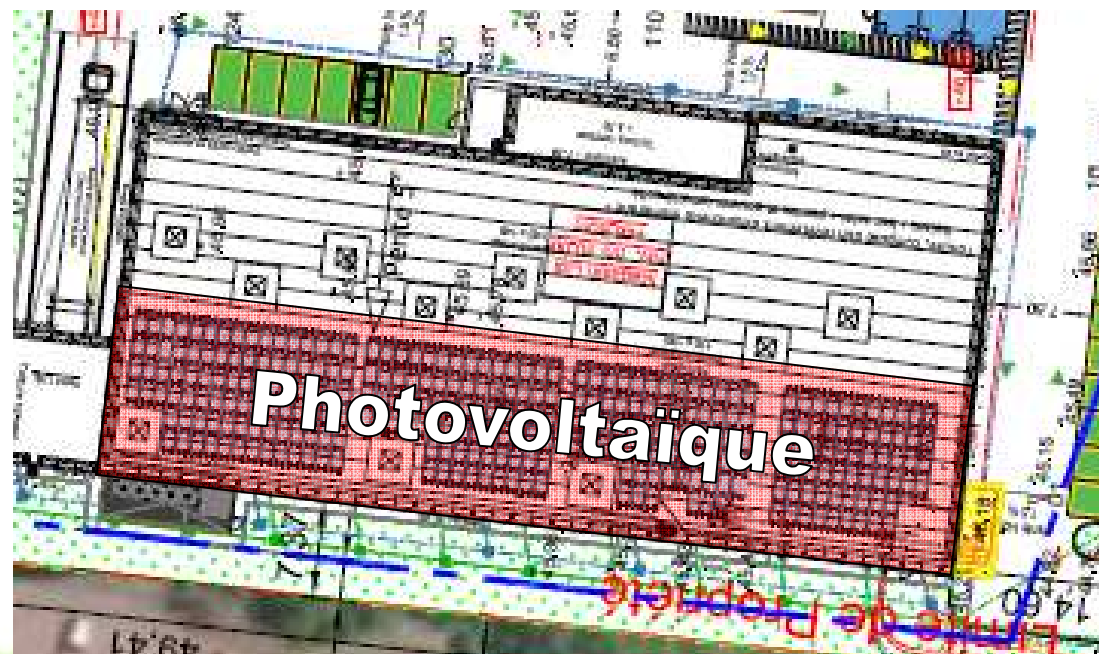
Pour être efficace un panneau photovoltaïque doit bénéficier d’un gisement solaire (GHI), c’est-à-dire d’une irradiation globale reçue sur un plan horizontal, estimé à au moins 1200 kWh/m²/jour.

Région	GHI	
Ile de France	1030 kWh/m ² /j	Photovoltaïque peu compétitif
Hauts de France	1100 kWh/m ² /j	
Bretagne	1100 kWh/m ² /j	
Centre Val de Loire	1100 kWh/m ² /j	
Grand-Est	1105 kWh/m ² /j	
Normandie	1120 kWh/m ² /j	Photovoltaïque moyennement compétitif
Bourgogne Franche-Comté	1130 kWh/m ² /j	
Pays de Loire	1225 kWh/m ² /j	
Auvergne Rhône Alpes	1265 kWh/m ² /j	Photovoltaïque compétitif
Aquitaine Limousin Poitou	1295 kWh/m ² /j	
Grand Sud	1400 kWh/m ² /j	
Provence Alpes Cote d’Azur	1525 kWh/m ² /j	
Corse	1575 kWh/m ² /j	



A Noeux Les Mines, LIDL développera sur le projet une partie de toiture photovoltaïque.

Grâce à l'ensoleillement, mais aussi par l'orientation idéale du foncier, l'installation de cet équipement s'inscrit dans une démarche globale de promotion des énergies renouvelables.



IV / LES PRODUITS ET EQUIPEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE DECORATION

1) Charpente bois

Pour le projet de Noeux Les Mines, LIDL a opté pour une charpente bois. Ce matériau possède de nombreux avantages écologique : naturel, son bilan carbone est positif (le carbone qu'il absorbe compense de manière importante les émissions relatives à sa transformation), et sa valorisation facile en fin de vie est facile.

En effet, en cas de démolition, 60% de la charpente bois est revalorisée comme matière première secondaire auprès des industries consommatrices.



Charpente bois avec mise en œuvre d'un isolant respectueux de l'environnement

2) Bardage en Alucobond

Une partie des façades du projet sera recouverte d'un bardage en panneaux composites appelé Alucobond. C'est un matériau léger composé de deux tôles d'aluminium et d'un noyau plastique. Il possède d'excellentes caractéristiques en terme de planéité, une grande résistance aux intempéries, aux vibrations et aux coups.

C'est un matériau moderne, esthétique et isolant. L'Alucobond est **entièrement recyclable**, ce qui signifie que le noyau comme les tôles aluminium peuvent être refondus et utilisés pour la production d'un nouveau matériau.



Bardage métallique alucobond recyclable à 100%

3) Carrelage

Dans le magasin, les planchers seront recouverts d'un carrelage en grès cérame. C'est un produit durable, utilisant peu de solvants dans sa fabrication. Ce matériau est valorisable à 81% et plus durable que la résine.



4) Peinture

Bien avant l'arrivée de la nouvelle directive européenne (2004/42/CE) qui impose le respect de nouveaux seuils sur les composés organiques volatiles (COV) dans les peintures, LIDL favorise l'utilisation dès que possible, de peintures en phase aqueuse (sans solvant) dans ses nouvelles constructions.



5) Chauffage et climatisation

L'installation de chauffage et climatisation du futur magasin inclut la mise en œuvre d'un ensemble de pompe à chaleur équipé de compresseurs permettant d'adapter la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment.

Les locaux sociaux sont traités par une pompe à chaleur indépendante par air réversible (chaud et froid simultanés) à débit de réfrigérant variable (D.R.V).

Le coefficient de performance de ces pompes à chaleur, de 3.25, est supérieur à celui des rooftops habituellement utilisés dans ce genre de construction. En effet, l'installation permet d'avoir, en moyenne, pour 1 kW d'énergie électrique consommée, d'obtenir 3 à 4 kW de chauffage ou de climatisation.

3 à 4 kW de chauffage produits avec
1 seul kW d'énergie consommée.



Compresseurs pour la production de chauffage/climatisation

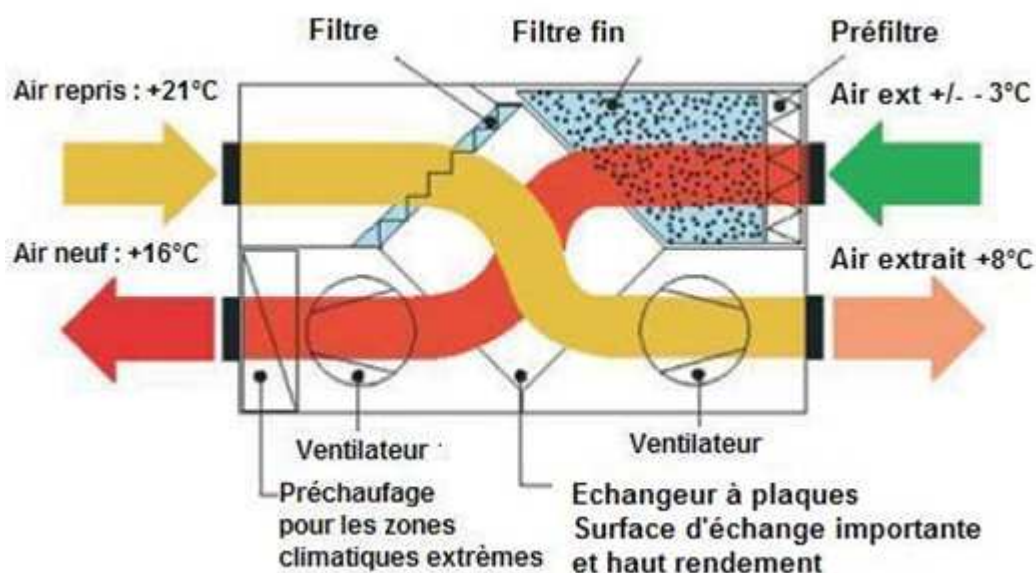
6) Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)

Le renouvellement de l'air, ainsi qu'une partie du chauffage et de la climatisation seront assurés par une centrale de traitement d'air CTA double flux avec récupération d'énergie. L'air chaud extrait dans le bâtiment va transmettre une partie de ses calories à l'air neuf qui sera introduit dans le bâtiment via la CTA double flux à récupération d'énergie, avec un rendement de 78,5 %.

Cette CTA permet :

- d'augmenter le confort aux occupants du bâtiment avec un renouvellement d'air hygiénique permanent (diminution du Co2 et de l'humidité dans les locaux),
- et de réduire les consommations d'énergie **de plus de 10 %**.

Le débit d'air de la CTA est asservi à une sonde Co2 située dans la surface de vente, la CTA régule par elle-même l'air à introduire dans le bâtiment en fonction de l'occupation.



La CTA
= 10% de réduction de la consommation
d'énergie du magasin.

Schéma et photo d'une Centrale à Traitement d'Air double flux

V / LES MESURES PROPRES A LIMITER L'IMPERMEABILISATION DES SOLS

1) Limitation des espaces de parking conformément à la loi ALUR

Soucieux de lutter contre l'imperméabilisation des sols malgré les besoins liés à son activité, LIDL procède aujourd'hui à une **réorganisation des espaces extérieurs de ses établissements**. En effet, l'emprise au sol des surfaces affectées aux aires de stationnement représente moins des $\frac{3}{4}$ de la surface au sol du bâtiment, comme indiqué dans la loi ALUR. Y sont aménagées des places destinées au covoiturage et à la recharge de véhicules électriques :

☞ 130 places - 17 places autopartagecovoiturage - 2 places électriques* = 111 places

Il est indiqué qu'une place de parking vaut pour une place imperméable 25m² (surface de stationnement + surface de manœuvre) et qu'une place perméable en pavés joints enherbés ou en evergreen vaut la moitié d'une place imperméable soit 12,5m². La législation ne précisant pas la façon dont nous devons calculer les surfaces de stationnement vis à vis de la Loi Alur, il s'agit là du mode de calcul de la CNAC (Commission Nationale d'Aménagement Commercial), plus haute autorité française en matière d'aménagement commercial :

☞ 105 places perméables (pavés drainants - places électriques otées du calcul)** , soit $105 \times 12,5 \text{ m}^2 = 1\,312,5 \text{ m}^2$

☞ 6 places en enrobés (places PMR et Famille), soit $6 \times 25 \text{ m}^2 = 150 \text{ m}^2$

Soit dans le cadre de la réglementation **un total de 1 462,50 m² développé pour les aires de stationnement du projet.**

Avec une surface plancher de 1 958,10 m², soit pour 75% = 1 468,58 m², le projet respectera parfaitement la loi ALUR.

* Les places covoiturage/autopartage et les places électrique compte pour 0 m² dans le calcul du ratio des places de stationnement autorisées.

** Les places perméables ne compte que pour 50% dans le calcul du ratio des places de stationnement autorisées.

2) Un parc de stationnement perméable pour limiter l'artificialisation des sols

Un commerce alimentaire impute forcément une nécessité en parking.

Afin d'y répondre tout en réduisant au possible l'imperméabilisation des sols, le magasin disposera d'un **parc de stationnement composé de places en evergreen cerclés de pavés drainants**, ce qui permettra l'infiltration.

De plus, la voirie sera dotée d'un **séparateur à hydrocarbures**. Cette installation permet de dépolluer les eaux qui sont ensuite dirigées vers un bassin d'infiltration, stockées pour l'arrosage des espaces verts ou rejetées dans le réseau public.

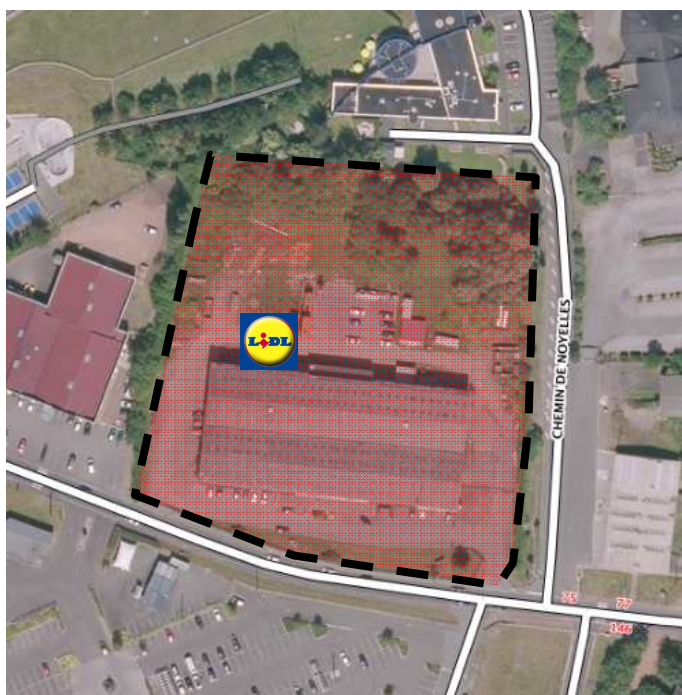


Photos de places perméables et schéma de récupérateur à hydrocarbures

3) Autres mesures pour limiter l'imperméabilisation

On peut préciser que ce site est actuellement exploité et qu'il est actuellement et en grande partie imperméabilisé. Les mesures prises exploiteront au maximum l'imperméabilité actuelle du site : place en pavés drainants et evergreen, traitement des pourtours du fonciers en espaces verts, plantation d'arbres de haute tige sur le parking...

La surface d'espaces verts représentera (hors parking en evergreen) : 5 729,59 m², soit 43,76% du foncier. Il y aura de plus 105 places en pavés drainants et evergreen (soit environ 1 470 m² de surface - 1 312,5 m² retenus dans le cadre de la loi ALUR)



Vue aérienne du site actuel



VI / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES POLLUTIONS ASSOCIEES A L'ACTIVITE

1) Gestion des eaux (pluviales/usées)

- Récupération des eaux pluviales

Avec le type de toiture en mono pente prévue sur le projet, 80 à 95 % des eaux pluviales sont récupérées par le réseau d'eaux pluviales. La gestion de ces dernières se fera par la mise en place d'un bassin de rétention enterré participant à la gestion partielle des eaux pluviales. Le rejet respectera le débit maximal autorisé.

Il faut noter de plus que des places perméables seront créés participant à l'infiltration des eaux pluviales.

- Traitement des eaux pluviales de chaussées

Il sera installé, comme sur chaque magasin, un séparateur à hydrocarbures qui permettra de piéger, par différence de densité, les hydrocarbures présents dans les eaux pluviales du parking (huiles, carburants). Cette installation permet d'éviter la pollution des eaux pluviales du réseau public.

Une société spécialisée est missionnée par LIDL pour s'assurer de la maintenance et du retraitement des résidus récupérés.

Nous avons très peu de besoins en eau. En effet, notre seul besoin est le lavage des mains, soit quelques litres par jours. Nous avons donc décidé de mettre en place un appareillage adapté pour cette utilisation, soit un petit chauffe eau individuel électrique.

Les lave-mains présents dans les toilettes sont équipés de détecteurs infrarouge, ce qui permet de réelles économies d'eau.

En ce qui concerne la consommation d'eau (dont eau chaude), elle se divise en consommation d'eau destinée aux installations sanitaires et cuisine ainsi qu'au nettoyage du magasin (autolaveuse), soit environ 50 m³/an pour un magasin comme celui présenté.



Construction d'un bassin de rétention enterré

2) Traitement des déchets

- La réduction des déchets, une politique d'entreprise

Pour promouvoir l'éco-citoyenneté, LIDL a mis en place sa campagne « Mettez-vous au Vert ».

Pour valoriser le tri des déchets et le rendre plus efficace, la société a dans l'ensemble de ses lieux d'activité sensibilisé ses salariés à la pratique du tri, et redéployé des zones dédiées.

Dans les bureaux, en magasin et en entrepôt sont aménagés de véritables zones de tri (peintures aux murs et sols, signalétique).

Dans chaque entrepôt, un référent « Green Cycle » local se chargera de la mise en œuvre de ce process.

Le tri et la valorisation des déchets forment un cycle fermé, dont les salariés LIDL sont le premier maillon car c'est leur tri qui permet le recyclage des déchets engendrée par l'activité de l'enseigne.



« Mettez-vous au Vert », le tri : en magasin, en entrepôt, dans les bureaux



- Valorisation des déchets

LIDL France génère 200 000 tonnes de déchets chaque année, dont 130 000 tonnes de cartons.

70% de ces déchets sont actuellement recyclés, et l'objectif est atteindre plus de 90%. Cette politique « zéro déchet » s'inscrit dans la démarche « Mettez-vous au Vert » qui favorise le tri pour réduire les déchets mélangés (DIB) et maximiser la récupération des déchets valorisables. Sur le premier semestre 2015 par exemple, les résultats ont été une baisse de 1300 tonnes des DIB et une valorisation de 2400 tonnes de carton supplémentaires (triées et séparées des DIB).

En magasin et tout au long de la chaîne logistique, le personnel veille à effectuer un tri minutieux des emballages. Les emballages utilisés en magasin sont constitués de matériaux les plus responsables possibles : **carton ondulé à forte résistance 100% recyclé, caquettes bois 100% recyclé, films plastiques, 100% recyclés et palettes bois respectant les normes internationales NIMP15 (traitement écologique du bois) et EPAL (garantie d'interchangeabilité entre les fournisseurs et les transporteurs).**



Des emballages et cartons entièrement recyclés

Tous les types d'emballages sont scrupuleusement triés, pour permettre une valorisation optimale de chaque. Les équipements et signalétiques en magasin rendent aux salariés LIDL la tâche de tri très aisée.



+ de 130 000 tonnes de carton recyclés par an



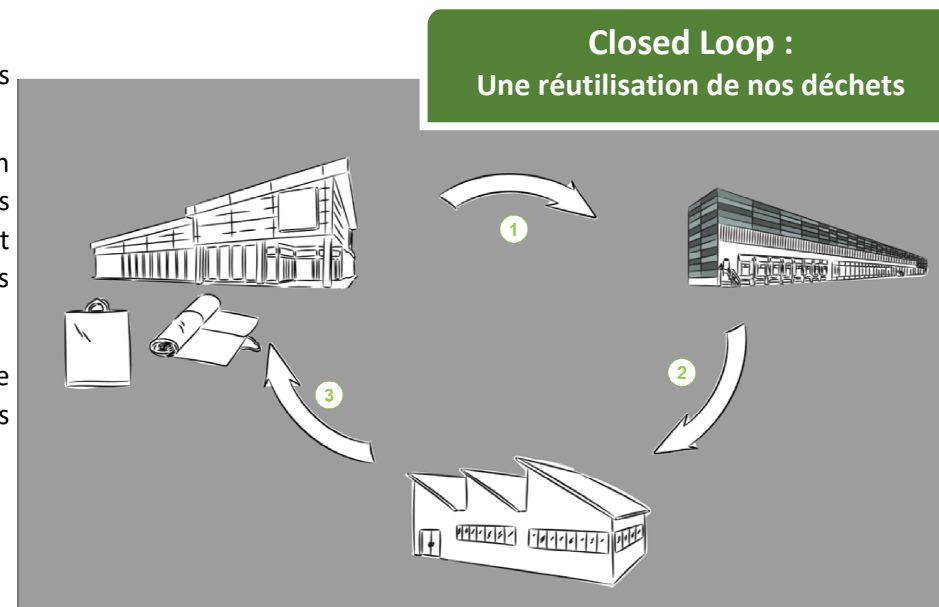
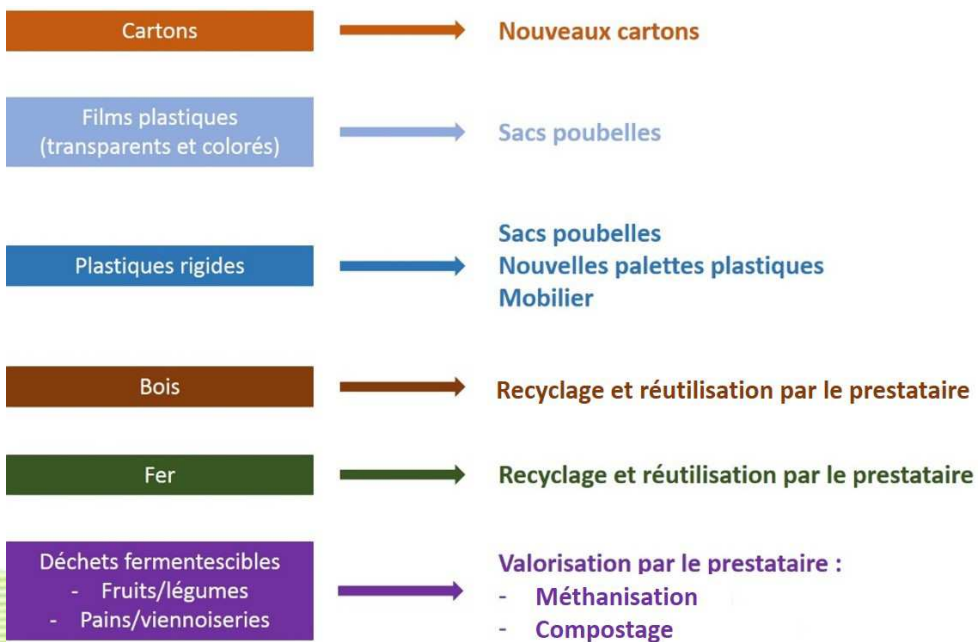
Ce tri poussé des matériaux permet une valorisation de tous les déchets d'emballages qui sont réutilisés sous de nouvelles formes après recyclage. C'est le processus de « Closed Loop », qui nous permet de proposer à nos clients des bancs issus de nos déchets plastiques recyclés, et d'approvisionner nos magasins en cartons, palettes et sacs poubelles bénéficiant d'une seconde vie.

Suite aux tris effectués en magasins, les emballages à valoriser suivent différents process :

- Les plastiques sont retournés en l'état en entrepôt pour être compactés en « balles », puis envoyés chez un prestataire situé en Union Européenne. Les films plastiques produisent des sacs poubelles, alors que les plastiques rigides peuvent servir à créer des palettes ou du mobilier. Les sas d'entrée de nos nouveaux magasins sont ainsi équipés de **bancs constitués à 100% de plastique recyclé**.

- Les cartons sont compactés en balles directement sur le magasin avant d'être envoyés en entrepôt pour expédition chez un prestataire de valorisation français. Ils permettent de produire de nouveaux cartons.

- Les fers sont eux collectés pour recyclage et utilisation externe.



Du mobilier créé à partir de nos déchets



- Les déchets fermentescibles : du « zéro gaspillage » en attendant le « zéro déchet »

Point de vente alimentaire de proximité, le magasin génère une part certaine de déchets fermentescibles, dont 40% du volume proviendra des fruits et légumes.

L'enseigne travaille activement à réduire le volume de ces déchets par 2 processus.

1 - Le « zéro gaspillage » :

Pour éviter de jeter des aliments encore consommables sans risque pour le client (yaourts dépaquetés, fruits et légumes amochés, produits à la date limite de consommation qui s'approche...), LIDL propose en magasin des bacs dans lesquels le client peut retrouver ces produits vendus à prix très bas.

2 – L'objectif « zéro déchet »

Pour que l'intégralité des déchets en magasin soit valorisée, LIDL accentue le tri en l'ouvrant aux produits alimentaires : biodéchets (fruits/légumes et pains/viennoiseries). L'enseigne a mis en place sur certaines Directions Régionales un processus de valorisation, ces déchets collectés étant distribués à des partenaires pour produire :

- des aliments pour animaux,
- de l'énergie (par méthanisation).

Concluant, ce processus sera généralisé pour tendre vers un idéal de « zéro déchet ».

Il faut noter que LIDL développe dans la mesure du possible des partenariats avec des associations de dons alimentaires (Restos du Cœur...), afin de réduire le gaspillage alimentaire et encourager le développement durable.



Tri et valorisation
des biodéchets et « déchets pain »



- Un point de collecte pour les déchets clients

La politique « Mettez-vous au Vert » de gestion des déchets est aussi tournée en faveur des clients LIDL. Les magasins proposent dans leurs sas d'entrée des bacs de récupération des déchets plastiques, cartons et papiers, ainsi que des piles et ampoules. Ce dispositif facilite les velléités écoresponsables des consommateurs. Les déchets récupérés sont ainsi collectés et acheminés en entrepôt, rejoignant le processus de valorisation des déchets des magasins.

LIDL récupère également les DEEE de ses clients (déchets d'équipements électriques et électroniques) : Pour tout produit électrique ou électronique acheté, les clients peuvent ramener en magasin un produit usagé de même nature. Les objets en fin de vie collectés en magasin sont ensuite envoyés en entrepôts pour être finalement traités par un prestataire habilité.

Bacs de récupération dans les sas de nos nouveaux magasins



Des bacs mobiles installés pour le même service dans nos anciens magasins



- Lien avec les Eco-organismes

Par l'intermédiaire des Eco-organismes, LIDL contribue au financement des filières de valorisation de produits en fin de vie spécifiques suivants :

- DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (ECOLOGIC)
- Piles et accumulateurs (SCRELEC)
- Prospectus, tracts, catalogues, papier bureautique (ECOFOLIO)
- Ampoules (RECYLUM)
- Chaussures, vêtements, linge de maison (ECOTEXTILE)



- Des sacs réutilisables faits à partir de matériaux recyclables

LIDL s'inscrit activement dans la lutte contre les nuisances générées par les sacs plastiques sur notre environnement.

Ainsi, l'enseigne ne distribue pas de sachets plastiques gratuits en caisse, mais propose des sacs de meilleure facture, incitant les clients à les réutiliser.

Ces sacs à anses souples ont la particularité d'être constitués à 80% à partir de matériaux recyclés. Eviter d'utiliser des nouvelles matières pour leur fabrication permet de lutter pleinement en faveur de la préservation des ressources.



- La gestion des déchets sur le chantier

Durant le chantier, une politique de gestion et valorisation des déchets de construction sera mise en place.

Le tri concernera les différents types de déchets suivants :

- Les déchets inertes tels que la pierre, le béton ciment, les parpaings, la terre, les cailloux, les gravats... seront stockés dans des installations appropriées ou valorisés en vue d'une réutilisation future après traitement.
 - Les déchets non dangereux tels que les métaux, papiers, cartons, plastiques et PVC rigides, bois non traités de classes A et B, polystyrènes, plâtres, emballages... seront stockés dans des installations appropriées.
 - Les déchets dangereux contenant des substances toxiques, tels que les huiles, peintures, bois traités vernis ou peints (classe C), ampoules ou néons.... seront stockés dans des installations appropriées. Le reconditionnement et le réemploi de ces-dits déchets concerneront les matières plastiques et métalliques.
- Ces différents types de déchets seront acheminés dans les sites d'accueil les plus proches et les plus adaptés.

En amont du chantier, un état des lieux et un diagnostic mettront en évidence les actions à mener comme le montage d'un budget, la mise en œuvre de procédures ou encore la mise en œuvre de procédures ou la mise en place d'une campagne de sensibilisation. Des réunions de préparation seront organisées avec les différents intervenants. Un responsable déchets sera en charge de sensibiliser et de contrôler les réflexes et les bons gestes.

Pendant le chantier, le tri se fera grâce à la mise en place de 3 bennes facilement accessibles par tous les corps d'états. Une signalétique visible et claire informera l'utilisateur.



3) Livraisons

L'objectif de LIDL est de toujours rendre ses livraisons plus rapides et moins polluantes. L'enseigne incite les transporteurs mais aussi son personnel et notamment ses propres chauffeurs à réduire leurs émissions de CO2 en agissant sur les quatre axes définis par une Charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises :

L'organisation des flux de transport (Entrepôt-Service logistique Siège) : Mise en place d'outils de gestion de la flotte, optimisation des itinéraires et limitation des trajets à vide.

Le véhicule : modernisation de la flotte, bridage moteur pour réduire la vitesse maximale des véhicules, utilisation de lubrifiants synthétiques...

Le carburant : amélioration de la gestion et du suivi des consommations de carburant, utilisation de carburants alternatifs au gazole...

Le conducteur : limitation de l'usage du moteur à l'arrêt, du surrégime, formation des conducteurs à l'éco-conduite.

- Des moyens de transports toujours plus propres

Des camions Classés EURO : Nos prestataires sont équipés de véhicules aux normes technologiques Euro. Les normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Les classifications vont de Euro1 à Euro6 (Euro1 étant le plus polluant). Aujourd'hui, **92 % de nos transporteurs et 100% des camions LIDL sont Euro 5.**

Des camions Bi-températures : Ces camions disposent de deux compartiments séparés par une paroi afin de transporter dans le même temps des produits nécessitant une température de 6°C (fruits et légumes) et des produits demandant une température plus basse (produits frais). Ils offrent ainsi des **rendements de chargement optimisés** et permettent surtout de **limiter l'empreinte écologique.**



Remorque bi-température



Camions et Equipements Certifié PEIK : Pour réduire les nuisances sonores, LIDL développe dans son parc véhicules des camions **certifiés PIEK**. C'est une certification qui permet d'éviter la pollution sonore des villes. Avec 20% de son parc constitué de camions PIEK, LIDL livre certains de ses magasins de nuit et ainsi, réduit les émissions de gaz polluants en évitant les embouteillages la journée.

En parallèle, l'enseigne cherche à exploiter d'autres types de carburants à savoir les gaz naturels pour les véhicules (GNV) qui permettront de réduire de 96% les émissions de particules. Les premières livraisons en camions gaz sont actuellement en test.

- La gestion des flux de transport de marchandises et des déchets

Ces dernières années, LIDL a fortement limité les émissions liées aux livraisons grâce à de nombreux travaux d'optimisation ayant pour objectifs la baisse du nombre de trajets, et la réduction de la distance moyenne.

Le maillage de plus en plus serré du territoire national en bases d'approvisionnement limite les kilomètres parcourus. La moyenne nationale de distance entre un point de vente et sa plateforme de livraison est de 71.68 km. Le magasin de Noeux sera lui à 24 km de sa plateforme située à Lillers. Pour réduire au maximum les déplacements liés aux livraisons, LIDL redécoupe régulièrement les territoires des différentes Directions Régionales pour s'adapter à l'évolution géographique de son parc magasins. Ce redécoupage a permis, **en moins de cinq ans, une réduction de plus de 15 % des kilomètres effectués en moyenne par tournée.**

Les **plans de livraison sont également revus chaque jour** par les services Logistique pour une optimisation maximale.

L'entreprise investit dans des porteurs de haute capacité (26 tonnes) qui permettent de gagner en sécurité et en charge utile par rapport à un porteur classique, de transporter plus de palettes et donc d'améliorer **le taux de remplissage, qui atteint aujourd'hui plus de 96%**. Cela diminue le nombre de camions sur la route, évite les livraisons multiples d'un même magasin ou d'avoir deux camions en attente de livraison.

Les déchets triés en magasin sont également renvoyés en entrepôts par les même véhicules qui livrent les points de vente. Ainsi, un camion ne roule jamais à vide, le nombre de déplacements est réduit au minimum.

Taux de remplissage des camions de 96%



VII / LES MESURES PROPRES A LIMITER LES NUISANCES

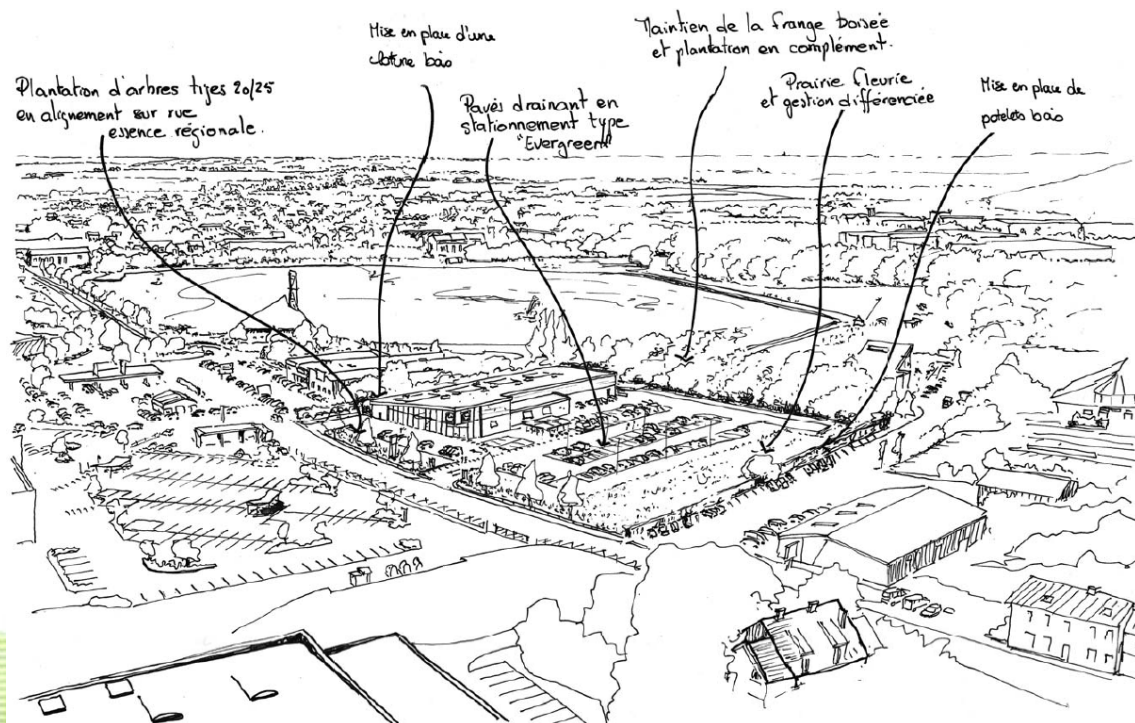
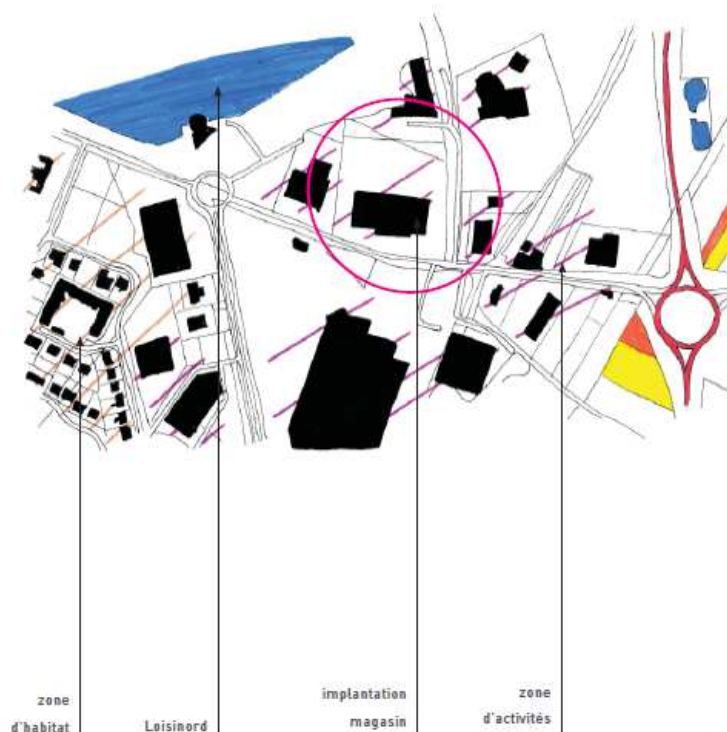
1) Les nuisances visuelles

- Des aménagements paysagers et des espaces verts pour une intégration douce du projet

Le projet s'insère dans un tissu fortement urbanisé et prendra place sur un espace déjà très largement imperméabilisé le long de la rue Léon Blum au sein du Parc d'Activités Loisinord de Noeux Les Mines.

L'implantation du magasin permettra une certaine respiration du site, apportera une image valorisante de ce secteur en proposant une architecture adaptée et un volet paysager de grande qualité.

A ce titre, le projet complétera la valorisation de la vitrine commerciale du secteur Est de Noeux Les Mines.



Afin de limiter les nuisances visuelles, l'architecture du projet proposera des matériaux en phase avec son environnement :

- ➔ De la brique rouge pour rappeler la palette chromatique de la commune,
- ➔ De l'alucobond pour son côté moderne.

- Des matériaux durables pour un bâtiment résistant dans le temps

La structure porteuse d'un magasin LIDL est généralement réalisée en **éco matériaux**.

Parfois dit « matériaux écologiques » ou « matériaux biosourcés », ce sont des matériaux de construction qui répondent aux critères techniques habituellement exigés (performances techniques et fonctionnelles, qualité architecturale, durabilité, sécurité, facilité d'entretien, résistance au feu et à la chaleur...), mais également à des critères environnementaux ou socio-environnementaux, tout au long de leur cycle de vie (de sa production à son élimination ou recyclage).



2) Les nuisances lumineuses

En plus de limiter la consommation d'énergie, l'éclairage des bâtiments LIDL est également conçu de manière à limiter les nuisances lumineuses. Le magasin et ses aménagements ne sont pas éclairés en permanence.

L'éclairage extérieur du magasin (enseignes, candélabres et lampes extérieures) s'allume à 5h30 du matin, peu avant l'arrivée du personnel, et s'éteint automatiquement le soir peu après le départ du personnel.

En magasin, à l'arrivée du personnel, 1/3 de l'éclairage se met en marche automatique. Les 2/3 restant s'allument lors de l'ouverture du magasin au public.

L'éclairage de la surface de vente est équipé de système DALI qui permet une modification de l'intensité de l'éclairage en fonction de la lumière naturelle.

A noter de plus que le magasin bénéficie de la lumière naturelle au travers des exutoires de fumée et des larges façades vitrées.



Enseigne et magasin s'éteignent progressivement le soir.

3) Les nuisances olfactives

La principale nuisance olfactive pouvant résulter de l'activité du magasin est celle des ordures. Avec sa stratégie Zéro déchet, LIDL supprime cette nuisance. En effet, dans un premier temps, l'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté.

Cette gestion a deux avantages majeurs :

- la limitation des émissions de gaz à effet de serre avec la suppression des collectes en porte à porte,
- l'amélioration de l'hygiène aux abords des magasins avec l'absence de bacs poubelles stationnés sur la voie publique.

De plus, la massification des différents types de déchets sur nos plateformes permet de trouver de nouveaux débouchés avec des acteurs locaux en matière de valorisation, en particulier par voie de méthanisation ou compostage de nos biodéchets.

4) Les nuisances sonores

Le magasin LIDL est un point de vente de proximité, et peut donc se retrouver proche de lieux d'habitation. Pour éviter les nuisances sur ses voisins, l'enseigne met en place des mesures telles que les suivantes :

- Une livraison du magasin par le biais de camions et équipements (transpalettes) certifiés PIEK (Camions et équipements silencieux) : c'est une certification décernée aux camions et équipements respectant un seuil d'émission sonore inférieur à 60 décibels (l'équivalent d'une discussion entre 2 personnes) avec la pondération A de la norme CEI 61672-1.
- Les parois intérieures et extérieures sont conçues afin que le niveau sonore dans le magasin respecte les règles en vigueur.

VIII / LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

1) Les zones de protection de la faune et de la flore

Natura 2000 : Les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

- La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3 000 sites ont été classés par les États de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZPS).

- La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20 000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées.

Le site n'est pas concerné par une zone Natura 2000.

Arrêté de protection de biotope : Ces arrêtés préservent des biotopes pour la survie d'espèces protégées. Le terme biotope doit être entendu au sens large de milieu indispensable à l'existence des espèces de la faune et de la flore.

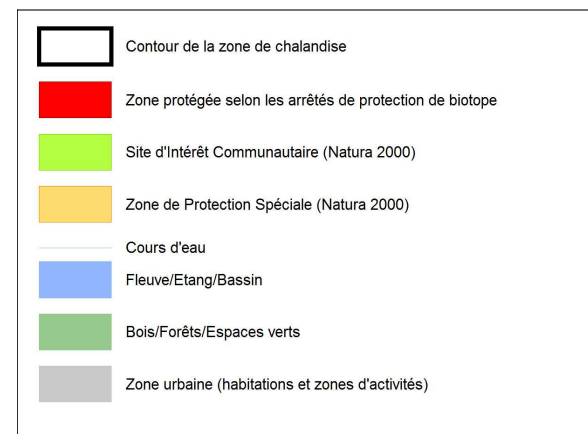
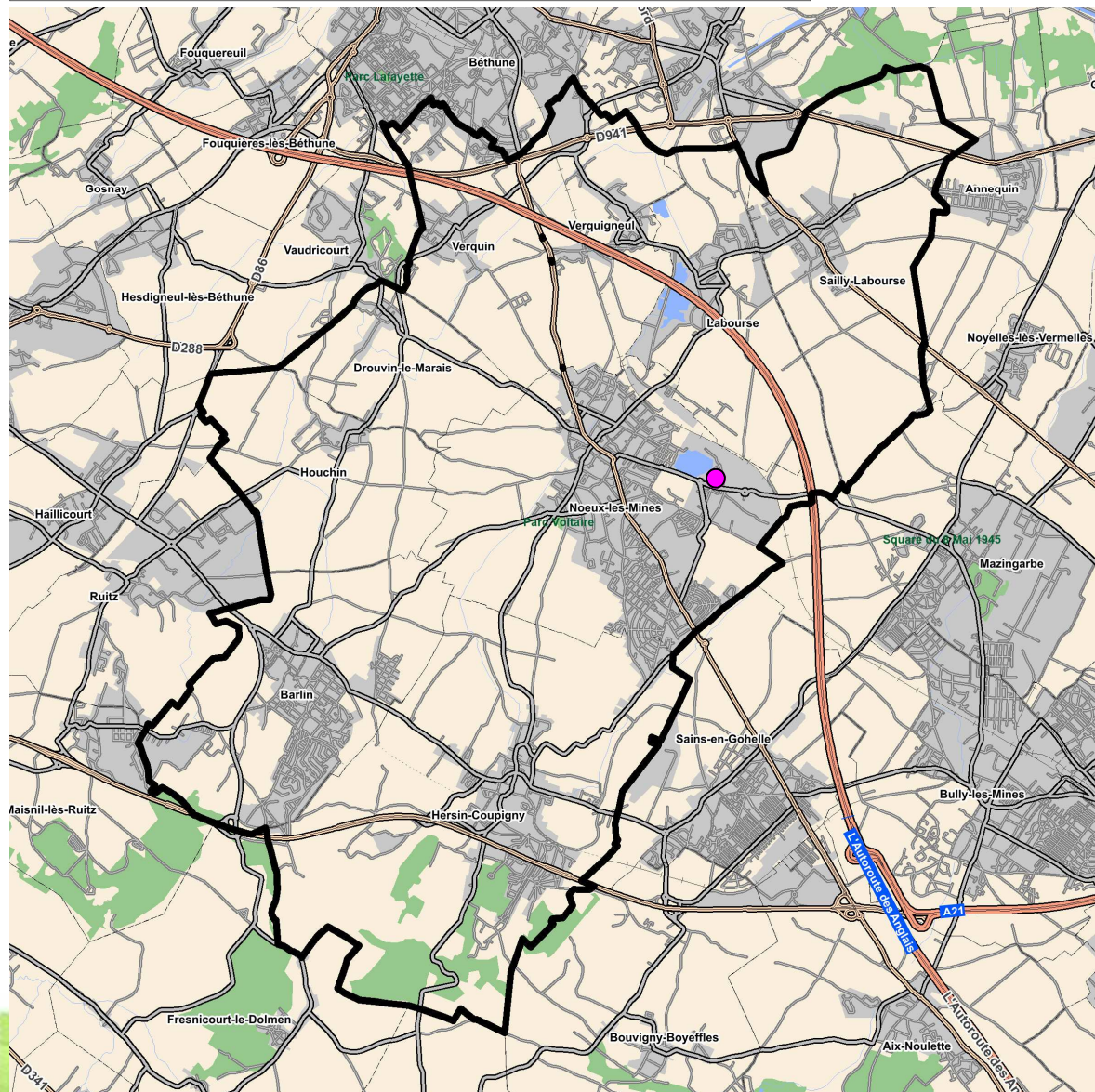
Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc.). Il peut arriver que le biotope d'une espèce soit constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières), s'il est indispensable à la survie d'une espèce protégée (source : <http://www.ecologie.gouv.fr/Arretes-prefectoraux-de-protection.html>).

Les arrêtés de protection de biotope permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Ces biotopes peuvent être des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme.

Des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux peuvent alors être interdites telles l'écobuage (défrichement avec brûlis de la végétation, en vue d'une mise en culture temporaire), le brûlage, le broyage des végétaux, la destruction des talus et des haies ou l'épandage de produits antiparasitaires.

Le site du magasin n'est pas concerné par un arrêté de protection de biotope.

CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURA 2000 ET DE PROTECTION DE BIOTOPE



PROJET

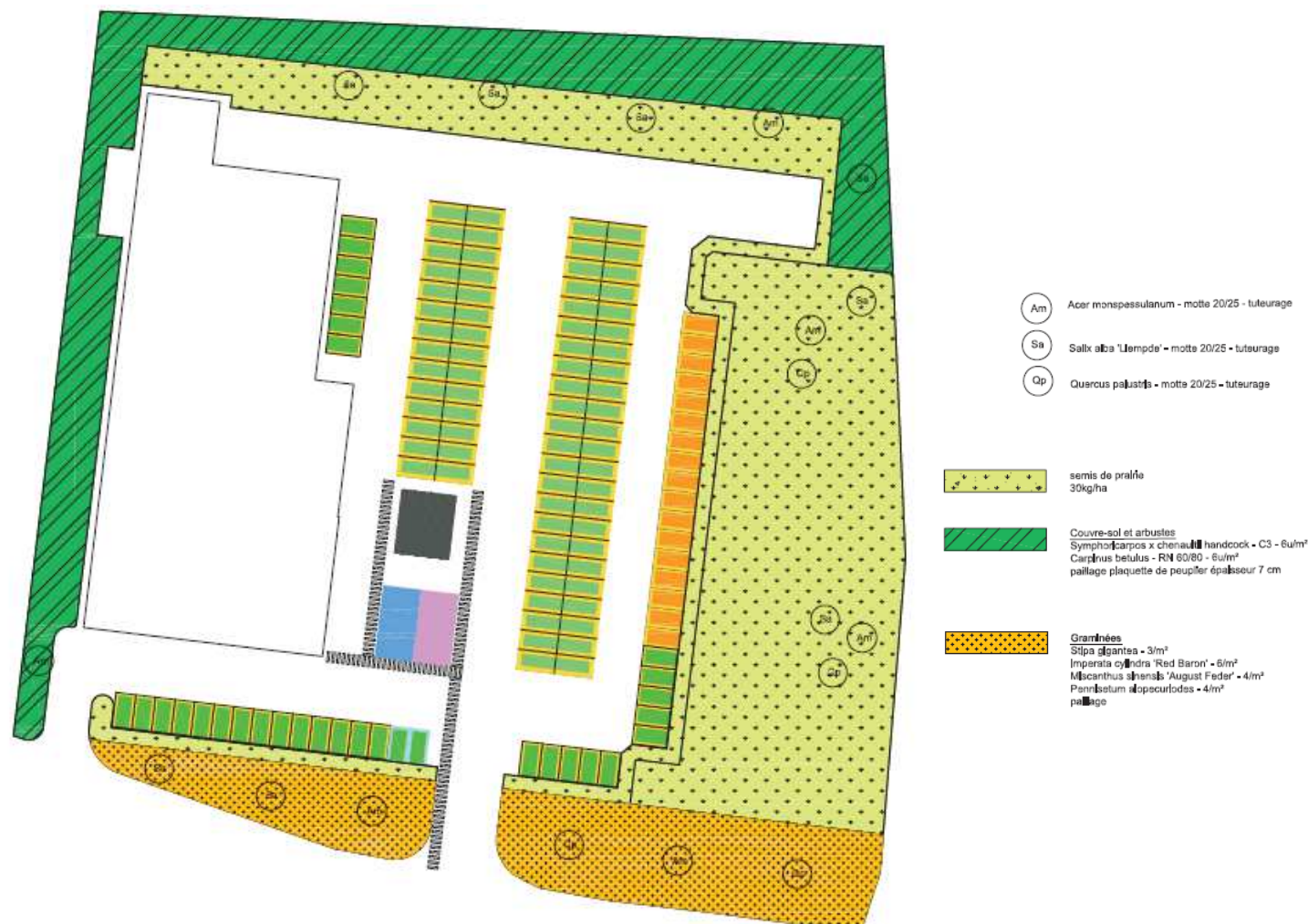
2) La valorisation de la faune et de la flore locale

Bien que le projet ne soit pas directement situé dans une zone de protection de la faune et de la flore, LIDL souhaite tout de même faire le maximum pour préserver et favoriser le biotope local.

- Des essences végétale locales

Nous prenons grand soin de choisir strictement **des essences végétales locales pour nos espaces verts**. Ce choix d'éléments qui s'intègrent parfaitement dans leur environnement géographique nous semble judicieux pour ne pas bouleverser les mécanismes de la vie naturelle locale, et notamment ceux des animaux qui se retrouvent face à des plantes qui leur sont familières.

Les arbres et les haies de nos projets, lieux de vie de multiples espèces d'insectes, fournissent également des abris naturels aux oiseaux qui y trouvent refuge et peuvent y nidifier.



3) Un engagement de protection de la faune et de la flore à travers les produits

Au-delà de l'échelon local, LIDL veille à mener une politique produits responsable, en s'engageant notamment dans des produits qui veillent à respecter la faune et la flore.

- Moins d'huile de palme pour lutter contre la déforestation

La production d'huile de palme a un effet néfaste sur l'environnement, car elle contribue à la déforestation de mangroves, milieux naturels riches en espèces animales. LIDL donc a choisi de remplacer l'huile de palme par une huile de tournesol de qualité dans la gamme de chips « Crusti Croc » et dans de nombreux autres produits de biscuiterie salée. En plus de valeurs nutritionnelles plus bénéfiques (moins d'acides gras saturés), cette alternative à l'huile de palme a un coût écologique beaucoup plus favorable.



- Une pêche responsable pour préserver les espèces marines

L'écosystème marin est très fortement impacté par l'activité humaine, notamment par la surpêche qui épuise les ressources marines et menace de nombreuses espèces animales.

En faveur de la préservation de l'écosystème marin et des réserves de poissons, LIDL soutient les principes de la pêche durable et propose en ce sens un large choix de produits certifiés par le Marine Stewardship Council (MSC). Le MSC est un label qui milite en faveur d'une pêche consciente de l'environnement et d'une exploitation raisonnée des ressources marines. Ainsi, ce sont 910 tonnes de produits issus de la pêche certifiée MSC qui sont distribués chaque année dans les rayons surgelés des magasins.

En parallèle, le label du Earth Island Institute, qui certifie les boîtes de thons LIDL depuis plus de 10 ans, garantit l'engagement pris pour la protection des dauphins dans le cadre de la pêche au thon.

- Moins de pesticides

70% des fournisseurs de fruits et légumes de LIDL respectent actuellement la norme européenne GLOBAL GAP, qui recense des objectifs en termes de sécurité alimentaire et de durabilité des productions, dont une utilisation moindre de pesticides. Pour les plus petits fournisseurs, qui ne peuvent assumer l'investissement représenté par l'adaptation de leurs exploitations, **LIDL s'est engagé à les accompagner pour que, d'ici 2017, 100 % des producteurs partenaires de l'enseigne soient certifiés GLOBAL GAP.** Des produits récoltés avec moins de pesticides, cela impacte moins la faune des milieux agricoles.

IX / L'INTEGRATION DU PROJET DANS LE PAYSAGE OU DANS UN PROJET URBAIN

1) Contexte paysager et architectural du site d'implantation

L'ESSENTIEL: IMPLANTÉ À LA PÉRIPHÉRIE DE LENS, LA COMMUNE DE NOEUX LES MINES APPARTIENT AUX PAYSAGES MINIERS, ET PLUS PARTICULIÈREMENT À L'ENTITÉ PAYSAGÈRE DU BASSIN LENSOIS

LES ENJEUX DU PAYSAGE : le bassin lensois

Le Bassin minier autour de Lens est le plus proche de l'image d'Épinal du Bassin minier du Nord et du Pas de Calais.

Aux approximations près c'est un bassin « homogène », largement reconstruit et conforté après la première guerre mondiale. L'architecture minière y semble à son niveau maximum d'uniformité et de perfectionnement, de densité également. Car le Bassin minier Lensois repousse la campagne à ses portes ; il n'y a plus ici les inclusions rurales si nombreuses dans le département du Nord.

De Hénin-Beaumont à Noeux-les-Mines en passant par Lens, de Liévin à Harnes, la ville minière tisse son réseau de cités et d'anciens carreaux. Ici, les vides sont apparus avec la fin de l'exploitation.

Vingt kilomètres d'Est en Ouest d'un territoire urbain aussi important que celui de l'agglomération métropolitaine. Moins de dix kilomètres du Nord au Sud d'un pays minier fort des plus forts symboles de la région : terril magnifique des bord de l'A1, véritable repère identitaire, fosse du 11/19, etc.

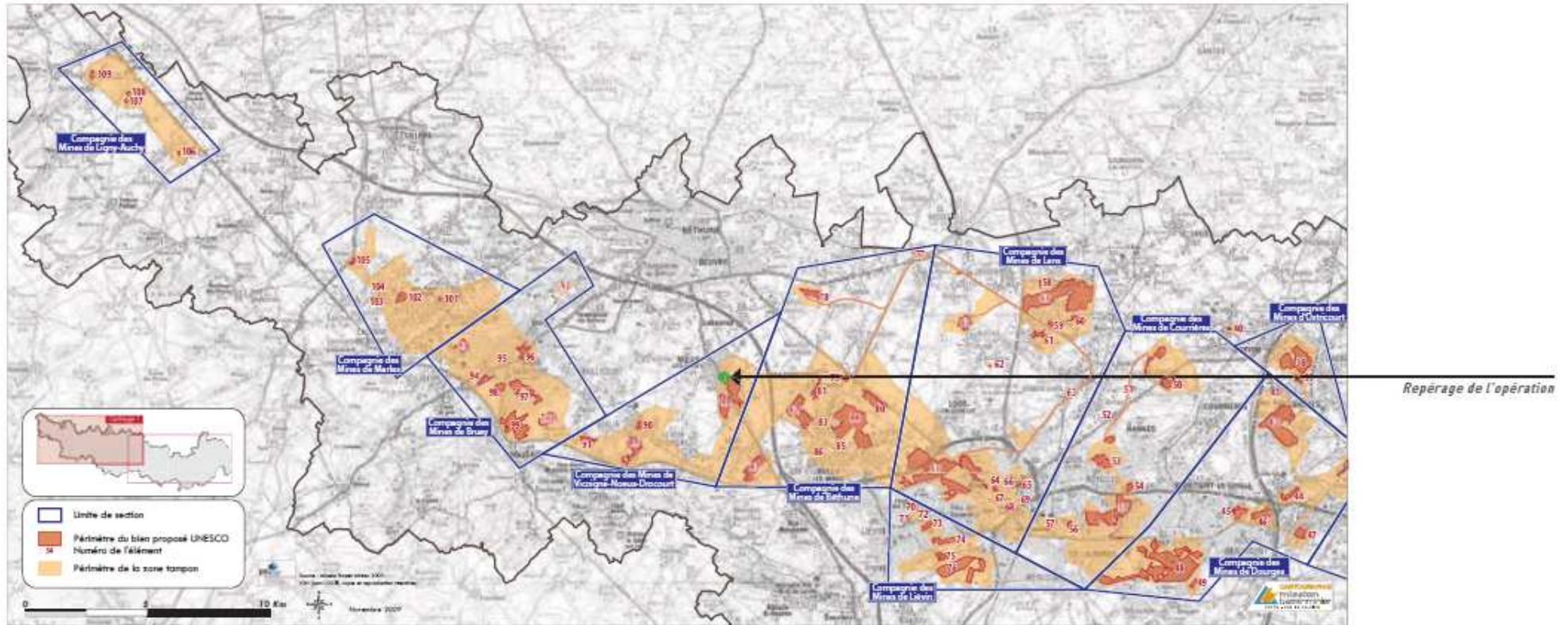
Ce Bassin est également le seul qui se soit développé sans ville historique antérieure ; ce n'est pas faire injure à Lens que de qualifier la commune de bourgade rurale avant l'explosion minière.

Ce Bassin s'est ainsi étendu comme une culture nouvelle, chassant toutes les autres, sans gênes ni entraves. Seules les collines d'Artois marquent au Sud-Ouest une limite géographique sensible, comme si elles étaient parvenues à arrêter la vague.

C'est ainsi que le Bassin minier lensois peut être découvert d'un peu plus haut que les hauteurs de terrils ! Sur les hauteurs de Vimy ou de Notre-Dame-de-Lorette, la ville minière se révèle dans toute son étendue et son verdolement quand toutes les représentations d'hier sont de flammes et de fumées.

Pour découvrir ces paysages, l'A 21 est encore une fois le chemin le plus court mais manque de richesse et de diversité. Suivant un réseau en étoile assez bien marqué au Nord, les entrées dans Lens orchestrent assez bien le passage progressif de la campagne à une ville minière encore un peu lâche puis complètement continue. Au Sud, des voies comme la RD 919 témoignent de l'incroyable netteté du trait qui sépare encore communes rurales et communes minières ; l'exemple d'une commune comme Rouvroy avec son bourg ancien « rural » et sa centralité « minière » témoigne de cette frontière singulièrement tranchée.

BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO



LA COMPAGNIE DES MINES DE BETHUNES

- 077: ENSEMBLE MINIER DU N°9 DE BÉTHUNE
- 078: TERRIL 49
- 079: CITÉ DU N°7 DE BÉTHUNE
- 080: CHÂTEAU MERCIER ET MAISONS D'INGÉNIEUR
- 081: CITÉ N°2
- 082: MONUMENT AUX MORTS ET GRILLES DE LA CITÉ DES BREBIS
- 083: PAYSAGE ET ENSEMBLE MINIER DE GRENAY-MAZINGARBE
- 084: DISPENSAIRE SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUEL
- 085: MONUMENT DU SOLDAT MARCHE
- 086: CITÉ N°10
- 087: PAYSAGE ET ENSEMBLE MINIER DE NOEUX-LES- MINES

*Recensement UNESCO des sites inscrits en 2012 à proximité de Noeux les Mines
source: www.unesco.org*

Inauguré en 1925, ce monument du sculpteur Armand-François Roblot a été élevé par la Compagnie des Mines de Béthune en l'honneur de l'un de ses employés mort en héros pendant la Première Guerre mondiale. Né en 1888 aux Corons d'Aix à Bully-les-Mines, Fernand Marche descend dès l'âge de 13 ans comme galibot dans la fosse n°1 de la Compagnie. Mobilisé en 1914, il participe en 1916 aux combats dans le secteur de Verdun. Le 1er août, il se dévoue pour livrer un message au poste de commandement. Mortellement touché, il trouve la force de se traîner jusqu'à un carrefour où passent régulièrement les messagers et meurt le bras tenant le message tendu vers le ciel. Le pli sera récupéré par un autre soldat et transmis à bon port. Le soldat Marche sera décoré à titre posthume de la médaille militaire.



085 : Monument du soldat Marche
source: www.tourisme-lenslievin.fr

Présentation noeuxoise

UNE COMMUNE ANCRÉE DANS SON HISTOIRE MINIÈRE

Situation géographique :

Noeux-les-Mines est une commune des Hauts de France et plus précisément, du Pas-de-Calais. Elle dispose d'une position de choix, car se trouvant à proximité de communes importantes du secteur, comme à 6Km de Béthune, 12Km de Bruay-la-Buissière ou 13Km de Liévin. De plus, Noeux-les-Mines se trouve au coeur du maillage formé par les grandes agglomérations de la région, elle se situe en effet à 20Km de Lens, 30Km d'Arras, 50Km de Lille ou encore, 40Km de Douai.

Une desserte développée :

La commune dispose d'un réseau important de voies de communication. On peut notamment citer sa proximité avec l'A26, l'« autoroute des anglais » qui va vers Troyes et Calais en passant par Reims et Arras. Au sud, la D301 permet ensuite de rejoindre Bruay-la-Buissière et Lens, ainsi que l'A21. Au coeur de Noeux-les-Mines, la D937 se présente comme l'axe structurant et les départementales secondaires, la D179, la D65 ou encore la D72E2 complètent le réseau. Concernant le transport en commune, Noeux-les-Mines dispose d'une gare ferroviaire qui se situe sur la ligne entre Arras et Dunkerque. Celle-ci dessert aussi la gare d'Hazebrouck avec des liaisons régulières tout au long de la journée. La ville dispose d'un réseau de bus avec TADAO qui relie l'ensemble des communes du Pas-de-Calais et notamment Lens, Liévin, Hénin-Carvin, Béthune ou encore Bruay.

Un sport original :

Noeux-les-Mines est connue pour la transformation d'un de ses terrils en piste de ski. Celle-ci est la piste de ski artificielle la plus vaste d'Europe mais aussi la plus basse de France. Elle a été rénovée en 2006.

On y trouve les éléments d'une piste naturelle, comme des tremplins, corniches, bosses ou encore un half pipe. Ce site hors du commun a permis la création d'un nouveau sport : le skiathlon, qui mélange la course à pied, le VTT et le ski.

Il s'agit d'un espace très fréquenté, avec 30 000 skieurs par an. Un pic d'affluence est observé de décembre à mars, représentant la période d'entraînement des locaux avant le départ pour les sports d'hiver.

Ce complexe est complété par la base nautique qui se trouve à proximité. Elle dispose d'un téléski nautique, d'une plage, de locations divers et de plusieurs terrains de sport.



Vue du complexe sportif et nautique

Source : nordmag

UNE HISTOIRE ET UN PATRIMOINE Tournés VERS LES MINES

UNE COMMUNE ANCRÉE DANS SON HISTOIRE MINIÈRE

Une histoire tournée vers l'activité minière :

La Commune a été citée la première fois sous le nom de Vitris au IV^{ème} siècle. Par la suite, les attaques normandes l'ont forcée à se reconstruire, en prenant le nom de Noewe au X^{ème} siècle. A cette époque, la commune fait partie de la province de Gohelle dont l'activité principale est l'agriculture et les petites activités annexes comme la brasserie, la sucrerie ou encore la meunerie. La commune deviendra Noeux-les-Mines en 1887 après la découverte de charbon dans son sous-sol en 1850. A l'époque, elle comptait 1100 habitants, mais l'activité minière a métamorphosé la ville, passant à 14 070 habitants en 1962. Cependant, l'activité s'est essouffée et les fosses ont finalement fermé en 1956 et 1968.

Un renouveau pour relancer le dynamisme local :

L'activité minière ayant cessé, la ville a dû se reconvertir, pour cela, elle se dirigera sur plusieurs axes : L'économie, avec notamment la création de zones industrielles, L'urbanisme et l'environnement avec la requalification de ses anciens quartiers et finalement, les sports et loisirs qui, grâce à Loisinord (le stade de Glisse), donne une nouvelle identité et une nouvelle attractivité à la commune.

Un patrimoine bâti riche :

Noeux-les-Mines dispose de plusieurs éléments bâtis de qualité. On peut notamment citer l'Eglise Saint Martin, qui a été plusieurs fois détruite par les vikings ou les espagnols. Elle fut ensuite reconstruite mais tomba en ruine. En 1790, elle ne sert plus de lieu de culte et devient un atelier de salpêtre. L'Eglise va être reconstruite mais à faible coût, elle est vite délabrée et sera reconstruite et agrandie, puis à nouveau détruite par la foudre cette fois, en 1910. Puis, de nombreux bombardements vont à nouveau mettre à mal cette église, en 1917 avec un obus autrichien et en 1940 avec un dernier bombardement qui ne fera que peu de dégâts. Cependant, une nouvelle péripétie toucha l'église qui est envahie d'un champignon et plusieurs millions de francs et plusieurs mois de travaux seront nécessaires pour la remettre à neuf.

De plus, l'église Sainte Barbe est, elle, un symbole de l'activité minière de la région. En effet, avec l'apparition de nombreux corons, il devient primordial de créer un nouveau lieu de culte. Celui-ci se déroulera d'abord dans des maisons, puis la paroisse sera créée et ainsi, un presbytère et une église sont construits. Durant la guerre, elle eut beaucoup plus de chance que l'Eglise Saint Martin, les bombes ne font que l'effleurer. Cependant, il s'agit aujourd'hui d'un ouvrage vieillissant qui aurait besoin d'une rénovation.



Eglise Sainte Barbe
Source : Carte France



Eglise Saint Martin
Source : Diocèse d'Arras



Vues anciennes sur la commune
Source : wikipedia et CPAras

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Des espaces verts de qualité :

La commune dispose d'espaces verdoyants très variés. Il peut s'agir des abords d'un collège, d'un jardin à la française ou encore des abords de la piste de ski sur le terril réaménagé. Ces espaces apportent un cadre de vie vert et agréable et se différencient aussi de par leur activité : tantôt l'éducation, tantôt la détente, tantôt le sport etc...

Une structure végétale communale enrichie de la végétation :

Noeux-les-Mines dispose d'une structure végétale de qualité, composée d'espaces verdoyants qui ponctuent le territoire communal et sont parfois reliés par une structure linéaire, sous forme d'alignements d'arbres. De plus, les espaces verts privés, comme les abords de bâtiment, les jardins en front à rue ou encore, les jardins de corons participent activement au cadre de vie noeuxois.

Des panoramas variés :

A Noeux-les-Mines, les paysages se succèdent. On trouve un paysage vallonné de terrils à nu, mais aussi un paysage plus urbain avec vue sur le terril réaménagé en piste de ski. On trouve aussi des espaces ouverts, vers les champs qui offrent un panorama large et profond, mais aussi vers le lac qui crée une respiration aquatique dans le tissu urbain.



QUALITÉ URBAINE

Les matériaux :

Les matériaux utilisés sont assez classiques pour la région. On parle notamment de briques rouges et de tuiles rouges. On trouve aussi des bâtis en enduits avec détails en briques ou en pierres calcaires. De plus, des éléments complètent l'architecture et en renforcent l'identité, notamment avec des murs en briques en limite de propriété.

Une architecture typique :

Noeux-les-Mines présente une architecture assez typique de ce que l'on trouve dans le Pas-de-Calais. En effet, l'utilisation de la brique est caractéristique du lieu, ainsi que les maisons de type coron, alignées et identiques. On trouve aussi des maisons assez basiques, plus étroites si elles datent de 1930 et formant un front bâti continu.

Une organisation urbaine claire :

A Noeux-les-Mines, le centre du bourg dispose d'une organisation urbaine plus dense, avec des bâtis en front à rue, formant un front continu. En périphérie, on trouve plutôt des quartiers résidentiels, plus aérés, sous la forme de villas individuelles. De plus, on peut voir que les espaces bâtis sont assez concentrés et entourés par les espaces agricoles. Le développement urbain se fait ensuite le long des voies de communication.



SYNTHÈSE PAYSAGÈRE ENVIRONNEMENT GLOBAL

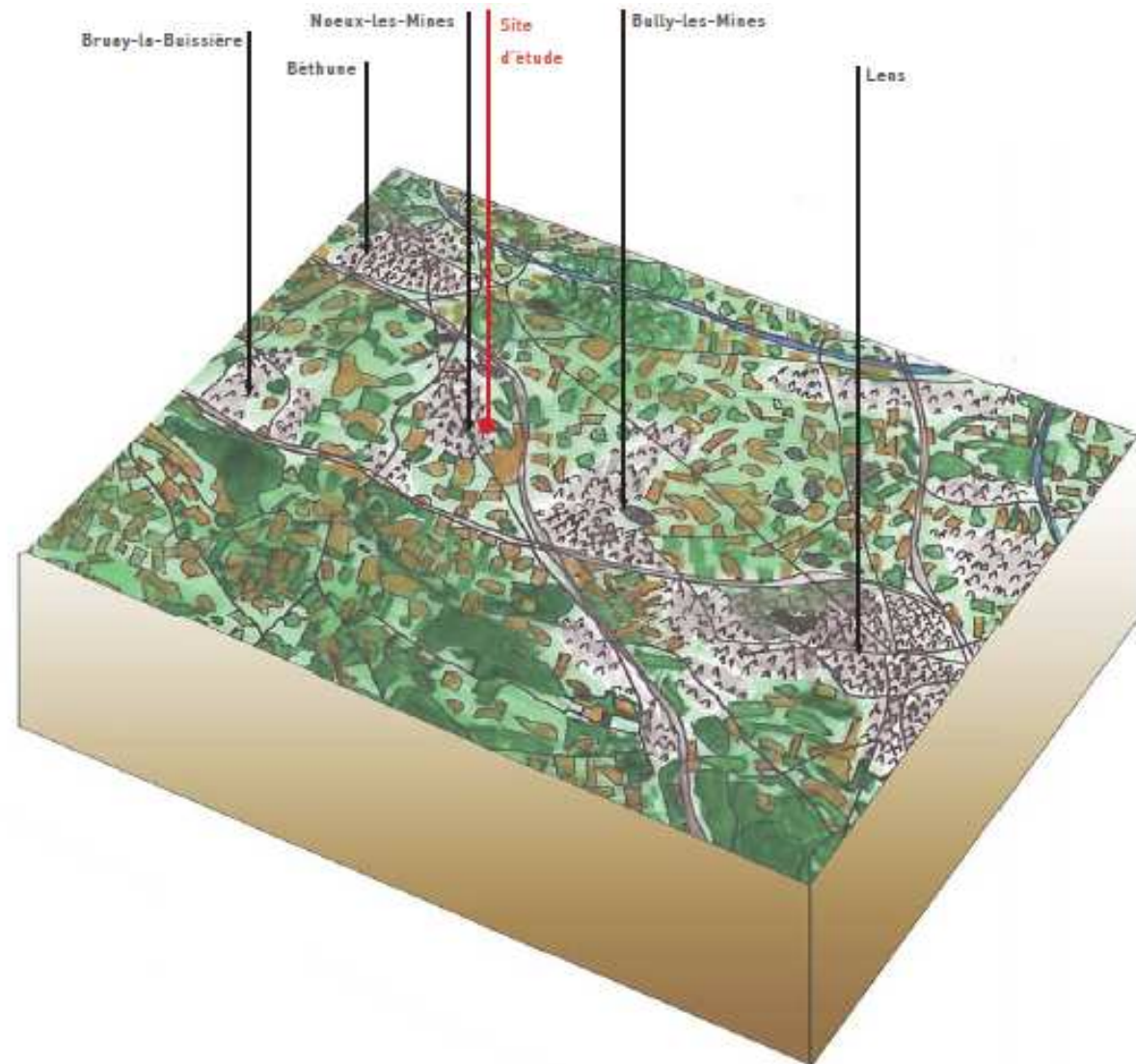
BASSIN MINIER

ARCHITECTURE TYPIQUE
CORRONS UNIFORMES

ACTIVITE MINIERE DOMINANTE
EMPREINTES SUR LE PAYSAGE

TERRILS, FOSSES, TOURS D'EXTRACTION
VILLES DENSES DANS UN RESEAU RICHE

COMPAGNIE DES MINES DE BETHUNE
BASSIN CLASSE A L'UNESCO



REPORTAGE PHOTO

PHOTOS DU SITE

- > 1 : Vue sur le site d'implantation, il bénéficie d'une frange arborée qui l'implante dans un cocon de verdure
- > 2 : Très bonne visibilité sur le site depuis l'axe principal, passant, qui offre une desserte adaptée et confortable
- > 3 : L'implantation du site dans une zone commerciale, ce qui lui donne un dynamisme et une intégration paysagère et urbanistique cohérente
- > 4 : Le site est actuellement une entreprise disposant de bâtiments imposants et peu esthétiques dont les abords sont fermés et végétalisés.



ANALYSE LOCALE POUR LE CHOIX DU TRAITEMENT DES FAÇADES : GAMMES CHROMATIQUES

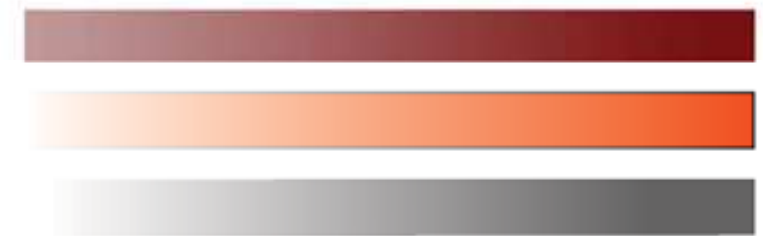


GÉNÉRALITÉS: LA VILLE DE NOEUX LES MINES

- qualité du cadre de vie: La commune dispose d'un bâti de qualité en adéquation avec le patrimoine communal et local

- patrimoine architectural diversifié: bâtiments attestant du passé minier de la commune et habitations privées typiques de la Région, présentant une organisation en front bâti continu en front à rue

- qualité et homogénéité des matériaux employés: briques, enduits peints, tuiles



palette chromatique des matériaux

ANALYSE LOCALE POUR LE CHOIX DU TRAITEMENT DES FAÇADES : LA BRIQUE

LA BRIQUE, VERS UNE MODERNISATION ET UN RENOUVEAU

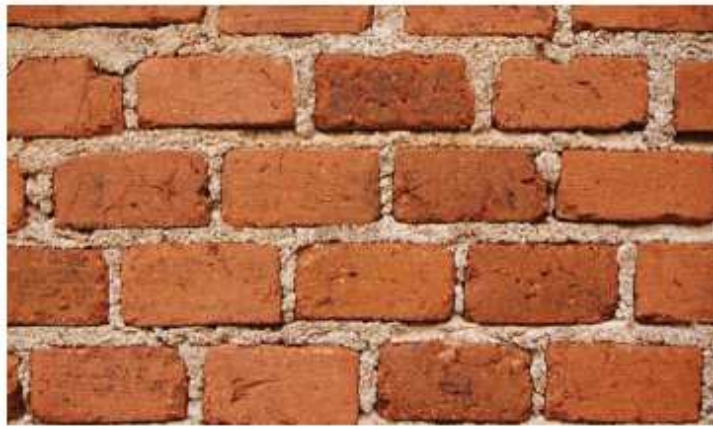
La brique est un matériau de construction, constitué de terre argileuse, cuite au four ou séchée au soleil. Sa création date de 2500 avant JC, lorsqu'une brique de terre crue fut abandonnée au feu, et acquit donc une solidité et une pérennité certaine. Mais la brique de terre crue, elle, existe depuis le septième millénaire avant JC.

Depuis quelques années, la brique a perdu de son succès au profit du béton, étant appelée la pierre du pauvre. Cependant, plusieurs innovations ont vu le jour afin de relancer le marché de la brique.

On peut citer des innovations en terme de joints tout d'abord. En effet, les joints minces, voir inexistant font leur apparition. La forme des modules est très régulière, ce qui permet de les poser sans mortier, ni joint.

Puis, la brique creuse ou percée, permet une isolation phonique intéressante. En effet, la résonance émise dans les cavités permet d'atténuer les bruits en créant une vibration acoustique proche de la fréquence de résonance.

Finalement, d'autres moyens existent pour moderniser la brique, en la calpinant différemment, en la posant à champ ou en relief, en variant les couleurs, les joints, les matériaux, les dimensions etc...



Mémorial du Camp de Rivesaltes
Passelac & Roques Architectes



Santo Volto, Turin, Italy, 2006
Mario Botta.



ABC Building, Seoul, South Korea, 2012
Wise Architecture



Grundtvig's Church, Copenhagen, Denmark, 1927,
Peder Vilhelm Jensen-Klint.



rue d'Iéna, Lille, 2016
De ALZUA

ÉLEVATION DE LA FAÇADE DU PROJET



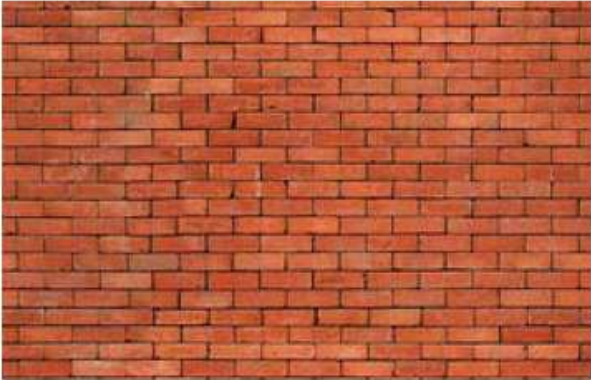
PARTIE HAUTE

Alucobond



SOUSBASSEMENT

Brique rouge

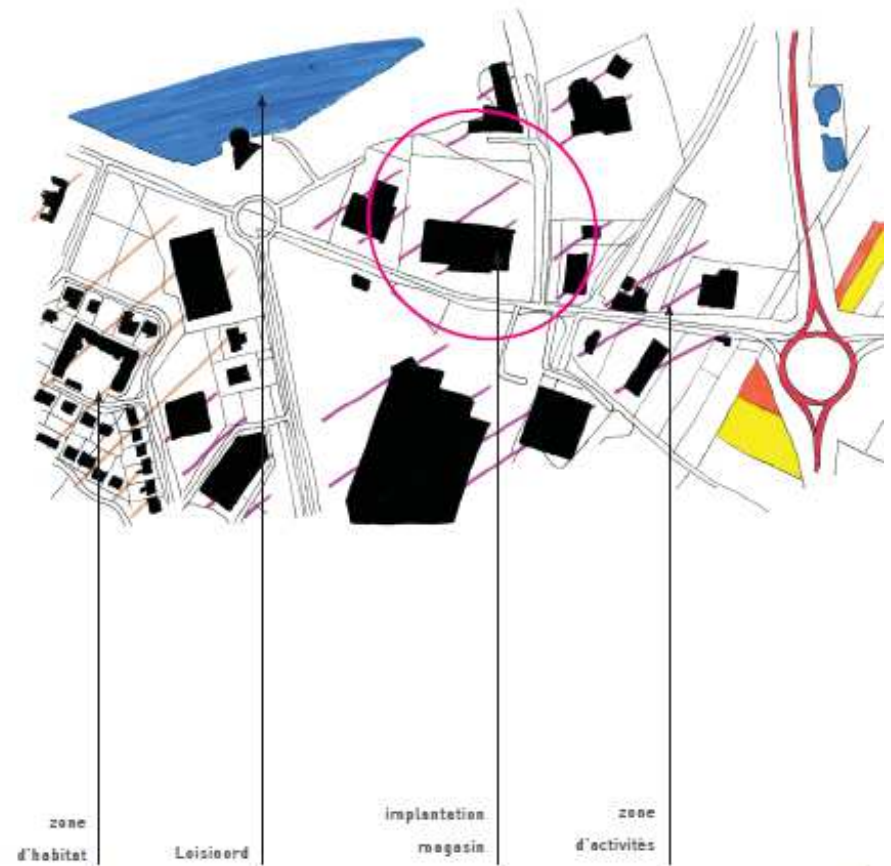
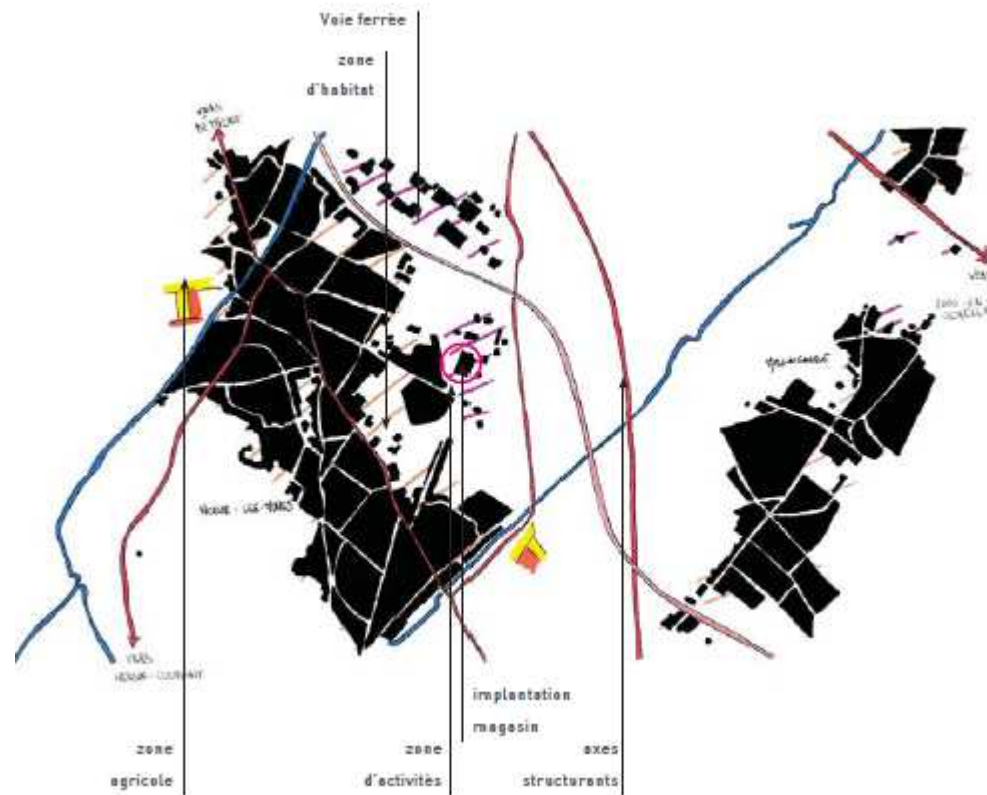


2) Les aménagements paysagers

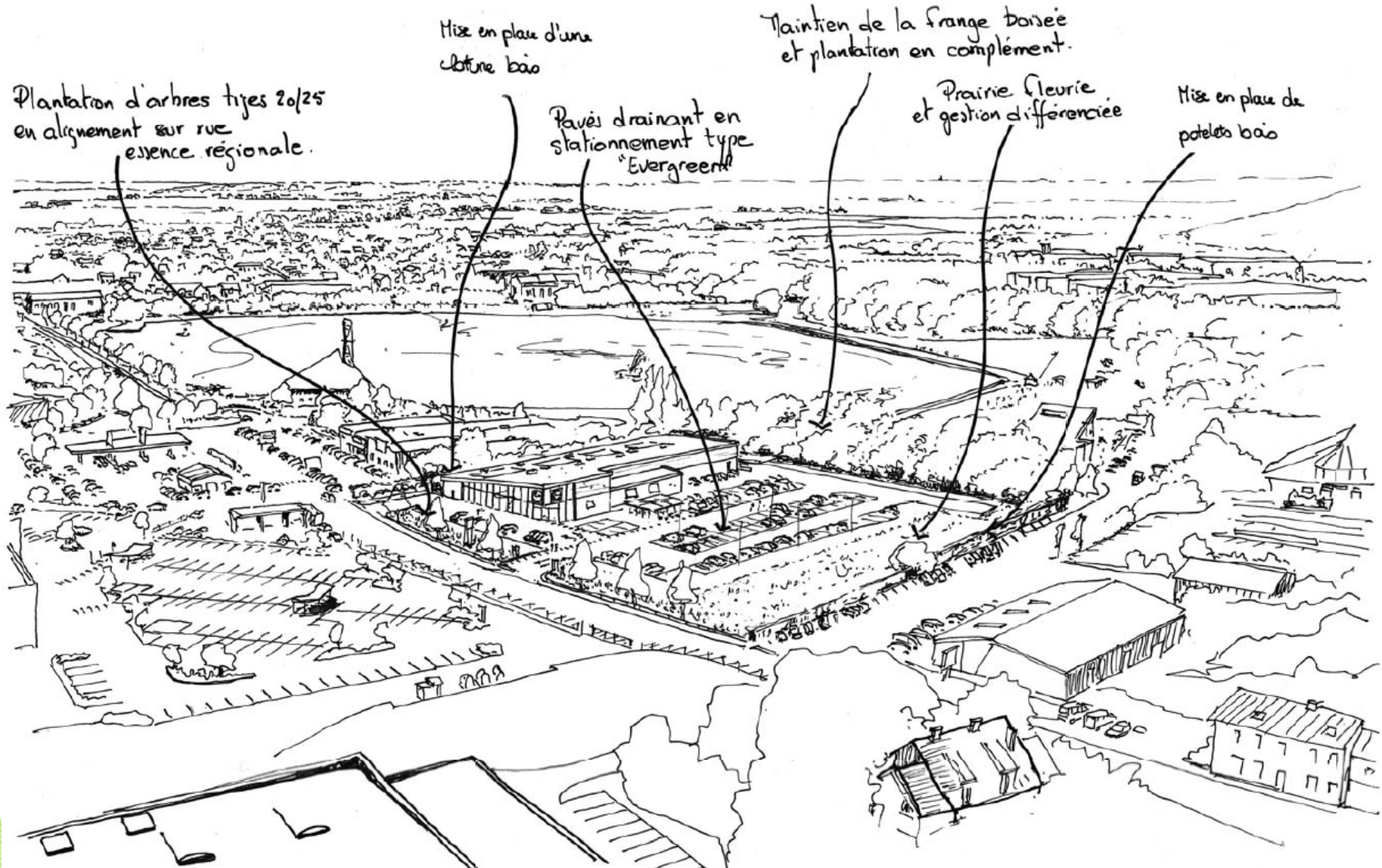
Potentialités

L'ESSENTIEL : LE SITE EST IMPLANTÉ LE LONG DE L'AXE STRUCTURANT DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

- le site est actuellement exploité par une entreprise
- il se situe dans une zone d'activité







GRANDS PRINCIPES D'AMÉNAGEMENTS

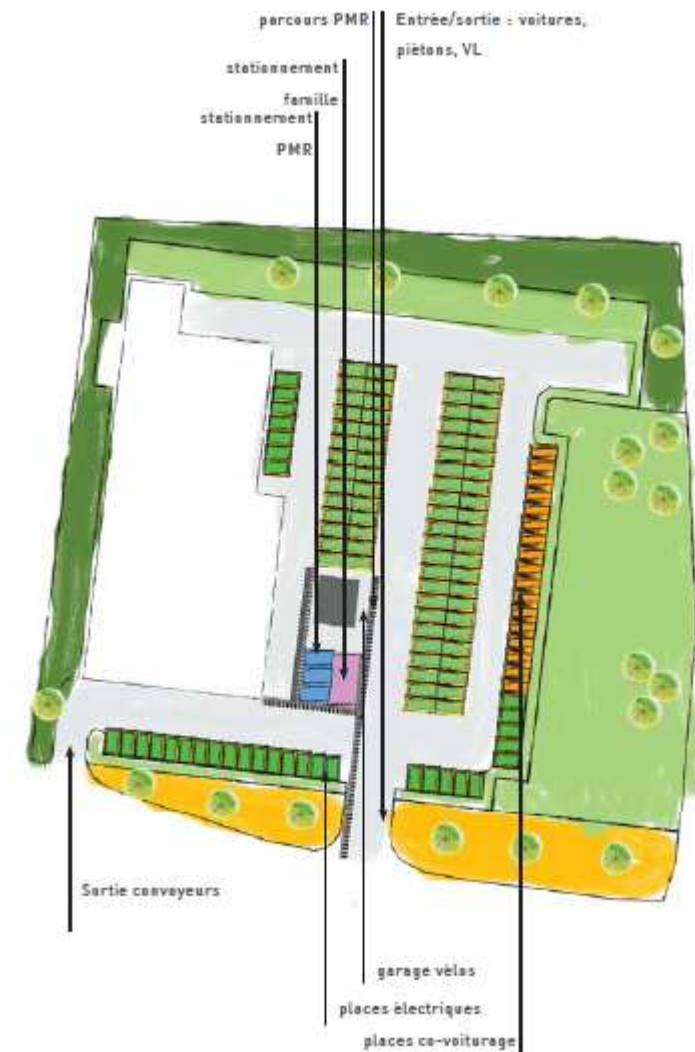


LES OBJECTIFS CIBLÉS DES ESPACES VERTS

L'ESSENTIEL :


- > Le projet prévoit une implantation du bâtiment en retrait de l'espace public.
- > Le projet développe 130 places de stationnement dont :
 - 3 places PMR
 - 3 places famille
 - 17 places de co-voiturage
 - 2 places électriques
- > L'accessibilité aux équipements est assurée par un parcours PMR depuis la rue Léon Blum
- > Un parc à vélo est implanté le long du parcours PMR à proximité de l'entrée de l'enseigne au niveau des abris caddies
- > un accès rue Léon Blum :
 - entrée/sortie pour les véhicules légers
 - entrée/sortie piétonne
 - entrée/sortie PL
- > une sortie convoyeurs rue Léon Blum
- > Le projet prévoit de préserver les arbres existants d'intérêt et de planter un minimum de 19 arbres tiges

	Acer monspessulanum - motte 20/25 - tuteurage
	Salix alba "Liempde" - motte 20/25 - tuteurage
	Quercus palustris - motte 20/25 - tuteurage
	semis de prairie 30kg/ha
	Couvre-sol et arbustes Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m ² Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m ² paillage plaquette de peuplier épaisseur 7 cm
	Graminées Stipa gigantea - 3/m ² Imperata cylindrica "Red Baron" - 6/m ² Miscanthus sinensis "August Feder" - 4/m ² Pennisetum alopecuroides - 4/m ² paillage





PLAN DE MASSE



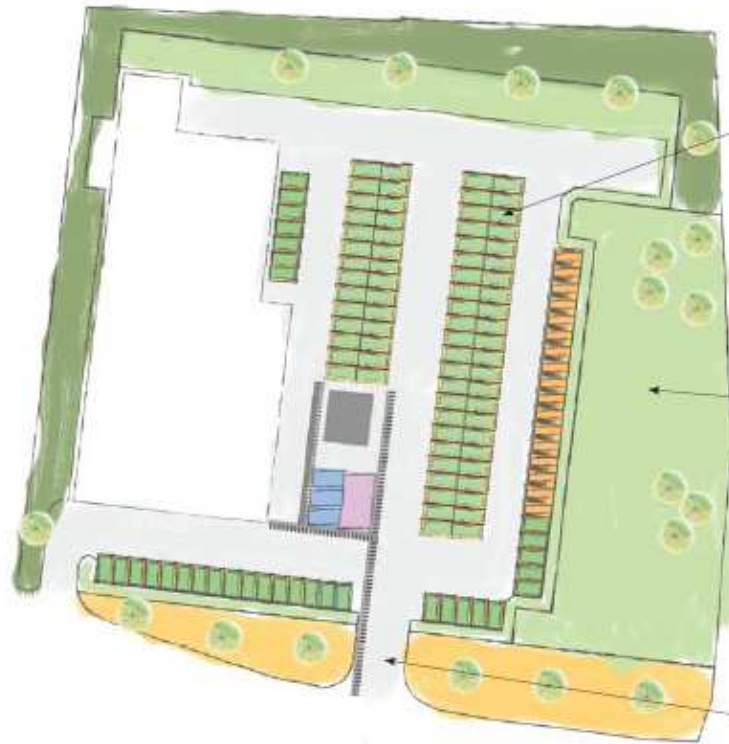
-  Acer monspessulanum - motte 20/25 - tuteurage
- Salix alba 'Liempe' - motte 20/25 - tuteurage
- Quercus palustris - motte 20/25 - tuteurage

 semis de prairie
30kg/ha

 Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²
Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²
paillage plaquette de peuplier épaisseur 7 cm

 Graminées
Stipa gigantea - 3/m²
Imperata cylindra 'Red Baron' - 6/m²
Miscanthus sinensis 'August Feder' - 4/m²
Pennisetum alopecuroides - 4/m²
paillage

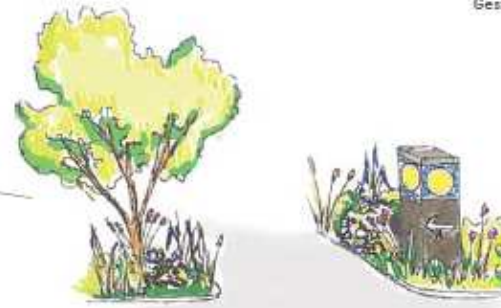
PRINCIPES MIS EN PLACE



Stationnement en pavés joints verts

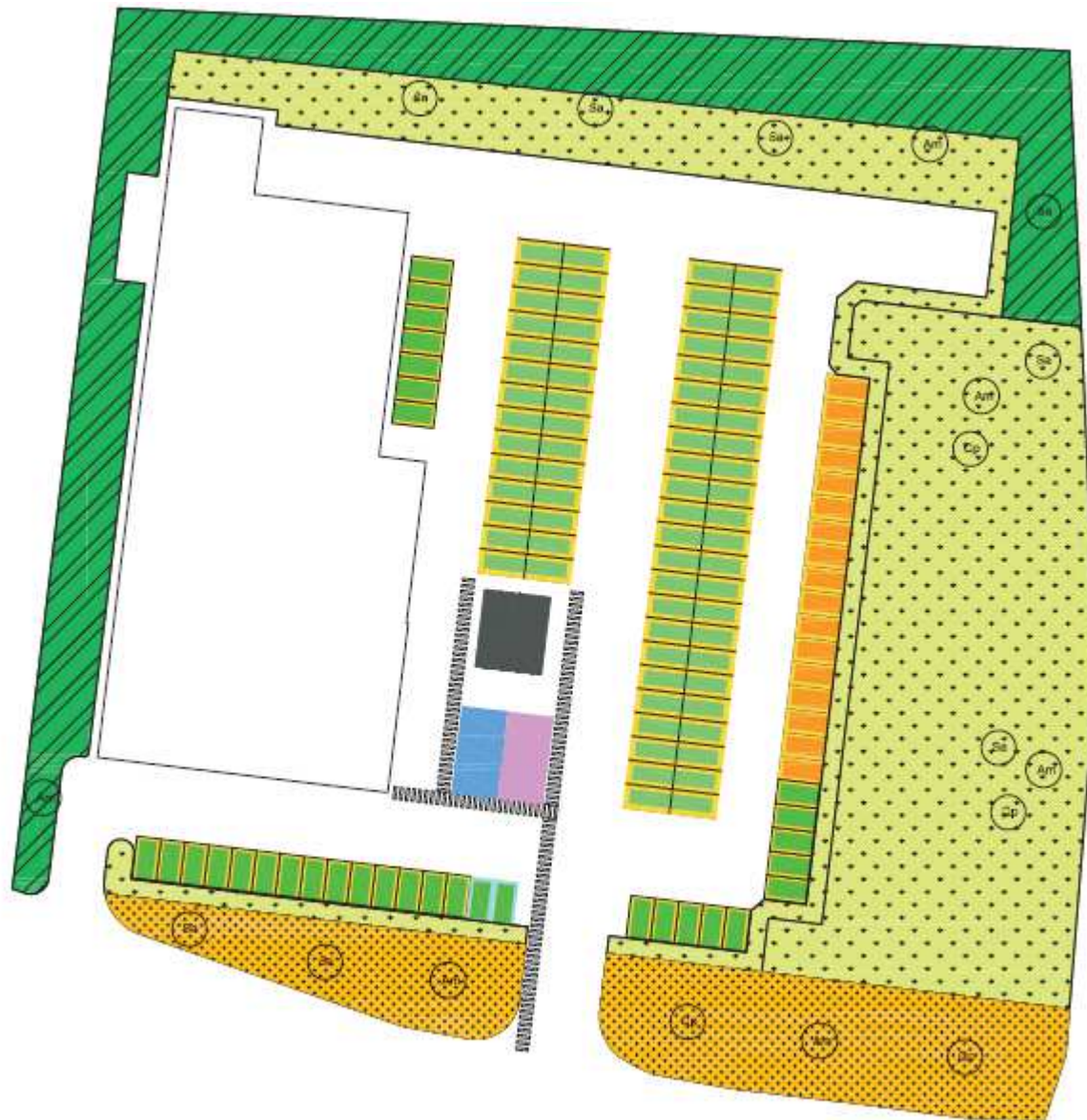


Gestion différenciée





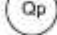
Entrée verdoyante

PLAN DES PLANTATIONS





L'ESSENTIEL : UNE PALETTE VÉGÉTALE ÉTABLIE SUR LES CARACTÉRISTIQUES CLIMATOLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES DE LA ZONE D'IMPLANTATION EN CONFORMITÉ AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CONSERVATOIRE NATIONAL BOTANIQUE.

INTÉRÊT AUTOMNALE, FLUIDITÉ, FEUILLAGES PERSISTANTS, EFFET DE MASSE, MOUVEMENT, FLORAISONS, ORIGINALITÉ...

-  Acer monspessulanum - motte 20/25 - tuteurage
-  Salix alba 'Liedpde' - motte 20/25 - tuteurage
-  Quercus palustris - motte 20/25 - tuteurage

 semis de prairie
30kg/ha

 Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²
Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²
paillage plaquette de peuplier épaisseur 7 cm

 Graminées
Stipa gigantea - 3/m²
Imperata cylindrica 'Red Baron' - 6/m²
Miscanthus sinensis 'August Feder' - 4/m²
Pennisetum alopecuroides - 4/m²
paillage

PLANTATION DES MASSIFS ARBUSTIFS

ARBUSTES

Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²

Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²

paillage plaquette de peuplier épaisseur 7 cm



Carpinus betulus



Symphoricarpos x chenaultii handcock



Couvre-sol et arbustes
Symphoricarpos x chenaultii handcock - C3 - 6u/m²
Carpinus betulus - RN 60/80 - 6u/m²
paillage plaquette de peuplier épaisseur 7 cm

PLANTATION DES MASSIFS DE GRAMINÉES

MASSIF DE GRAMINEES

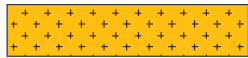
Stipa gigantea - 3/m²

Imperata cylindrica 'Red Baron' - 6/m²

Miscanthus sinensis 'August Feder' - 4/m²

Pennisetum alopecuroides - 4/m²

paillage plaquette de peuplier épaisseur 7 cm



Graminées

Stipa gigantea - 3/m²

Imperata cylindrica 'Red Baron' - 6/m²

Miscanthus sinensis 'August Feder' - 4/m²

Pennisetum alopecuroides - 4/m²

paillage



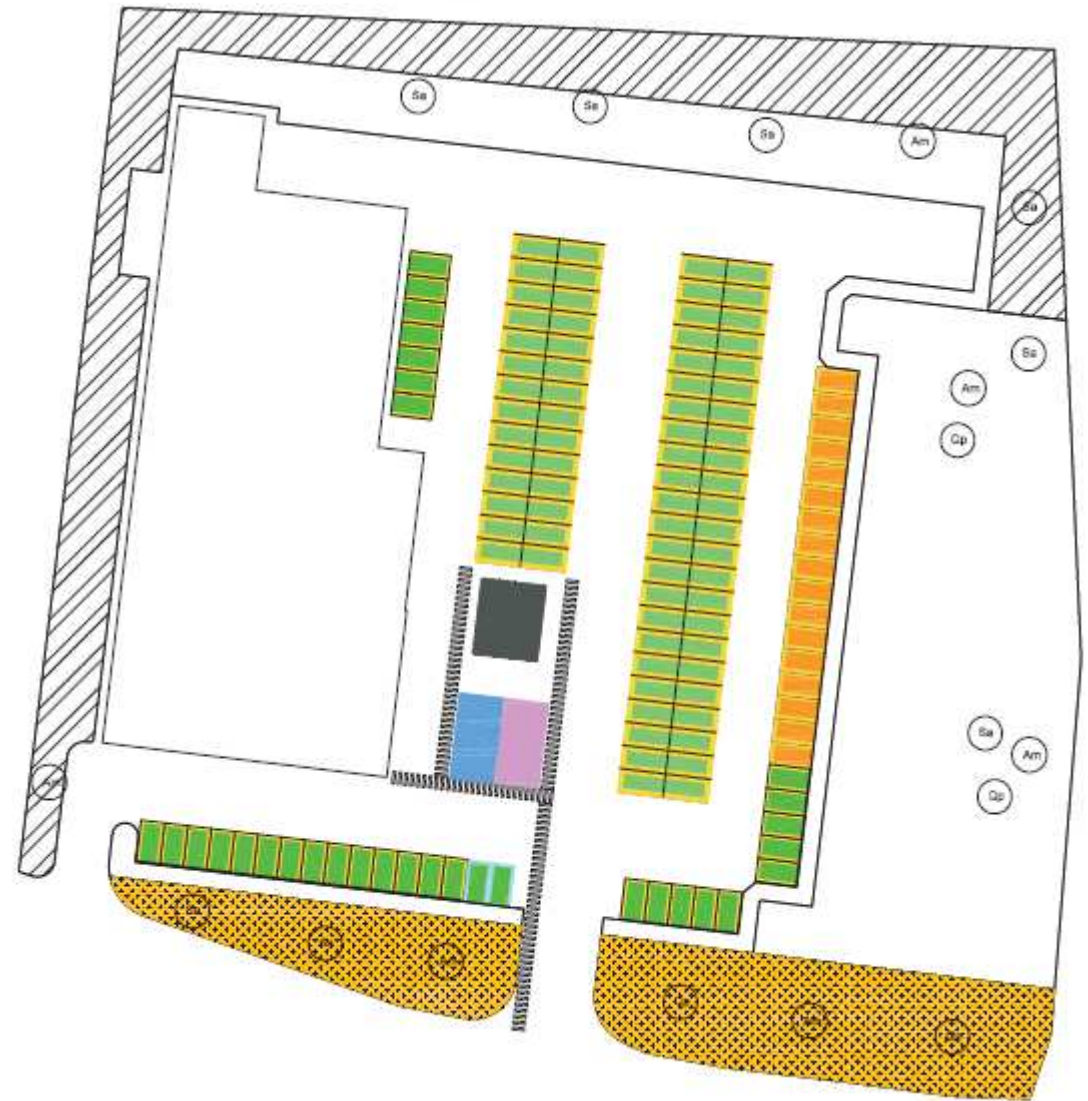
Stipa gigantea



Miscanthus sinensis 'August Feder'



Imperata cylindrica 'red baron'



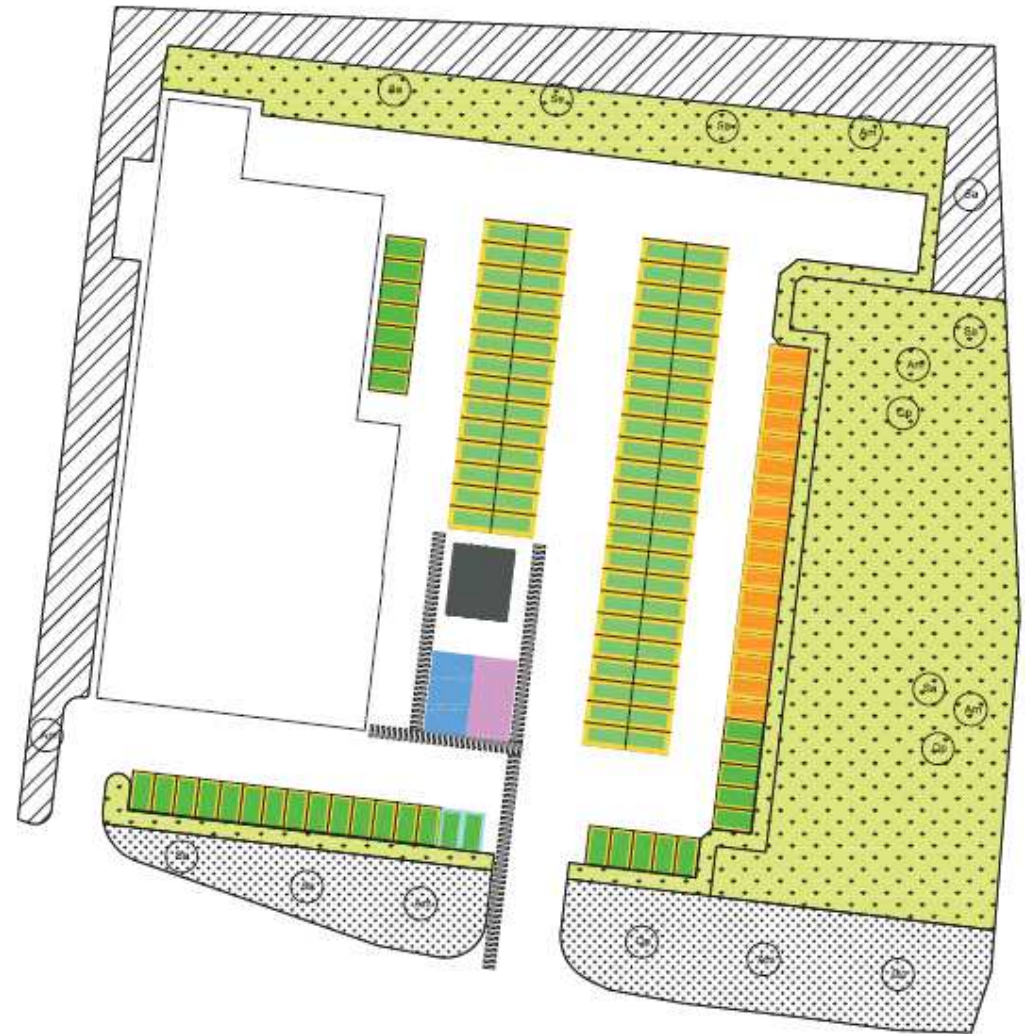
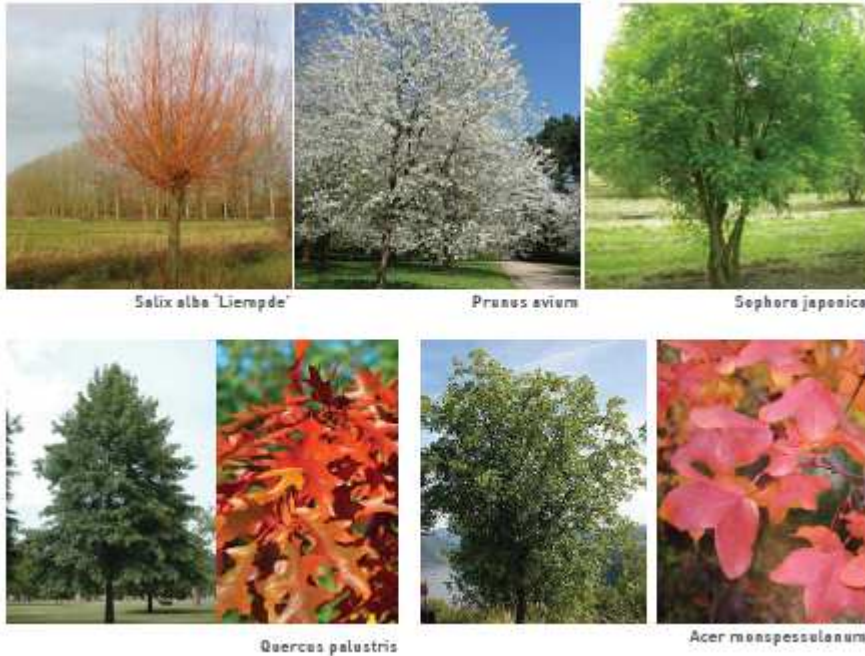
PLANTATION DE LA STRATE ARBORÉE ET DES PELOUSES

STRATE ARBOREE

Alnus glutinosa 'imperialis' - motte 18/20 - tuteurage
Prunus avium - cépée multitronc - 250/300 ancrage
Acer monspessulanum - motte 20/25 - tuteurage
Salix alba 'Liempde' - motte 20/25 - tuteurage
Quercus palustris - motte 20/25 - tuteurage
Sophora japonica - cépée multitronc - 350/400 ancrage



semis de prairie
30kg/ha



ANNEXE

Une approche respectueuse de l'environnement : Aucun arrosage, palette végétale régionale et mellifère, toutes les surfaces plantées sont recouvertes d'un paillage.

Gestion différenciée des espaces verts, implantation d'abris, de mobiliers écologiques à vocation ludique et pédagogique.



marquage des végétaux dans une pépinière locale

PERSPECTIVE AXONOMETRIQUE 1



PERSPECTIVE AXONOMETRIQUE 1 - "AVANT - APRES"

AVANT



APRES



PERSPECTIVE AXONOMÉTRIQUE 2



PERSPECTIVE AXONOMETRIQUE 2 - "AVANT - APRES"

AVANT



APRES



PERSPECTIVE DEPUIS LA RUE LÉON BLUM « AVANT—APRÈS »

AVANT



APRÈS



PERSPECTIVE DEPUIS LE COIN DE LA RUE LÉON BLUM ET DU CHEMIN DE NOYELLES « AVANT—APRÈS »

AVANT



APRÈS



PARTIE 6

EVALUATION DES RISQUES ET MESURES MISES EN PLACE



I / EVALUATION DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE DES CONSOMMATEURS

1) Evaluation des risques naturels, technologiques ou miniers

De manière générale, la commune de Noeux-les-Mines peut être concernée par les risques suivants :

- Inondations, PPRN inondation par remontée de la nappe phréatique de Noeux les Mines - Prescrit le 30/10/2001 et PPRN de la Vallée de la LAWE applicable par anticipation au 07/08/2015.

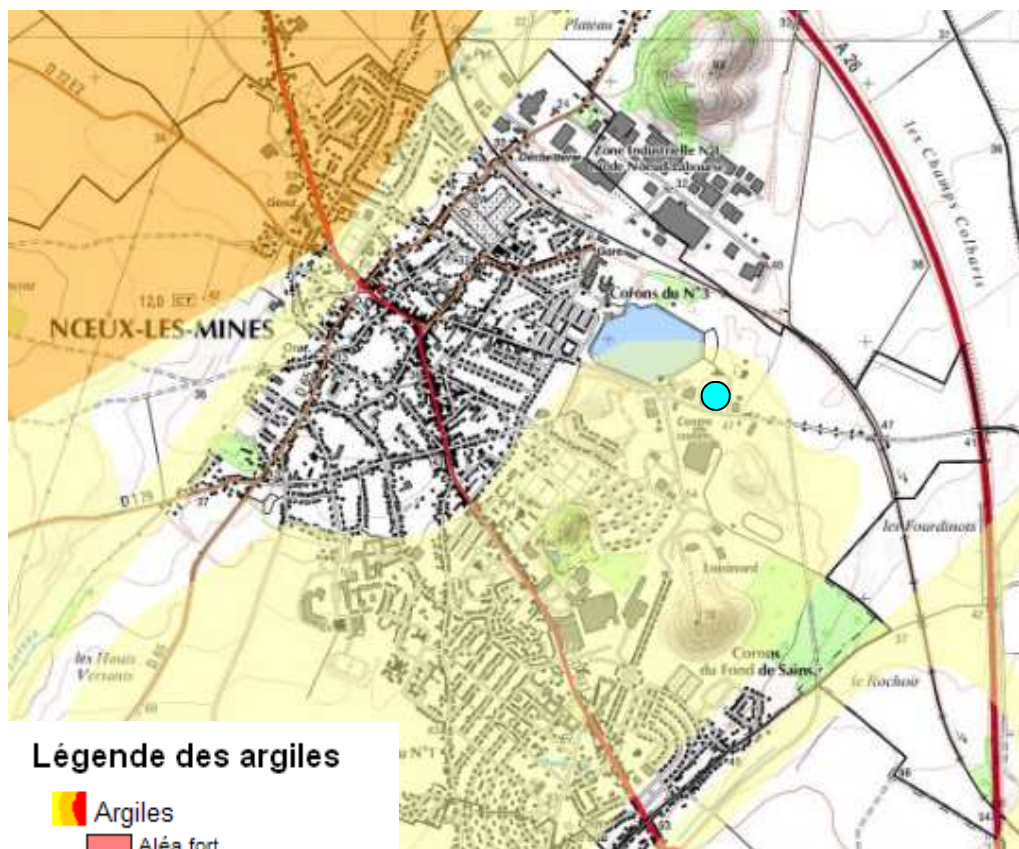
- Mouvement de terrain, Effondrements localisés... PPRM du Béthunois prescrit le 10/06/2015 - **Site du projet non concerné.**
- Retrait et gonflements des sols argileux - **Aléa faible sur le site.**
- Risque industriel (Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines) - **Pas de cavités souterraines dans un rayon de 500 m.**
- Séisme (Zone de sismicité faible - niveau 2),
- Emissions en surface de gaz de mine,
- Risque industriel - **Dans un rayon de 500 m = 6 installations industrielles non Seveso.**
- Transport de marchandises dangereuses.

Site BASOL 62.0013 présent sur le site du projet. Il s'agit de la base de Loisir Loisinord anciennement propriété de Charbonnage de France (cokerie avec dépôts de goudrons et matières épurantes exploitée par les HBNPC arrêtée en 1965 et totalement démantelée en 1988). Site très vulnérable : sol et nappe pollués par des hydrocarbures polycycliques aromatiques, phénols, sulfates et métaux, Surveillance de la nappe exercée, Mesures de restriction de l'usage du sol imposées, Réhabilitation du site en parc de loisirs effectuée. **LIDL a lancé des études (en cours - Résultat sept.)**

Le projet a pris en compte ces éléments, au niveau de la conception de l'ouvrage.

Il n'y a pas de mesures particulière à prendre dans le cadre de l'implantation du magasin LIDL en l'état actuel des études.

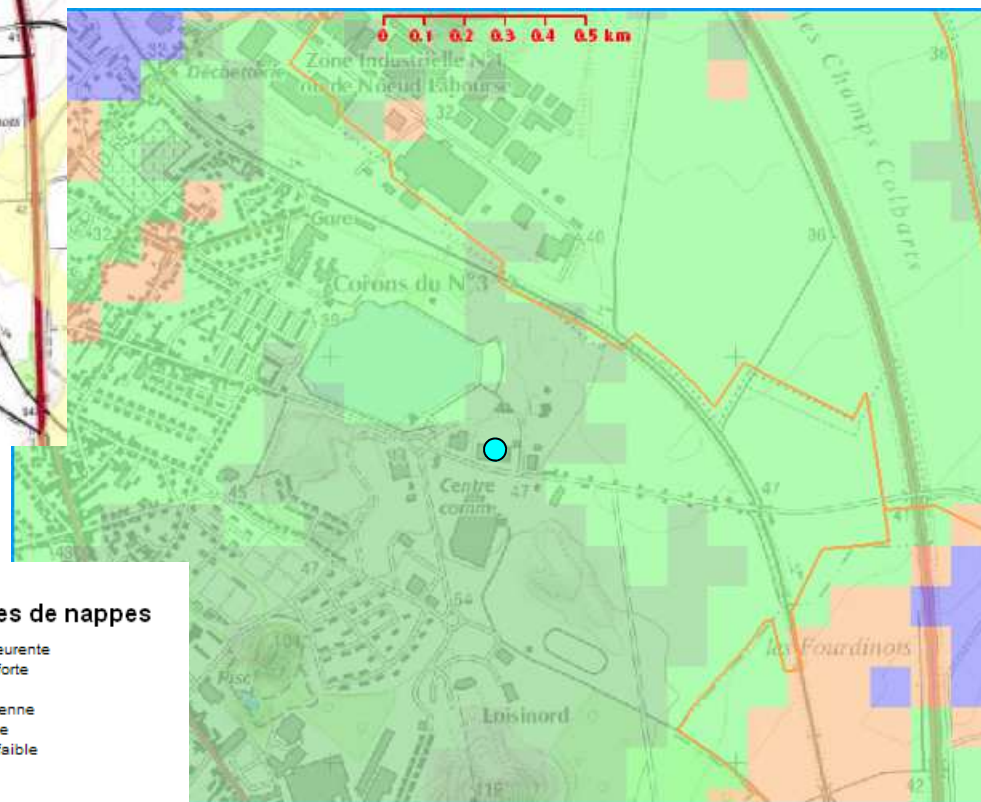
CARTOGRAPHIE DU RISQUE « RETRAIT - GONFLEMENT DES ARGILES »
Aléa faible



Légende des argiles

- Argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul
- Argiles non réalisé

CARTOGRAPHIE DU RISQUE « REMONTÉES DE NAPPE PHREATIQUE »
Sensibilité très faible.



Légende des remontées de nappes

- Nappe sub-affleurante
- Sensibilité très forte
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Non réalisé

Préfecture du Pas-de-Calais

Commune de NOEUX LES MINES

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II et III de l'article L 125-5 de code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° _____ du 15/02/2006 mise à jour le 18/09/2015

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRN oui nombre 2 non

2.3 - PPRN de PPR inondation par remontée de la nappe phréatique de NOEUX LES MINES **Bassin de risque**

Prescrit _____ Date 30/10/2001 **aléa 1** Inondation par remontées de nappes naturelles
aléa 2
aléa 3
aléa 4

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet site Internet

Description :

2.4 - PPRN de La Vallée de la LAWE **Bassin de risque lawe**

Applicable par anticipation _____ Date 07/08/2015 **aléa 1** Inondation par une crue
aléa 2 Inondation par ruissellement et coulée de boue
aléa 3 Inondation par remontées de nappes naturelles
aléa 4

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet site Internet

<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs>

Description : La Lawe est un affluent de la Lys et un sous-affluent de l'Escaut. Elle prend sa source à Rocourt en l'Eau, passe à Magnicourt-en-Comté, Bruay-la-Buissière, Béthune, Essars, Locon, La Couture, Vieille-Chapelle, Lestrem, se jette dans La Lys au niveau de La Gorgue après un parcours de 41,1 km. La partie amont du bassin versant essentiellement rurale est caractérisée par un relief marqué et des vitesses d'écoulement de la Lawe et de ses affluents fortes. Pour ce secteur les durées de submersion lors des crues de la rivière sont courtes. Après une zone de transition fortement urbanisée s'étendant de Houdain à Béthune et Beuvry, la basse vallée de la Lawe est une région de plaine argileuse parcourue par un réseau de fossés et courants qui constitue un véritable maillage permettant l'écoulement des eaux de surfaces. Le risque d'inondation pour ce secteur provient d'un débordement direct de la rivière ou résulte d'une mise en charge des réseaux latéraux. Les sous-bassins de la Lawe sont drainés par des thalwegs à risque fort d'inondation par ruissellement susceptible de se produire en cas d'orage. Certains secteurs sont également sensibles aux remontées de nappes phréatiques.

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRT oui nombre 0 non

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPRM]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRM oui nombre 1 non

4.1 - PPRM de PPRM du BETHUNOIS **Bassin de risque zone 2 BETHUNOIS**

Prescrit _____ Date 10/06/2015 **aléa 1** Mouvement de terrain
aléa 2 Echauffement
aléa 3 Emanation de gaz
aléa 4

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet site Internet

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/24/aleas-miniers.map>
<http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plans-de-Prevention-des-Risques-Miniers>

Description : Les excavations souterraines du bassin houiller du Nord Pas-de-Calais ont modifié de manière irréversible les massifs rocheux où se trouvait le minerai. Le devenir à long terme de ces excavations doit être analysé car elles peuvent être à l'origine de mouvements de terrains d'amplitude et d'intensité très variables : affaissement, effondrements localisés, tassement... L'exploitation s'est également accompagnée de l'édification d'ouvrages de dépôt des stériles et résidus de traitement susceptibles d'évoluer dans le temps (glissement, tassement...), et susceptibles de connaître des phénomènes d'échauffement lié à la combustion des résidus de charbons contenus dans certains dépôts de stériles. Des températures très élevées peuvent alors être atteintes. Parallèlement, les vides résultant de l'activité minière présentent un espace permettant un dégagement ou une accumulation de gaz de mine. Lors de l'exploitation, ces gaz sont dilués et évacués par la ventilation. Après l'arrêt de l'exploitation, les vides miniers, s'ils ne sont pas ennoyés en totalité, constituent un véritable réservoir souterrain plus ou moins confiné dans lequel les gaz peuvent s'accumuler à des concentrations élevées.

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte Moyenne Modérée Faible Très faible

Consultable sur internet non oui

Informations disponibles sur le site : www.planseisme.fr

Pièces jointes

Cartographie
extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique
La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

II / EVALUATIONS DES RISQUES ET MESURES PROPRES A ASSURER LA SECURITE EN PHASE CHANTIER

Le chantier du magasin sera protégé et placé sous surveillance. Une sensibilisation aux risques de malveillance sera prodiguée au personnel qualifié intervenant sur le site. La volonté d'excellence que LIDL développe se retranscrit à tous les niveaux.

Cela se traduit par un chantier :

- **Protégé** : car cloisonné par des barrières et placé sous alarme, avec au besoin la présence d'un vigile lors des phases les plus sensibles (plomberie, électricité). Une limitation et un contrôle des accès au chantier seront également mis en place, afin de prévenir les accidents liés à des intrusions et de limiter les dégradations. De même, les livraisons importantes seront l'objet d'une déclaration aux services des forces de l'ordre. Hors période d'activité, les outils et matériels de valeur seront retirés tandis que le matériel utilisé la journée sera stocké le soir dans des conteneurs cadenassés, hors de la vue des passants. Les engins seront également positionnés de manière à rendre plus difficile leur enlèvement, et bénéficieront d'un marquage physique ainsi que d'un relevé des numéros de série et signes particuliers afin de faciliter leur recherche.
- **Court** : grâce à la maîtrise du concept immobilier et au recours à un architecte et des entreprises locaux. Seront évités les approvisionnements trop à l'avance, notamment les veilles de week-end.
- **Limitant au maximum les nuisances** : avec une implantation étudiée et un flux de camions réduit à son strict minimum, notamment grâce au réemploi des terres sur site (déblai/remblai).



PARTIE 7

EFFETS DU PROJET EN MATIERE SOCIALE



I / L'EMPLOI

1) Les emplois développés dans le projet

- Le projet, un investissement économique et humain sur Noeux Les Mines

Le projet de magasin prévoit la création d'une douzaine d'**emplois**. Accessibles à tous, ces emplois seront proposés en contrats à durée indéterminée.

Le développement des magasins LIDL engendre également la création d'emplois indirects chez les prestataires locaux auprès desquels l'enseigne est consommatrice de services, à savoir les transporteurs, les entreprises de sécurité, d'entretien des espaces verts, de réparations et multi-services...

- Nos chantiers, des emplois et de l'activité pour les entreprises de construction locales

LIDL, pour la construction de ces magasins, travaille en étroite collaboration avec de grands groupe comme VINCI mais également avec des entreprises locales .



2) Les accords avec les services locaux de l'Etat chargés de l'emploi

- LIDL recruteur majeur en France

LIDL est aujourd'hui le **6^{ème} recruteur de France, avec pas moins de 2500 embauches en 2015**. Pour cela, l'enseigne s'investit pour le recrutement sur un maximum de biais possibles.

Le site Internet dispose d'un volet « Carrières » où sont recensées toutes les offres d'emplois. Une personne en recherche peut y visualiser les structures magasin, les différents métiers et y lire des témoignages de salariés. Elle peut candidater directement dans les magasins qui sont proches de son lieu d'habitation.

LIDL a une politique « Candidat » qui l'engage à ce que chaque candidature sur le site ait une réponse dans les 3 semaines suivant son dépôt.

LIDL est également présent sur les réseaux sociaux LinkedIn et Viadeo.



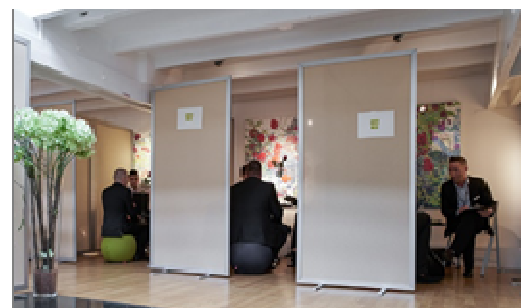
Bienvenue sur la page carrières Lidl France !
Lidl, distributeur d'avenir !



- LIDL s'investit pour l'emploi

LIDL participe chaque année à **plus de 200 manifestations d'emploi dans toute la France**, autant d'occasions qui permettent aux personnes en recherche d'emploi de rencontrer localement les RH de l'enseigne ainsi que des opérationnels présentant leur métier.

En plus de participer à des salons comme exposant, l'entreprise bouscule les codes du recrutement habituels et organise ses propres événements Emploi, sous formes d'ateliers ludiques et speed dating.



13 OCTOBRE 2015
DE 17H À 21H30
À PARIS
JOB DATING
SUR PÉNICHE
SUIVI D'UN DÎNER
LIDL RECRUTE
DES RESPONSABLES
DES VENTES SECTEUR
30
CANDIDATS
SÉLECTIONNÉS
Vous êtes diplômé(e) (BAC+5 type ESC commerce/gestion/management)
Vous êtes débiteur(e) ou avez une première expérience professionnelle.



Le 13 juin prochain, Lidl convie **160 candidats au poste de manager de magasin**, répartis en 2 sessions de jobdating dans un lieu trendy parisien pour surpasser le cadre des entretiens d'embauches traditionnels. Théâtre d'entreprise et atelier culinaire seront également au programme de ce rdv branché.

- Une mise en relation en amont avec les services de Pôle Emploi et les Maisons de l'Emploi.

Dans le cadre de projet d'ouverture de nouveau point de vente, LIDL s'efforce de prendre contact le plus en amont possible avec les administrations locales de l'Etat compétentes en matière d'emploi, ainsi qu'avec les collectivités, notamment lorsqu'elles ont mis en place des Maisons de l'Emploi ou d'autres structures similaires.

Pour le projet de Noeux, la Direction Régionale qui sera en charge de l'exploitation du magasin se rapprochera de l'agence Pole Emploi de Noeux les Mines ainsi que de la Mairie et de l'intercommunalité pour publier la liste des postes qui seront ouverts. Ceci dès que le projet sera confirmé dans sa phase opérationnelle et que la prévision d'ouverture du magasin sera validée



- Des engagements pour l'emploi auprès des territoires.

En plus de ces partenariats avec les structures locales pour l'emploi du futur magasin, LIDL s'engage également avec les territoires pour offrir de l'emploi à tous et notamment aux personnes en difficulté sociale.

L'enseigne signe localement des chartes et conventions avec les préfectures ou collectivités, pour s'engager sur l'emploi d'insertion.

En plus de s'investir quantitativement pour l'emploi, LIDL souhaite se positionner comme acteur de l'équité des habitants du territoire, en s'intégrant aux démarches et objectifs des collectivités.



3) LIDL, une politique RH responsable qui valorise les compétences de chacun

- L'emploi pour tous.

De par son activité, l'enseigne propose un grand nombre de postes très divers dans toute la France continentale : en magasin, en Direction Régionale, ou dans les services opérationnels et administratifs centraux. Un emploi y est donc accessible par l'ensemble des personnes, même celles ne disposant d'aucune qualification.

LIDL propose 4 types de postes en magasin :

- ⇒ Employé libre-service « CELS »,
- ⇒ Chef caisse,
- ⇒ Adjoint Manager,
- ⇒ Responsable et Directeur de Magasin.

Pour garantir l'équité des candidats lors des recrutements, ce sont des sessions collectives avec tests et mises en situation qui sont organisées. Ce procédé, dit d'« Assesment center », permet au service recrutement de présenter la société plus en détail, ainsi que les postes et missions, et à chaque candidat d'exprimer son potentiel, indépendamment de son simple CV.

LIDL France, c'est :

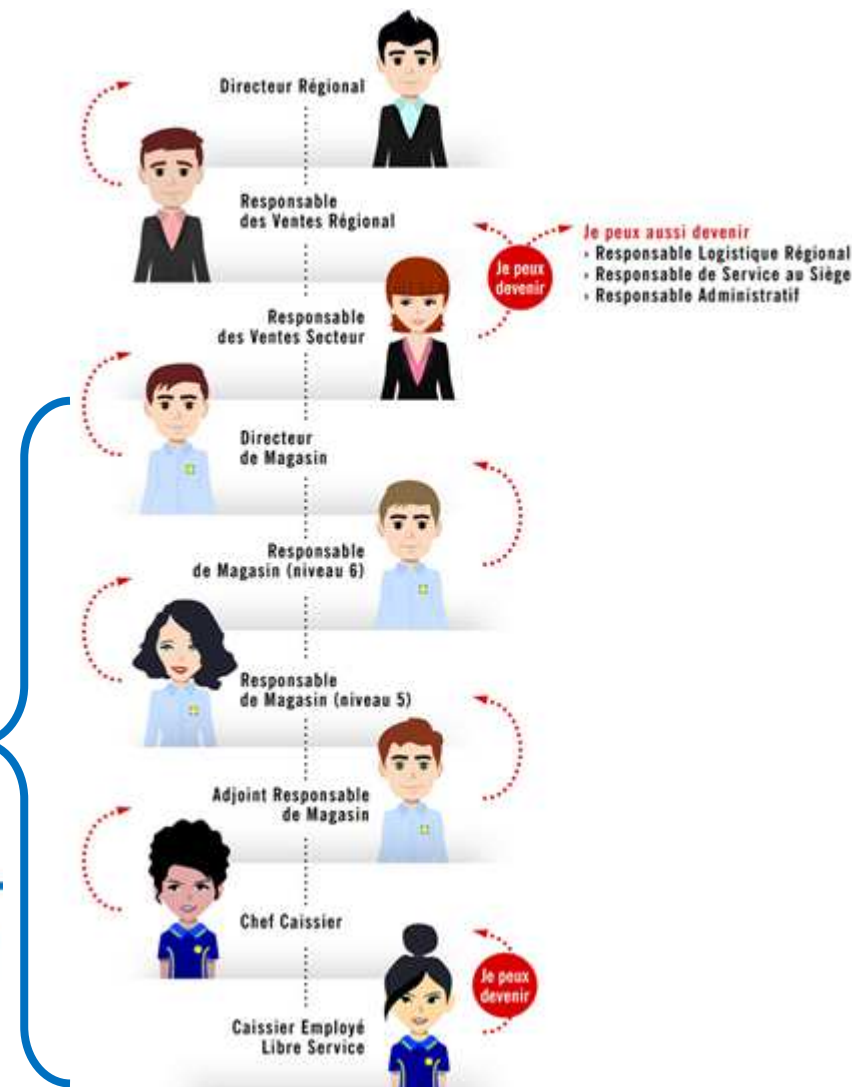
95% de CDI.

109 nationalités.

60% de femmes.

Objectif 100%

Postes en magasin



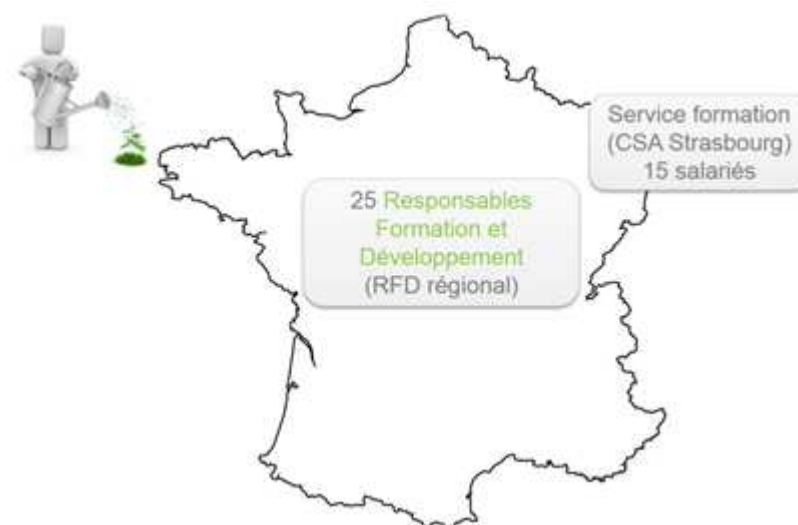
- Un accompagnement continu des salariés

Chaque nouvel embauché reçoit à la signature de son contrat un « pack intégration » et un parcours de formation, qui varie de 2 semaines pour un poste de CELS à 4 mois pour un poste de Responsable de Magasin. Ces parcours sont très complets et permettent à chaque nouvel embauché d'apprendre ses missions et les procédures nécessaires.

Le premier jour est consacré à une Journée d'Accueil, destinée à l'intégration du nouvel entrant. A cette occasion lui sont présentés la société, l'organisation de la DR, les interlocuteurs RH, les produits ... et son parcours de formation. Ses vêtements de travail et ses équipements de sécurité lui sont remis et il est notamment sensibilisé aux postures optimales de travail, à la sécurité en magasin et au braquage.

Après la prise de poste, le salarié bénéficie tout au long de son parcours professionnel de formation continue. A tout moment, ce sont **33 % des effectifs de la société qui sont en formation**. Elle est dispensée à 90% par des formateurs internes, opérationnels au quotidien, formés et habilités. Le salarié est formé régulièrement tout au long de sa carrière, à chaque évolution de process ou de produits et dans le cadre de son évolution interne.

Dans chacune des Directions Régionales, un Responsable Formation & Développement (RFD) est en charge du suivi des formations et de l'évolution des salariés : un interlocuteur de proximité, directement accessible, pour répondre aux questions et accompagner le personnel.



Documents remis à l'embauche : livret de bienvenue, procédures, livret de formation

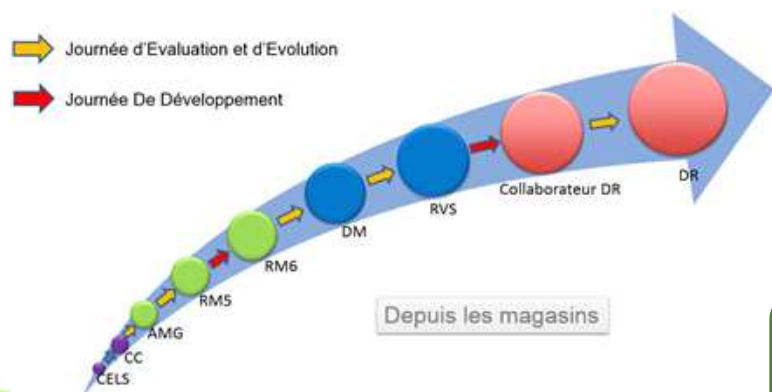


- Une évolution interne facilitée

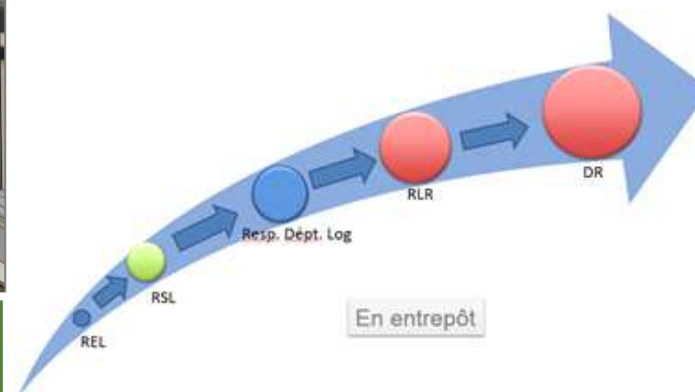
LIDL a prévu des parcours d'évolution interne pour tous les métiers (magasin et entrepôt). Chaque salarié peut postuler à un poste supérieur en remplissant un dossier de candidature interne. Si son dossier est validé par son manager, il est invité à passer une Journée d'Evaluation et d'Evolution (JEE).

Cette JEE se déroule devant un Jury composé d'opérationnels et de RH. Elle est structurée de différents exercices (mises en situations et analyses de documents), qui permettent au jury de confirmer la capacité du salarié à évoluer et les axes de développement nécessaires. Si le salarié est validé, il intègre un parcours d'évolution interne structuré qui lui permet d'être formé tant sur la partie technique que managériale.

Concernant les postes opérationnels et administratifs au Siège et dans les Directions Régionales, la structure de la société permet de proposer de nombreuses passerelles transversales entre les différents services : vente, immobilier, logistique...



1794 salariés ont bénéficié d'une évolution en 2015



- Des conditions favorables

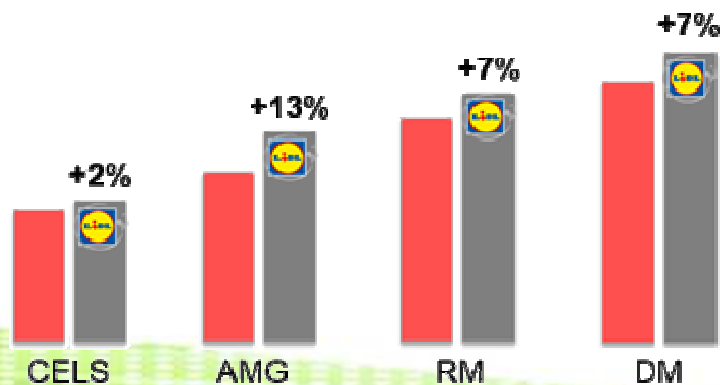
Consciente que ses ressources humaines constituent sa première force, LIDL s'efforce de valoriser au mieux les conditions de travail. En termes de rémunération fixe, l'enseigne propose une grille avantageuse avec les dispositions suivantes :

- ☞ un **salaires minimum** pour le poste de CELS **supérieur au SMIC de 16 %**,
- ☞ un 13^{ème} mois accessible dès 6 mois d'ancienneté,
- ☞ des primes d'ancienneté annuelles à partir de la troisième année d'ancienneté et des primes de fidélité spéciales après 10 et 25 ans,
- ☞ des primes de fidélité spéciales à 10 et 25 ans d'ancienneté,
- ☞ depuis 2015 une prime de participation aux résultats (intéressement),
- ☞ une carte de fidélité avec remise de 7% sur les achats.

LIDL s'efforce également d'améliorer le confort de travail de ses salariés en magasin et en entrepôt. Ainsi, elle redéfinit régulièrement son concept de locaux sociaux afin de l'optimiser toujours plus et le rendre plus confortable.

La société a créé en 2012 un service HSQE national (Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement), qui a pour objectifs la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail. Ces thématiques sont suivies régulièrement dans chaque Région, avec la tenue tous les 3 mois des réunions ordinaires CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Etude AON HEWITT



- La lutte pour la parité et contre les discriminations

Enjeu indissociable de ses valeurs, l'enseigne met un point d'honneur à soutenir la parité dans ses équipes, et dans les évolutions professionnelles. Ainsi, **74% des Adjoints Managers et 54% des Responsables de magasins sont des femmes**. Par ailleurs la grille de rémunération garantit un salaire des hommes et femmes strictement identique à poste et ancienneté équivalents.

Cette promotion de la parité a été reconnue notamment par le Trophée des Femmes de la Distribution, qui a été remporté en 2014 par la Responsable d'un magasin parisien (catégorie « Coup de coeur »).



La responsable du magasin de Paris Strasbourg lors de la remise du Trophée (à droite sur la photo), et avec son équipe magasin.

Un salaire minimum supérieur au SMIC de 16%
Et des salaires supérieurs à ceux de la concurrence sur tous les postes magasin.

II / LES PARTENARIATS AVEC LES COMMERCE DE CENTRE-VILLE ET LES ASSOCIATIONS LOCALES



1) LIDL, un engagement de solidarité

LIDL contribue au soutien d'associations qui luttent chaque jour en faveur des personnes en difficulté, comme le Secours Populaire, Emmaüs ou la Croix Rouge. Son engagement de solidarité, qui fait partie des valeurs indissociables de l'entreprise dont le concept a toujours été d'offrir au plus grand nombre la possibilité d'accéder à un maximum de produits à moindres frais, se traduit par des actions régulières en magasin.

- Un soutien à ELA

L'enseigne est également partenaire de l'association ELA, qui soutient les enfants atteints de leucodystrophie, une maladie génétique invalidante et particulièrement destructrice. Créée en 1992, l'association mène son combat sur plusieurs plans : l'aide et le soutien aux familles concernées, le développement de la recherche grâce à sa propre Fondation, et une sensibilisation de l'opinion publique.



- LIDL, partenaire des Restos du Cœur et des banques alimentaires

Pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin, LIDL est également partenaire des Restos du Cœur et des banques alimentaires. Plusieurs fois par an, elle associe ses salariés et ses clients lors de collectes en magasins où toute liberté est laissée aux bénévoles des associations.

Pour accompagner la bonne action des clients, LIDL applique lors de ces jours une réduction de 15% sur les produits alimentaires de première nécessité (action unique dans la grande distribution).

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, LIDL a lancé en 2016 la cagette de fruits abîmés ou défraîchis, à 1€. La moitié des gains générés par cette opération ont été reversés aux Restos du Cœur (300 000 € en 2016).



2) Une entreprise partenaire de nos étudiants

LIDL développe depuis 2013 sa politique de relations et partenariats écoles. L'enseigne est **partenaire officiel de 3 des plus gros événements étudiants d'Europe : le 4L Trophy, Altigliss et la Course Croisière de l'Edhec**. Outre le moyen de rencontrer les étudiants et de se retrouver autour des valeurs du sport, c'est aussi l'occasion pour l'entreprise de s'associer avec des associations caritatives telles que « Les enfants du désert ».

LIDL a également des partenariats avec les écoles de premier et deuxième niveau : HEC, Edhec, Essec, ESCP, Skema, Neoma, Kedge, ParisTech... Cela signifie l'embauche d'étudiants en alternance et la participation ou organisation d'événements professionnalisant de tous types : rencontres métiers, visites techniques, coachinf RH, business unch & afterschool...

LIDL est aussi le **parrain d'une promotion d'apprentis de l'ESC Dijon (2015/2019)**. L'entreprise s'est engagée à accompagner pendant toute la durée de leur apprentissage une promotion d'étudiants. Cela consistera, en plus des forums emplois, en la participation régulière de l'un de nos dirigeants en tant que parrain à des cours ou séminaire.



3) Supporter officiel du handball français

En 2012, lorsque Lidl a réuni ses salariés et annoncé son changement de positionnement et sa nouvelle stratégie de sortie du hard-discount, l'enseigne avait fait appel à Claude Onesta, entraîneur de l'équipe de France de Handball. Un symbole fort pour l'enseigne qui, trois ans plus tard, s'associe avec la Ligue Nationale de Handball et en devient le **fournisseur officiel**.

En soutenant la LNH, Lidl fait un pas de plus en devenant «supporter» du Made in France. Le handball est en effet le sport collectif où la France excelle, avec pas moins de 7 titres mondiaux et olympiques depuis 2000, et 3 titres européens. Soutenir le handball français, c'est soutenir l'excellence française, comme LIDL le fait pour ses produits.

En 2016, LIDL accroît son implication dans le handball français en devenant partenaire de la Fédération Française de Handball et sponsor officiel de la Ligue Nationale. Cet engagement se traduit par le premier naming du championnat de handball professionnel. Ainsi le championnat de première division devient la LIDL Starligue dès la saison 2016-2017.



4) LIDL, Partenaire du territoire

Acteur impliqué des territoires où elle est implantée, LIDL développe partenariats et actions sous plusieurs formes pour des bénéficiaires divers.

Dans la continuité de son engagement dans le handball, l'enseigne promeut aussi le sport au niveau amateur. Dans le cadre des ouvertures de nouveaux magasins, elle lance des opérations à destination d'un club de la commune ou à proximité. Lors des 4 premiers jours, LIDL verse 50 centimes par transaction de plus de 15€ dans une cagnotte qui sera reversée sous forme de chèque au club. Un kit handball, comprenant une paire de buts gonflables, des chasubles et des ballons, est également donné au club une semaine avant la remise du chèque, qui se fait lors d'un goûter organisé sur le nouveau magasin. Cette initiative permet d'apporter un petit plus aux associations sportives locales, qui transmettent au quotidien les valeurs du sport collectif aux enfants.







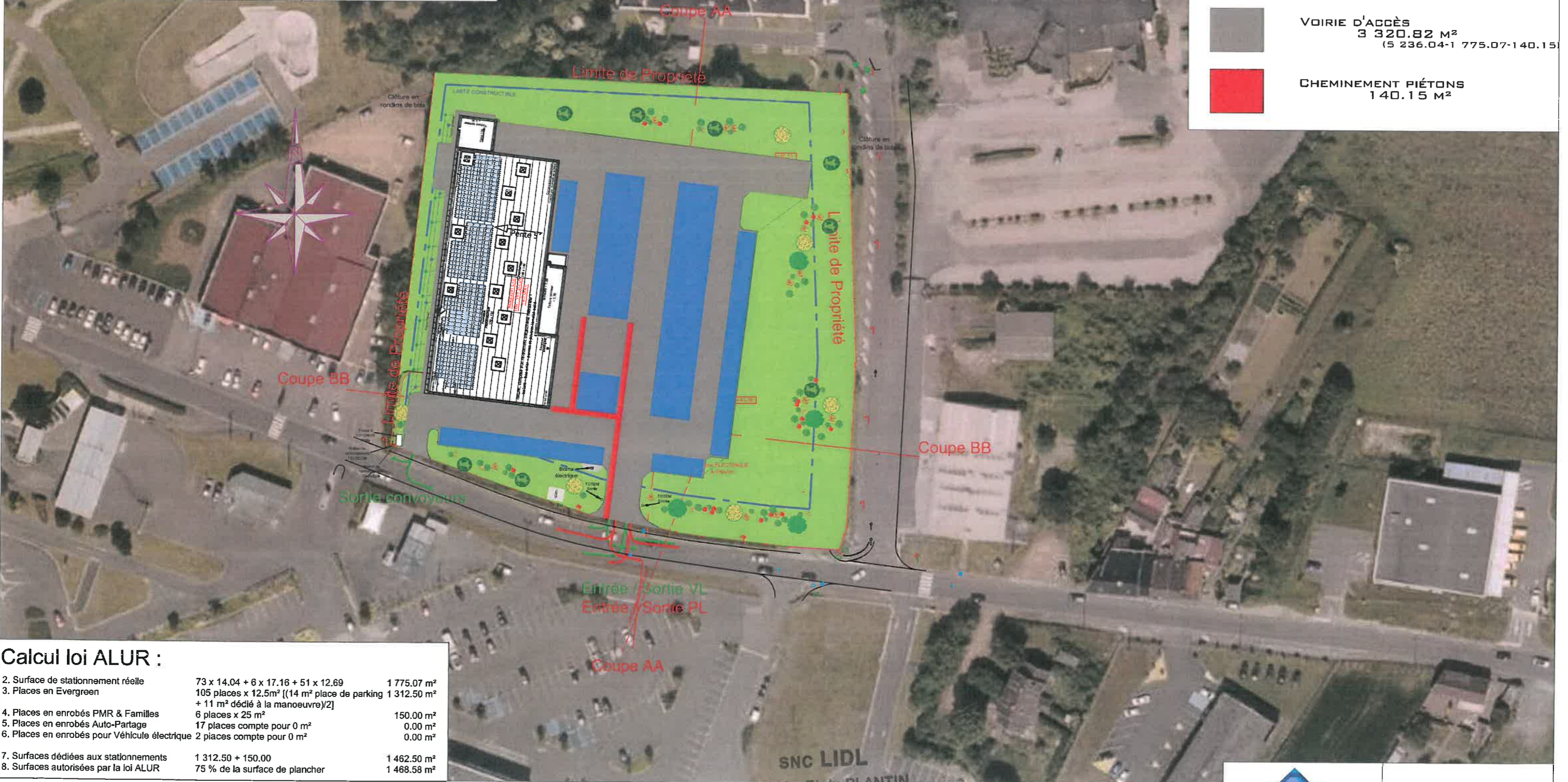
Communiqué récapitulatif d'une collecte en magasin et sponsoring d'un tournoi sportif amateur..



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT

Type de Surface	Nombre ou m²	Type de Surface	m²
1. Nbre de places de parking	130	6. Surface des espaces verts	5 729.59 m²
Dont nbre de places PMR	3	7. Surface des VRD	5 236.04 m²
Dont nbre de places Famille	3	8. Emprise au sol	2 125.37 m²
Dont nbre de places Véhicule électrique	2	Surface de vente réglementaire	1 274.00 m²
Dont nbre de places Co-voiturage	17	Surface de plancher (Article R*112-2 du Code de l'Urbanisme)	1 958.10 m²
2. Surface du parking couvert	0.00 m²	Surface de Vente Mur à Mur	1 286.00 m²
3. Surface du parking non couvert	5 236.04 m²		
4. Surface de l'aire de circulation du camion (uniquement pour les projets de la région administrative de l'île de France)	0 m²		
5. Surface terrain	13 091.00 m²		

	ESPACES VERTS 5 729.59 M²
	AIRE DE STATIONNEMENT 1 775.07 M²
	VOIRIE D'ACCÈS 3 320.82 M² (5 236.04-1 775.07-140.15)
	CHEMINEMENT PIÉTONS 140.15 M²



Calcul loi ALUR :

2. Surface de stationnement réelle	73 x 14.04 + 6 x 17.16 + 51 x 12.69	1 775.07 m²
3. Places en Evergreen	105 places x 12.5m² [(14 m² place de parking + 11 m² dédié à la manoeuvre)/2]	1 312.50 m²
4. Places en enrobés PMR & Familles	6 places x 25 m²	150.00 m²
5. Places en enrobés Auto-Partage	17 places compte pour 0 m²	0.00 m²
6. Places en enrobés pour Véhicule électrique	2 places compte pour 0 m²	0.00 m²
7. Surfaces dédiées aux stationnements	1 312.50 + 150.00	1 462.50 m²
8. Surfaces autorisées par la loi ALUR	75 % de la surface de plancher	1 468.58 m²

PLAN MASSE - 1/1000ÈME
AVEC PROJET ET VUE SATELLITE

SNC LIDL
RD 916 - ZI du PLANTIN
B.P. 79
62193 LILLERS Cedex



Jérôme DELOBEL
Maître d'Oeuvre
439, Avenue du Bois
62780 CUCQ
alcadeconstruction@yahoo.fr